

Mémoire d'étude / septembre 2014



Diplôme national de master

Domaine – Sciences humaines et sociales

Mention – Sciences de l'information et des bibliothèques

Spécialité – Politique des bibliothèques et de la documentation

Action culturelle en bibliothèque et participation des populations

Marine Peotta

Sous la direction de Christelle Petit
Responsable du service diffusion des savoirs – ENSSIB



Remerciements

Je remercie en premier lieu ma directrice de mémoire, Christelle Petit, pour son suivi, ses conseils et la grande autonomie qu'elle m'a accordée tout en éclaircissant mes doutes et validant mes orientations de travail.

Je tiens ensuite à remercier les professionnels qui ont accepté de participer à mon enquête ; ceux qui ont consacré du temps à relater leurs expériences et à répondre à mes nombreuses interrogations. Je souhaiterais adresser des remerciements particuliers à Fanny Bohy (médiathèques de Plaine Commune), Laëtitia Bros (bibliothèque du Tortillard de Val-de-Saône), Delphine Cadé et Laurence Pelletier (centre culturel Grain de Sel de Séné), Gildas Carrillo (médiathèque Philéas Fogg de Saint-Aubain du Pavail), Hélène Certain et Julien Prost (bibliothèque Louise Michel de la Ville de Paris), Christine Cordonnier (médiathèque des Champs Libres de Rennes Métropole), Hélène Decaen-Leboulanger et Sophie Macé (bibliothèque municipale de Caen), Cécile Dérioz (médiathèque municipale de Rillieux-la-Pape), Francine Haegel (médiathèques de la ville et communauté urbaine de Strasbourg), Géraldine Huet (Le Rize à Villeurbanne), Jonathan Serrero et Véronique Vassiliou (médiathèques de Vitrolles), Virginie Villard-Grosjean (médiathèques de Bourg-en-Bresse).

J'espère ne pas avoir interprété de manière faussée les discours de mes interlocuteurs ni avoir trahi leurs pensées. Je me suis efforcée de retranscrire de manière claire et synthétique leurs témoignages tout en éclairant les divers enjeux et facettes.

Je remercie aussi Raphaëlle Bats pour ses pistes de recherche et Camille Hubert pour son rapport de stage réalisé à la médiathèque Elsa Triolet de L'Île Saint-Denis.

Enfin, je tiens à remercier mes parents et Marie-Lourdes pour leur soutien ainsi que Mathieu pour ses précieux conseils et sa relecture attentive.

Résumé :

L'action culturelle telle qu'elle est habituellement pratiquée ne paraît pas favoriser un élargissement et une diversification des populations se rendant en bibliothèque. Il convient alors de s'interroger sur une autre façon de la concevoir, non plus seulement par les bibliothécaires, mais avec et par les populations. La participation de ces dernières à l'action culturelle prend différentes formes qui peuvent être classées sur une échelle d'intensité. Cette nouvelle appréhension de l'action culturelle fait évoluer l'exercice professionnel, en modelant un nouveau visage du bibliothécaire, ainsi que les relations entre bibliothécaires et populations dans le sens d'une plus grande interaction.

Descripteurs :

Bibliothèques publiques – Publics – France

Bibliothèques municipales – Activités culturelles – France – 21^e siècle

Bibliothèques – Services aux publics – France

Diffusion de la culture – Participation des citoyens – France

Bibliothèques publiques – Aspect social

Abstract:

Cultural activities as they used to be practised do not seem to further an expansion and a diversification of populations going to library. It is therefore necessary to consider another way to devise them, not only by librarians, but with and by populations. Their participation to cultural activities takes various forms that can be classified on an intensity ladder. This new perception of cultural activities is changing professional practise, creating a new face of the librarian, and the relations between librarians and populations towards greater interaction.

Keywords:

Public libraries – Library use studies – France

Public libraries – Cultural activities – France – 21st century

Libraries – Public services – France

Culture diffusion – Citizen participation – France

Public libraries – Social aspects

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/deed.fr> ou
par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San
Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

INTRODUCTION	9
1. L'ACTION CULTURELLE, UN MOYEN PARTICULIÈREMENT ADAPTÉ À L'INTERACTION ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE ET LES POPULATIONS ?.....	13
1.1. L'action culturelle au cœur des bibliothèques de lecture publique ?	13
1.1.1. <i>Typologie et place de l'action culturelle en bibliothèque</i>	<i>13</i>
1.1.2. <i>Une appropriation de l'action culturelle par quelques happy few</i>	<i>15</i>
1.2. Un modèle d'action culturelle en bibliothèque qui doit être réinterrogé	17
1.2.1. <i>À rebours de la démocratisation de la culture</i>	<i>17</i>
1.2.2. <i>Vers une reconnaissance des droits culturels.....</i>	<i>19</i>
1.3. Un contexte favorable à la participation des populations : faire des citoyens acteurs.....	23
1.3.1. <i>Une institutionnalisation de la participation dans l'action publique</i>	<i>23</i>
1.3.2. <i>L'action culturelle, une pratique appropriée pour favoriser la participation</i>	<i>26</i>
2. LES DIFFÉRENTES FORMES D'INTERACTION ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE ET LES POPULATIONS PAR LE BIAIS DE L'ACTION CULTURELLE.....	29
2.1. Quelles conceptions de la participation ?	29
2.2. L'implication dans un projet organisé par les professionnels... 31	
2.2.1. <i>Les ateliers</i>	<i>31</i>
2.2.2. <i>Les clubs de lecture</i>	<i>32</i>
2.2.3. <i>Les débats participatifs</i>	<i>33</i>
2.3. La coopération entre la bibliothèque et les populations	34
2.3.1. <i>La contribution à un spectacle autour de la lecture</i>	<i>35</i>
2.3.2. <i>La population comme témoin ou mémoire.....</i>	<i>36</i>
2.3.3. <i>La participation, un moyen pour travailler avec des populations en difficulté</i>	<i>40</i>
2.3.4. <i>Des livres vivants.....</i>	<i>42</i>
2.4. La co-construction	44
2.4.1. <i>La bibliothèque réceptrice des initiatives des populations.....</i>	<i>44</i>
2.4.2. <i>La participation à l'organisation d'une action</i>	<i>45</i>
2.4.3. <i>La co-conception de la programmation culturelle.....</i>	<i>46</i>

3. LES CONSÉQUENCES DES FORMES DE PARTICIPATION SUR L'INTERACTION ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE ET LES POPULATIONS	51
3.1. Un repositionnement des professionnels	51
3.1.1. <i>Une remise en cause de l'expertise bibliothéconomique ?</i>	51
3.1.2. <i>Le nouveau visage du bibliothécaire.....</i>	52
3.1.3. <i>Une complémentarité des profils professionnels</i>	54
3.1.4. <i>Une reconfiguration de la bibliothèque</i>	55
3.1.5. <i>Un enrichissement mutuel</i>	56
3.2. Les bénéfices sur les populations	57
3.2.1. <i>Émancipation personnelle</i>	58
3.2.2. <i>Insertion sociale et formation citoyenne</i>	60
3.3. Les limites de la participation.....	62
3.3.1. <i>Une instrumentalisation de l'action culturelle ?</i>	62
3.3.2. <i>La difficulté de toucher les individuels</i>	64
3.4. Les conditions de réussite d'une action culturelle participative	65
3.4.1. <i>Un environnement favorable</i>	65
3.4.2. <i>Une dynamique positive</i>	67
3.4.3. <i>Un travail de longue haleine</i>	69
3.4.4. <i>Ma proposition : un guide de la participation.....</i>	70
CONCLUSION.....	73
SOURCES	75
BIBLIOGRAPHIE	77
TABLE DES ANNEXES	87
TABLE DES MATIÈRES	91

INTRODUCTION

Le *Dictionnaire [du diable] des bibliothèques* propose deux définitions du métier de bibliothécaire :

« Bibliothécaire traditionnel : Bibliothécaire capable de sacrifier un lecteur pour conserver un livre. »

« Bibliothécaire moderne : Bibliothécaire capable de sacrifier un livre pour conserver un lecteur. »

Cette distinction humoristique illustre bien un changement fondamental dans l'appréhension du métier de bibliothécaire. Les richesses matérielles – les livres – semblent être minimisées face aux richesses humaines – les personnes fréquentant ou non les bibliothèques. L'objectif premier n'est plus d'étendre les collections, mais le lectorat, en tentant d'éveiller l'intérêt des populations peu disposées à venir en bibliothèque. La participation liée au développement de l'action culturelle peut alors constituer un levier d'action intéressant pour accomplir cet objectif.

Nous souhaitons étudier dans ce mémoire les rapports qui peuvent exister entre les personnes et la bibliothèque par le moyen spécifique de l'action culturelle. Il apparaît ainsi important de préciser les termes de notre sujet.

La bibliothèque est une institution dont la mission est de donner accès à tous sans condition à la connaissance et à la culture. D'après la *Charte des bibliothèques* : « La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.¹ » Le *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique* renchérit sur le rôle crucial de la bibliothèque : « la bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information et un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité.² » Ces définitions établissent bien un rapport entre institution et individus : la bibliothèque est au service des personnes et celles-ci constituent la raison d'être des bibliothèques.

Plus que le terme de « personnes » qui paraît un peu général, que nous emploierons cependant de temps à autre, nous choisissons le terme de « populations » pour désigner les personnes fréquentant ou non les bibliothèques de manière physique, en se rendant sur le lieu, ou virtuelle, en visitant le site web de la bibliothèque et ses services numériques. Ce terme est également privilégié à celui de « publics » qui semble réduire les personnes à l'idée de spectateurs ou de récepteurs et connote donc une certaine passivité contraire à l'idée de participation. De plus, le mot « populations » paraît plus large que celui d'« habitants », qui sous-entend un ancrage dans un territoire pouvant occulter les personnes extérieures ou fréquentant les bibliothèques via internet. Néanmoins, « populations » n'efface pas la dimension spatiale, toute bibliothèque étant située dans un lieu géographique distinct.

¹ Conseil supérieur des bibliothèques, *Charte des bibliothèques*, 7 novembre 1991, article 3.

² *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique*, 1994.

Au contraire du mot bibliothèque employé de manière générique, le pluriel a été choisi pour populations afin de refléter la diversité des profils, la pluralité des pratiques. Il s'agit en effet de considérer les populations sous plusieurs angles : la catégorie socio-professionnelle, la posture sociale, la catégorie d'âge ; de prendre en compte les personnes familières des bibliothèques ainsi que celles plus éloignées de l'univers du livre.

Le rapport entre la bibliothèque et les populations amène à se poser plusieurs questions. La bibliothèque est-elle vouée à servir les populations dans un rapport à sens unique, l'institution donnant et les personnes recevant ? Ne peut-on pas imaginer que les populations puissent apporter des contributions diverses à la bibliothèque ?

Nous souhaitons interroger le thème de la participation des populations comme un élément s'inscrivant dans la mutation des bibliothèques : celles-ci doivent effectivement s'adapter constamment aux évolutions des pratiques, besoins et attentes des individus. La participation, conçue comme un partage, l'action de prendre part à quelque chose, peut intervenir à divers moments : lors de l'élaboration, de la réalisation, de la mise en œuvre, de l'évaluation d'une action. De plus, cette notion étant plurivoque, nous nous attacherons à examiner les différentes formes qu'elle peut prendre : est-ce un partage équitable ? Les personnes et l'institution sont-elles considérées comme productrices à la même échelle ou observe-t-on des différences de valeur entre ce qui est créé par l'institution et ce qui est créé par les populations ? La participation est-elle spontanée ou provoquée ? Par ailleurs, dès qu'une personne assiste à une manifestation, on peut dire qu'elle y participe. Il existe donc plusieurs degrés de participation. Dans ce mémoire, nous nous intéresserons à la participation active, c'est-à-dire à une participation qui aboutit à une création par la personne. Nous envisagerons les populations comme des acteurs, voire des moteurs, de l'action culturelle, soit directement impliqués dans des activités, soit même à l'origine de propositions.

Nous avons choisi de traiter le thème de la participation des populations à la vie de la bibliothèque par le biais de l'action culturelle. Cette dernière se définit comme une construction cohérente des différentes animations inscrites dans un projet de service³. Cette expression connote une certaine dynamique, en cohérence avec l'aspect participatif. De plus, comme le souligne Michel Melot, elle est essentielle à la bibliothèque : « L'action culturelle n'est pas pour la bibliothèque, une fonction subsidiaire ou facultative, un supplément d'âme. C'est tout simplement la bibliothèque en action⁴. » L'action culturelle nous apparaît, en effet, comme un moyen capital pour permettre à la bibliothèque d'accomplir sa mission. Elle joue un rôle stratégique dans un contexte de baisse des emprunts puisqu'elle tend à attirer l'attention de personnes autrement que par les collections. Elle contribue à lui donner vie ; nous pouvons la rapprocher alors de l'étymologie d'animation qui signifie « le principe vital, la force qui donne la vie⁵ ». Par ailleurs, selon Anne-Marie Bertrand, « l'animation est un mode de rapport entre le

³ Mathilde Thiriet, *La formalisation de l'action culturelle : réflexion à partir de l'exemple de la Médiathèque de l'agglomération troyenne*, mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, 2005, [en ligne] <http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/thiriet.pdf> (consulté le 20 août 2014), p. 14-15.

⁴ Michel Melot, « Avant-propos », dans Bernard Huchet, Emmanuèle Payen, *L'action culturelle en bibliothèque*, Éd. du Cercle de la Librairie, 2008, p. 9.

⁵ Centre national de ressources textuelles et lexicales, *Trésor de la langue française informatisé*, [en ligne] <http://www.cnrtl.fr/etymologie/animation> (consulté le 20 août 2014).

public et la bibliothèque⁶ ». L'action culturelle semble ainsi créatrice de lien entre la bibliothèque et les personnes. Peut-elle également faciliter les relations entre les populations ?

La mise en confrontation des termes du sujet nous conduit à nous demander si ce principe d'usagers actifs, impliqués dans la vie de la bibliothèque, entre en contradiction avec le métier de bibliothécaire. Peut-on parler de concurrence ou bien de complémentarité entre populations et professionnels ?

Ainsi, en quoi l'action culturelle peut-elle être un moyen de faire interagir la bibliothèque et les populations ?

Nous avons restreint le champ d'étude aux bibliothèques de lecture publique car nous prenons en compte les personnes au sens large et non un public spécialisé dans un domaine.

Dans un premier temps, nous tenterons de savoir si l'action culturelle est un moyen adapté à l'interaction entre la bibliothèque et les populations. L'action culturelle telle qu'elle est pratiquée habituellement favorise-t-elle la participation des populations ? Dans un deuxième temps, nous examinerons les différentes formes d'interaction possibles entre la bibliothèque et les populations par le biais de l'action culturelle. Quelles actions culturelles la bibliothèque met-elle en place pour encourager la participation des populations ? Dans un troisième temps, nous envisagerons les conséquences que ces formes de participation, grâce à l'action culturelle, ont sur l'interaction entre la bibliothèque et les populations.

Peu d'écrits existent sur ce sujet, ce qui a nécessité un important travail d'enquête pour voir ce qui se réalise sur le terrain. Cette enquête, moment tout à la fois complexe et crucial, s'est déroulée en deux étapes. Tout d'abord, des questionnaires ont été envoyés par messagerie électronique à de nombreux interlocuteurs – bibliothèques municipales ou départementales, directions régionales des affaires culturelles, structures régionales du livre – afin d'explorer et de se rendre compte des réalisations existantes ; les résultats dépendent du bon vouloir des personnes interrogées. Puis, les exemples paraissant les plus intéressants ou novateurs au regard de ma problématique ont été creusés grâce à des entrevues ou des entretiens téléphoniques, parfois complétés par des questions par messagerie électronique. Le mémoire n'a pas l'ambition de proposer une vision exhaustive de l'action culturelle recourant à la participation des populations, mais préfère analyser certaines pratiques en les replaçant dans une réflexion plus globale.

⁶ *Animation et bibliothèques : hasards ou nécessité ?*, synthèse du colloque organisé par la Bibliothèque publique d'information au Centre Georges Pompidou les 3 et 4 avril 1995, 1996, p. 17.

1. L'ACTION CULTURELLE, UN MOYEN PARTICULIÈREMENT ADAPTÉ À L'INTERACTION ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE ET LES POPULATIONS ?

Par sa dénomination, l'action culturelle inclut le terme de culture, dont il convient d'interroger le sens. On peut comprendre la culture au sens restreint de l'ensemble des œuvres valorisées d'une société, autrement dit les œuvres de l'art et de l'esprit (les beaux-arts, le patrimoine, la création). On peut aussi concevoir la culture dans une acception plus large : « la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances⁷ ». La culture est ainsi une composante essentielle de l'identité des populations : elle constitue à la fois l'individualité intime de chacun et les références partagées dans une société. La culture est alors ce qui permet de faire du lien entre les personnes. Néanmoins, elle peut devenir un facteur d'exclusion pour les individus ne partageant pas les mêmes références. Ainsi, il semble opportun de parler de pluralité de cultures.

Dans quelle mesure l'action culturelle en bibliothèque, c'est-à-dire les animations que la bibliothèque met en œuvre de manière cohérente dans le cadre de sa politique, cherche-t-elle à laisser s'exprimer les cultures et contribue-t-elle au lien entre populations ?

1.1. L'ACTION CULTURELLE AU CŒUR DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE ?

1.1.1. Typologie et place de l'action culturelle en bibliothèque

Il apparaît utile de commencer par un petit état des lieux de l'action culturelle que l'on trouve habituellement en bibliothèque. Nous pouvons la classer en quatre grandes catégories. Évoquons premièrement les expositions, parmi lesquelles se distinguent les « expositions événement⁸ » correspondant à des expositions patrimoniales de bibliothèques d'assez grande taille et les « expositions de services⁹ » concernant des bibliothèques plus petites et liées à la

⁷ Unesco, *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982, [en ligne] http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico_fr.pdf/mexico_fr.pdf (consulté le 5 juillet 2014), p. 1.

⁸ Clarisse Gadala, *Pourquoi exposer : les enjeux de l'exposition en bibliothèque*, mémoire de conservateur des bibliothèques, 2008, [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/2056-pourquoi-exposer-les-enjeux-de-l-exposition-en-bibliotheque.pdf> (consulté le 5 juillet 2014), p. 17.

⁹ *Ibid.*, p. 20.

vie culturelle locale. Action la plus ancienne et la plus pratiquée, l'exposition a pour but de donner à voir et de porter à la connaissance d'un public certaines richesses, autrement dit de transmettre et diffuser un savoir. Deuxièmement, nous pouvons citer les manifestations orales, parmi lesquelles se trouvent les conférences, les débats, les tables rondes, les rencontres, les lectures et les heures du conte. Lors de ces manifestations, les publics sont essentiellement spectateurs car ils sont invités à écouter la parole transmise, même s'ils ont parfois la possibilité de s'exprimer. Troisièmement, nous pouvons mentionner les manifestations audiovisuelles, autrement dit les projections de films, les spectacles, les performances et les concerts. Les publics sont ici entièrement spectateurs. Enfin, nous pouvons relever les manifestations participatives : les ateliers, les comités et clubs de lecture. Ces dernières donnent un rôle plus actif aux publics en les incluant dans la réalisation de l'action.

D'après Delphine Côme, « la prééminence des actions classiques est évidente : l'exposition [97,1 %], l'heure du conte [87,1 %] et les rencontres [81,4 %] sont des pratiques très affirmées, de même que les conférences [78,6 %] et les lectures [77,1 %]. On peut qualifier ces manifestations de *répertoire classique* de l'action culturelle en bibliothèque¹⁰ ». Au contraire, les manifestations supposant un rôle plus actif des « publics » sont moins fréquentes en bibliothèque : par exemple, les ateliers d'écriture pour adultes et adolescents représentent respectivement 41,4 % et 27,1 % des actions culturelles des bibliothèques interrogées¹¹. Un modèle de diffusion de la culture prédomine donc ; on pourrait qualifier celui-ci ainsi : la bibliothèque vers les populations.

Même si les usages traditionnels de la bibliothèque perdurent¹², c'est-à-dire emprunter des livres, lire sur place, travailler avec des livres, les motifs de venue en bibliothèque tendent à se diversifier et la présence à des actions culturelles n'est pas dérisoire. « On constate à ce sujet que le nombre des usagers ayant participé à des animations organisées par des bibliothèques municipales n'est pas négligeable : 28 % des usagers déclarent avoir déjà visité une exposition, 16 %, avoir participé à une animation pour enfants, 9 % à une animation pour adultes, soit, tous genres confondus, 37 % des usagers.¹³ »

La diversification des usages liée à l'enrichissement des activités que proposent les bibliothèques permettent d'affirmer que « les bibliothèques sont désormais perçues comme des lieux “naturels” d'action culturelle et non plus seulement comme des réserves de livres.¹⁴ ». « Le principe de l'action culturelle en bibliothèque n'est donc plus discuté. Les actions ne cessent en effet de s'y développer, y compris dans les petites structures, et les élus reconnaissent leur légitimité.¹⁵ » L'action culturelle est dorénavant institutionnalisée, faisant l'objet

¹⁰ Delphine Côme, « État des lieux », dans Bernard Huchet et Emmanuèle Payen (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Éd. du Cercle de la Librairie, 2008, p. 44.

¹¹ *Ibid.*

¹² Anne-Marie Bertrand *et al.*, *Les bibliothèques municipales et leurs publics : Pratiques ordinaires de la culture*, Éd. de la Bibliothèque publique d'information, 2001, disponible en ligne : <http://books.openedition.org/bibpompidou/238> (consulté le 16 juillet 2014) ; Bruno Maresca, Françoise Gaudet et Christophe Evans, *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : Attractivité, fréquentation et devenir*, Éd. de la Bibliothèque publique d'information, 2007, disponible en ligne : <http://books.openedition.org/bibpompidou/176> (consulté le 16 juillet 2014).

¹³ B. Maresca, F. Gaudet et C. Evans, *op. cit.*, p. 76.

¹⁴ D. Côme, *op. cit.*, p. 45.

¹⁵ *Ibid.*, p. 46.

d'une véritable politique, et reconnue comme légitime parmi les activités des bibliothécaires.

1.1.2. Une appropriation de l'action culturelle par quelques *happy few*

La reconnaissance et l'institutionnalisation de l'action culturelle ne nous renseignent pas sur la composante des populations qu'elle fédère. Si l'on étudie les profils sociologiques des personnes assistant aux actions culturelles, on se rend compte que ce sont des habitués des institutions culturelles. D'après l'enquête de Claude Poissenot¹⁶, nous pouvons relever une prédominance de femmes : elles représentent 72 % des visiteurs d'une animation. De plus, la population habituelle des actions culturelles est relativement âgée : les deux tiers des publics des animations ont plus de 50 ans. Enfin, les publics des animations sont constitués des populations les plus diplômées : 60 % ont un diplôme supérieur ou égal à bac + 2. On peut en conclure que « les manifestations culturelles ne modifient pas le recrutement social du public¹⁷. » « Ce résultat [...] suggérerait non seulement que l'action culturelle ne démocratise pas la bibliothèque, mais au contraire qu'elle participe à la sélection sociale de ses publics¹⁸. »

En outre, on peut émettre des doutes sur un possible élargissement des fréquentants que permettrait l'action culturelle, dont un des objectifs est souvent de capter de nouveaux publics. « En réalité, les participants aux animations sont déjà familiers de la bibliothèque. Les deux tiers sont inscrits et les trois quarts sont des visiteurs (inscrits ou non). Seul un cinquième n'est ni inscrit ni visiteur. Autrement dit, c'est seulement à la marge que ce type d'activité permet de faire découvrir la bibliothèque.¹⁹ » Ainsi, « l'action culturelle ne permet pas d'élargir les publics, mais permet de fidéliser un public qui se trouve déjà en situation d'accès à la culture.²⁰ »

Ceci questionne la bibliothèque sur la manière dont elle présente ses actions pour les rendre accessibles et attrayantes au plus grand nombre de personnes. « Sans doute la conjugaison des références proposées et de la manière dont elles le sont contribue à cette sélection implicite des publics. L'affichage de l'accès libre aux animations ne suffit pas à faire disparaître les obstacles que doivent surmonter ceux qui n'ont pas, dans le cadre scolaire ou familial, acquis une aisance dans l'élaboration de discours sur des références qui leur sont souvent étrangères. Ce défaut de familiarité objective conduit sans doute à une forme de subjectivation par laquelle ces personnes éprouvent de la distance, voire de la méfiance, à l'égard de ce qui leur est proposé.²¹ » La bibliothèque se ferait l'écho, malgré elle, d'une culture officielle et légitimée, considérée comme élitiste, qui découragerait et

¹⁶ Claude Poissenot, « Publics des animations et images des bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 5, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0087-002> (consulté le 5 juillet 2014).

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Clotilde Deparday, citée dans Alain Sainsot, « Réinventer la bibliothèque ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n° 4, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-04-0055-002> (consulté le 5 juillet 2014).

²¹ C. Poissenot, *op. cit.*

repousserait les populations qui ne s'en sentent pas proches. Bernadette Seibel écrivait ainsi il y a trente ans : « en affichant les goûts et l'art de vivre des classes moyennes et supérieures [...], ce type d'animation, par le marquage qu'il opère, peut conduire à l'auto-exclusion des membres des classes populaires²² ». L'exclusion sociale semble donc s'accompagner d'une exclusion culturelle.

La programmation culturelle renforcerait par conséquent la fréquentation des groupes sociaux traditionnels des bibliothèques : « la politique d'offre ne saurait permettre un élargissement de la composition sociologique des publics. Elle remplit une fonction de satisfaction de ceux à qui cette offre correspond. Une "belle" programmation ne fait pas venir un nouveau public.²³ » De plus, la communication externe sur l'action culturelle des bibliothèques, loin d'attirer de nouvelles personnes contribuerait « au maintien à l'extérieur des publics non familiers²⁴ ». La bibliothèque maintiendrait donc en son sein une certaine endogamie, un entre soi. Il y aurait un décalage entre l'offre d'actions culturelles de la bibliothèque et la réalité des populations. L'augmentation de l'offre n'atteindrait pas son objectif de diversification des publics. Nous pouvons appliquer à l'action culturelle ce que souligne Jean-Claude Passeron à propos de la lecture : « Il est vain de croire que l'augmentation de l'offre de la lecture en bibliothèque produira mécaniquement, en même temps que l'augmentation globale de l'intensité de lecture, l'augmentation de la part des forts lecteurs dans les classes populaires. Par ses techniques d'offre comme par les ouvrages qu'elle offre, la bibliothèque correspond d'abord aux attentes et aux pratiques culturelles des classes moyennes.²⁵ »

Il semblerait utile que la bibliothèque s'interroge sur la manière dont elle met en œuvre l'action culturelle et remette en cause l'image qu'elle véhicule à travers ses animations. Peut-être devrait-elle partir des besoins, envies et attentes diverses des populations hétérogènes et porter une attention plus soutenue aux personnes dites éloignées de la culture et aux milieux modestes. Comme l'affirme Claude Poissenot, « pour faire en sorte que les usagers s'approprient cet équipement, il faut d'abord les penser tels qu'ils sont et non tels qu'on aimerait qu'ils soient²⁶ ».

La solution pour diversifier et élargir les publics, autrement dit pour faire venir les gens peu attirés par le livre et la culture, serait d'envisager d'autres types d'actions et notamment de développer des actions faisant une place aux populations, encourageant leur participation active.

²² Bernadette Seibel, *Bibliothèques municipales et animations*, Dalloz / Ministère de la Culture, 1983, p. 317.

²³ C. Poissenot, *op. cit.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Jean-Claude Passeron, « Figures et contestations de la culture », *Le Raisonnement sociologique*, Nathan, 1991.

²⁶ Claude Poissenot, « La fréquentation en questions », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2010, n° 5 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-05-0067-013> (consulté le 5 juillet 2014).

1.2. UN MODÈLE D'ACTION CULTURELLE EN BIBLIOTHÈQUE QUI DOIT ÊTRE RÉINTERROGÉ

1.2.1. À rebours de la démocratisation de la culture

Devant l'échec de diversification des profils socioculturels des populations se rendant à une action culturelle, il semblerait que la bibliothèque ait à se questionner sur son modèle de présentation de l'action culturelle qui paraît correspondre à ce que l'on nomme l'objectif de démocratisation culturelle.

Le principe de la démocratisation culturelle

La culture était conçue dans les années 1960 comme le moyen de lutter contre les inégalités sociales. La mission du ministère des Affaires culturelles d'André Malraux était de « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre de Français²⁷ ». L'État voulait faire accéder le public dit populaire aux biens culturels, c'est-à-dire à la haute culture ou culture savante qui était auparavant réservée à une élite. Il s'agissait de mettre en rapport l'art et les citoyens, de réduire l'écart entre les publics et les productions des équipements culturels. La démocratisation de la culture correspondait ainsi à une politique d'accès des œuvres et des arts légitimés par l'État. Comme le déclare Jean-Michel Lucas, « le modèle de la politique culturelle à la française ignore le "citoyen". Il est construit sur l'idée d'émancipation des individus qu'il faut éclairer par la rencontre avec les œuvres de l'art et de l'esprit. Dans ce cadre, le citoyen n'est qu'un individu conditionné.²⁸ »

Jean Caune résume bien l'objectif de la démocratisation culturelle : « Envisagé par le biais de la diffusion des œuvres artistiques, le processus de démocratisation était conçu comme une extension des publics aux plans géographique et sociologique.²⁹ » Le résultat de la démocratisation culturelle est cependant mitigé car cette politique a surtout permis un élargissement des publics en faveur des classes moyennes et non des classes populaires. Il semble qu'elle ait au contraire renforcé les inégalités culturelles et la fracture entre publics aisés et cultivés et publics plus modestes et moins instruits. La démocratisation culturelle ne se réalise donc pas de manière démocratique. Elle affirmerait au contraire une hiérarchie entre les cultures en soutenant qu'il existe une culture supérieure, celle de l'élite, qu'il convient de faire connaître le plus largement possible.

La démocratisation culturelle peut être perçue comme un modèle de politique descendante et liée aux équipements culturels : c'est l'institution qui impose sa conception de la culture et ne laisse donc aucune place aux populations dans le choix de ce qui est qualifié de culturel. La démocratisation culturelle correspond

²⁷ Charles de Gaulle, *Décret n° 59-889 du 24 juillet 1959 portant organisation du ministère chargé des affaires culturelles*, article 1^{er}.

²⁸ Jean-Michel Lucas, cité dans Françoise Liot (coord.), *Projets culturels et participation citoyenne : Le rôle de la médiation et de l'animation en question*, L'Harmattan, 2010, p. 209.

²⁹ Jean Caune, *La démocratisation culturelle : une médiation à bout de souffle*, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 14.

ainsi à une logique de propagation de la culture envisagée sous un aspect universaliste et monolithique. Elle a contribué à « transform[er] le “peuple” en “public”, c’est-à-dire les acteurs possibles de la vie culturelle en destinataires de celle-ci.³⁰ » Dans ce modèle, le bibliothécaire se fait alors médiateur pour permettre l’appropriation des hautes œuvres culturelles par les populations les moins favorisées. Il rend possible la rencontre entre l’œuvre et les personnes.

Instaurer une démocratie culturelle ?

La notion de démocratie culturelle, née après 1968, propose une autre conception de la culture. Définie comme « une reconnaissance des cultures jusque-là reléguées et silencieuses³¹ », elle remet en cause les hiérarchies entre les différentes formes artistiques et donne le droit à l’expression culturelle. Elle est un modèle plus ascendant que la démocratisation de la culture : il s’agit de s’appuyer sur des pratiques populaires ou émergentes et de leur admettre une valeur artistique, de réhabiliter des cultures spécifiques à des groupes sociaux ainsi que de nouvelles formes d’art, bénéficiant de l’engouement du public, mais auparavant non incluses dans la culture légitime, comme la bande dessinée, le rap, la mode...

La démocratie culturelle permet ainsi de faire coexister différentes cultures de manière non concurrentielle en promouvant la diversité des formes d’expression culturelle. « La démocratie culturelle porte donc un intérêt particulier aux différences, et les cultures y sont envisagées d’emblée sur le mode du lien social et d’une fête permanente. Les principes de cette démocratie culturelle sont à rechercher parmi les notions de métissage, de solidarité, de multiculturalisme, d’affirmation de la part créative de l’individu, d’abolition des barrières entre professionnels et amateurs³² ». À la suite de ce modèle de démocratie culturelle, il s’agit de « promouvoir un partage avec les habitants et non décider d’une “offre culturelle” qui leur serait imposée³³ » et de « démontrer que la créativité n’est pas une fonction du génie artistique ou d’un statut auto-proclamé mais qu’elle a son origine dans le principe de “réalisation de soi” et dans une vision pluraliste de l’art.³⁴ »

Si la bibliothèque veut se faire le reflet de la démocratie culturelle, elle ne doit plus être prescriptrice, s’imposer comme le parangon de la culture savante, dispensant le savoir. Il faut dépasser le modèle de démocratisation culturelle pour permettre la diversité, autrement dit la culture dont chaque individu est porteur, sans hiérarchie. Selon Guy Saez, « la culture ne peut plus être limitée à une catégorie d’objets ou de pratiques, elle ne peut plus être vécue par une catégorie d’individus, elle s’exprime dans le pluralisme des objets, des pratiques et concerne

³⁰ Marie-Christine Bordeaux et Françoise Liot, Introduction au dossier « La participation des habitants à la vie artistique et culturelle », *L’Observatoire, La revue des politiques culturelles*, n°40, été 2012, p. 8.

³¹ Ministère de la Culture et de la Communication, Comité d’histoire, *Histoire des politiques de « démocratisation culturelle »*, 28 avril 2011, révisé en juillet 2012, [en ligne] <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ministere/Histoire-du-ministere/Travaux/La-democratisation-culturelle-au-fil-de-l-histoire-contemporaine> (consulté le 20 août 2014), p. 21.

³² *Ibid.*, p. 9.

³³ Guy Saez, « Politiques culturelles et éducation populaire », *L’Observatoire, La revue des politiques culturelles*, n° 33, mai 2008, p. 28.

³⁴ *Ibid.*

tous les individus d'un groupe social, et tous les groupes sociaux.³⁵ » La bibliothèque doit se dégager d'une vision élitiste de la culture et donc d'une culture duelle, opposant la culture savante à la culture populaire. L'enjeu n'apparaît plus de favoriser l'appropriation par le plus grand nombre d'une culture uniforme, légitimée par le pouvoir, mais de susciter les initiatives citoyennes. La bibliothèque devrait être le miroir de ce que Michel de Certeau appelle « la culture au pluriel », soit une culture qui cherche à articuler culture savante et culture populaire. Selon ce dernier, l'action culturelle n'a pas à combler un présumé manque de culture chez les catégories populaires, mais à mettre en évidence la singularité des personnes qui fabriquent leur culture à partir de ressources propres et de ressources extérieures³⁶.

La culture ne peut donc plus être identifiée uniquement aux œuvres artistiques et littéraires, à l'initiation et la formation de l'individu à ces dernières. Jean Caune résume bien le passage d'une politique d'offre uniforme à une politique de reconnaissance de la ressource humaine : « il est nécessaire de passer de la problématique de l'avoir, qui conçoit la démocratisation comme l'accès aux biens culturels, à une politique de l'être qui se préoccupe des conditions de construction de la personne.³⁷ »

1.2.2. Vers une reconnaissance des droits culturels

Le refus du modèle de la démocratisation culturelle et le plus grand intérêt accordé à la personne nous conduisent à inverser la conception de l'action culturelle. Il ne s'agit plus de partir d'une certaine idée de la culture que l'on voudrait diffuser au plus grand nombre, ni de chercher à élargir seulement le cercle de ses bénéficiaires, mais de fonder son action sur les populations intrinsèquement porteuses d'une culture.

La diversité culturelle

La société se composant d'une multiplicité de personnes, elle est constituée d'une pluralité de cultures, ce qui nous amène à la notion de diversité culturelle défendue par la Déclaration universelle de l'Unesco de 2001. Cette Déclaration soutient que la culture est nécessairement protéiforme, car elle est le reflet des hommes, et la considère « pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant.³⁸ » Un lien fort noue ainsi diversité culturelle et êtres humains : « La défense de la diversité culturelle est un impératif éthique,

³⁵ *Ibid.*, p. 25.

³⁶ Jean-Paul Rathier, « Attention aux voisins. Pour une éthique des arts mitoyens », *L'Observatoire, La revue des politiques culturelles*, n° 40, été 2012, p. 28.

³⁷ J. Caune, *La démocratisation culturelle...*, *op. cit.*, p. 125.

³⁸ Unesco, *Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle*, 2001, [en ligne] <http://reseauculture21.fr/droitsculturels/files/2012/07/D%C3%A9claration2001.pdf> (consulté le 25 juillet 2014), article 1.

inséparable du respect de la dignité de la personne humaine.³⁹ » ou encore « la diversité culturelle est une caractéristique inhérente à l'humanité⁴⁰ ».

La diversité culturelle « renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression⁴¹ ». Elle entraîne un processus d'ouverture et d'enrichissement ainsi que de prise en compte d'autrui : il s'agit de découvrir et d'apprendre à connaître la culture de l'autre, c'est-à-dire de prendre en considération sa culture propre et ne pas la dévaloriser au profit d'une culture élitiste. Comme l'affirme l'Unesco, « la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles impliquent la reconnaissance de l'égalité de dignité et du respect de toutes les cultures⁴² ». Ainsi, la diversité culturelle « se nourrit d'échanges constants et d'interactions entre les cultures⁴³ » en encourageant leur cohabitation, en favorisant un dialogue entre elles et en tentant de « bâtir des passerelles entre les peuples⁴⁴ ».

Les droits culturels

Par l'institutionnalisation de la diversité culturelle, s'opère une transition du principe de droit à la culture à celui de droits culturels qui « sont partie intégrante des droits de l'homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants.⁴⁵ » Ceux-ci sont définis par la Déclaration de Fribourg⁴⁶ qui propose une définition de la culture davantage centrée sur les personnes : « le terme "culture" recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement⁴⁷ ». « Selon cette acception, une activité culturelle touche aussi bien l'intimité des personnes, que celle du lien social.⁴⁸ »

Parmi les droits culturels déclinés dans la Déclaration de Fribourg, nous pouvons relever le droit de choisir et de voir respecter son identité culturelle ; le droit d'accéder aux références culturelles ; la liberté de se référer ou non à une communauté culturelle ; le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle, d'exercer ses propres pratiques culturelles ; le droit à l'éducation, à la formation et à l'information. Les droits culturels sécurisent ainsi les choix personnels des populations et sont par conséquent les garants de la protection de la diversité

³⁹ *Ibid.*, article 4.

⁴⁰ Unesco, *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, 2005, premier Affirmant, [en ligne] <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf> (consulté le 25 juillet 2014), p. 1.

⁴¹ *Ibid.*, article 4, p. 4.

⁴² *Ibid.*, article 2, p. 3.

⁴³ *Ibid.*, deuxième *Consciente que*, p. 2.

⁴⁴ *Ibid.*, article premier, p. 3.

⁴⁵ *Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle*, *op. cit.*, article 5.

⁴⁶ Cette déclaration est le fruit d'un travail de vingt ans d'un groupe international d'experts, connu sous le nom de « Groupe de Fribourg », coordonné par Patrice Meyer-Bisch, créé lors d'un colloque en 1991 intitulé : « les droits culturels : une catégorie sous-développée de droits de l'homme ».

⁴⁷ *Les droits culturels*, Déclaration de Fribourg, 2007, [en ligne] <http://reseauculture21.fr/droitsculturels/files/2012/07/DeclarationFribourg.pdf> (consulté le 25 juillet 2014), article 2 a, p. 5.

⁴⁸ *Définir les droits culturels*, Réseau culture 21, [en ligne] <http://reseauculture21.fr/droitsculturels/> (consulté le 25 juillet 2014), paragraphe 5.

culturelle. Ils réaffirment des principes énoncés dans la Déclaration de l'Unesco de 2001 : « Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.⁴⁹ »

Les droits culturels sont considérés comme « une expression et une exigence de la dignité humaine⁵⁰ ». « Les droits culturels ne correspondent pas à des “besoins tertiaires”, ce sont au contraire des *leviers* principaux du développement de la personne, car ils protègent directement ses capacités, intimes et sociales.⁵¹ » Il s'agit de « les garantir de façon universelle et notamment pour les plus démunis⁵² ». Ces droits consacrent la culture comme l'essence même de la personne : chaque être humain est culture. La culture est alors ambivalente : elle est propre à chacun, ce qui permet de forger son identité, et elle est ce qui fait référence au sein d'un certain groupe de personnes. La Déclaration de Fribourg rappelle que « l'expression “identité culturelle” est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité.⁵³ » Ce sont ces références culturelles qui permettent à une personne « de faire sa propre unité et de se lier de façon libre à d'autres⁵⁴ ». Les droits culturels sont donc les garants de la construction de la personne et de ses relations avec autrui.

Des personnes productrices de culture

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels engage les populations à être actrices de leur propre culture en se forgeant leurs références. Cette définition de la culture ne nie pas les œuvres, tout en ne la limitant pas à ces dernières : elles sont une composante parmi d'autres de la culture. « Une référence culturelle peut alors être définie comme un savoir approprié, incorporé, qui permet d'avoir accès aux savoirs portés par des personnes et des œuvres. C'est la personne qui est au centre et qui choisit et compose son milieu culturel avec les références auxquelles elle peut avoir accès.⁵⁵ » Les références culturelles ne constituent pas un savoir extérieur qui est imposé aux populations contre leur gré, mais un élément qu'elles désirent rendre leur.

Les populations sont donc des moteurs de leur action et de leurs choix culturels, ce qui n'exclut pas une sensibilisation ou une formation préalable, indispensable à tout choix raisonné et conscient. « C'est au sujet de décider quelles sont les références qu'il juge nécessaires, mais il a besoin de s'appuyer sur des personnes et des institutions d'enseignement et de communication qui lui donnent

⁴⁹ Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, *op. cit.*, article 5.

⁵⁰ *Les droits culturels, op. cit.*, p. 3.

⁵¹ Définir les droits culturels, *op. cit.*, paragraphe 13.

⁵² *Les droits culturels, op. cit.*, p. 3.

⁵³ *Ibid.*, article 2 b, p. 5.

⁵⁴ Définir les droits culturels, *op. cit.*, paragraphe 13.

⁵⁵ *Ibid.*, paragraphe 17.

accès à des œuvres et lui enseignent les difficultés d'interprétation.⁵⁶ » Il semblerait qu'il faille en premier lieu avoir accès à une certaine offre culturelle pour pouvoir s'en détacher et construire sa propre identité culturelle.

L'accès à une ressource n'est plus imposé ou rendu possible par le haut, mais s'opère non seulement via un accès matériel aux œuvres, c'est-à-dire par une connaissance du patrimoine, des créations artistiques et littéraires, également via une participation conçue comme « l'action d'apprendre à agir avec ce capital, de se l'approprier, de le partager et de participer à sa transmission.⁵⁷ » La Déclaration de Fribourg encourage ainsi la participation des populations à la production de représentations symboliques. « Une personne n'est respectée dans sa dignité que si elle est considérée comme pouvant participer elle-même, librement et de façon créative, à la reconnaissance et au développement des références culturelles, à la connaissance, à l'entretien et au développement des œuvres, qui importent pour elles et pour le milieu dans lequel elle vit.⁵⁸ »

Une ambition sociale et démocratique

Il ne s'agit plus d'inclure la culture dans un rapport de domination, mais d'inscrire la diversité culturelle dans une relation apaisée, pacifiée, dans une démarche de respect et de reconnaissance mutuelle. La culture est alors considérée comme facteur de cohésion, du mieux-vivre ensemble. « L'accès à l'univers culturel et symbolique dans tous les moments de la vie, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, constitue un facteur essentiel pour la formation de la sensibilité et des capacités d'expression, ainsi que pour la coexistence harmonieuse et pour la construction de la citoyenneté.⁵⁹ » La culture apparaît comme le ciment et le lien essentiels de la société. La reconnaissance de la diversité ne s'opère pas dans un but de segmentation, de dissension, mais d'échanges et de partage d'expériences. Ainsi, « il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'intégration et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix.⁶⁰ » Cette idée est confortée par l'Agenda 21 de la culture : « Dialogue, cohabitation et interculturalité [apparaissent] comme les principes de base de la dynamique des relations citoyennes.⁶¹ »

La culture comme fondement de toute société a l'ambition de concerner tous les individus et devrait être préalable à toute politique. « L'action culturelle est effectivement primordiale. Elle permet de poser la question de l'exclusion humaine d'une manière plus radicale que ne le fait l'accès au droit au logement, au travail, aux ressources ou à la santé. On pourrait penser que l'accès à ces autres droits devient inéluctable, lorsque le droit à la culture est reconnu.⁶² » Il paraît

⁵⁶ *Ibid.*, paragraphe 21.

⁵⁷ *Ibid.*, paragraphe 19.

⁵⁸ *Ibid.*, paragraphe 20.

⁵⁹ Cités et Gouvernements Locaux Unis – Commission de culture, *Agenda 21 de la culture*, 2008, [en ligne] http://reseauculture21.fr/wp-content/uploads/2014/03/AG21_fr.pdf (consulté le 31 juillet 2014), paragraphe 13, p. 9.

⁶⁰ *Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle*, *op. cit.*, article 2.

⁶¹ *Agenda 21 de la culture*, *op. cit.*, p. 6.

⁶² Joseph Wresinski, *Culture et grande pauvreté*, Éd. Quart-Monde, 2004, p. 40.

indispensable d'envisager une culture qui soit non seulement au service de tous, mais surtout élaborée par tous.

1.3. UN CONTEXTE FAVORABLE À LA PARTICIPATION DES POPULATIONS : FAIRE DES CITOYENS ACTEURS

La dynamique participative impulsée dans la culture s'inscrit dans un cadre plus large favorable à la participation. L'attention plus grande accordée à la personne dépasse en effet le domaine culturel et concerne l'action publique en général ; la personne n'est plus considérée comme le destinataire d'une politique ou le consommateur d'un service, mais comme une ressource potentielle qui peut participer à leur amélioration.

1.3.1. Une institutionnalisation de la participation dans l'action publique

Une revendication citoyenne

Le mouvement participatif apparu en France dans les années 1960-1970 se développe en accord avec les transformations sociales. En effet, l'élévation du niveau d'éducation et de diplôme rend les populations plus critiques face à l'autorité et moins obéissantes aux institutions. Les citoyens refusent ainsi un fonctionnement pyramidal du pouvoir : ils expriment une certaine méfiance face aux décisions et choix politiques et souhaitent que leurs intérêts soient mieux pris en compte. Émerge donc une demande sociale de participation. De plus, l'avènement du web 2.0 dans les années 2000 ainsi que l'utilisation croissante des nouvelles technologies de l'information et de la communication contribuent à une expression plus libre des citoyens et à la capacité de chacun à devenir producteur de contenus. « Ces transformations produisent une société de discussions et de confrontations⁶³ ». Par ailleurs, la multiplication des sources d'information et le fait que l'expertise ne soit plus l'apanage de quelques-uns permettent aux individus de se forger leur propre jugement et d'être maîtres de leurs choix. Cet ensemble de facteurs rend compte de l'aspiration des citoyens à être entendus, à jouer un rôle dans la société. Ils ne veulent plus être écartés des décisions les concernant en étant des récepteurs passifs des politiques publiques.

Un changement de modèle politique

La démocratie représentative ne prendrait pas suffisamment en compte les citoyens dans son fonctionnement et tendrait donc à être renouvelée. L'affaiblissement de la légitimité des instances dirigeantes motive notamment l'innovation participative. Un changement de modèle démocratique s'opère alors :

⁶³ Centre d'analyse stratégique, *La participation des citoyens et l'action publique*, La Documentation française, 2008, [en ligne] <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000344/0000.pdf> (consulté le 31 juillet 2014), p. 46.

s'amorce un passage de la démocratie représentative à la démocratie participative, qui serait un modèle plus démocratique dans le sens où il laisserait une place plus importante et plus active aux citoyens en permettant le débat public, en tentant de s'approcher de l'intérêt général, lors d'une décision. Il s'agit de régénérer les pratiques politiques en impliquant les populations dans la conception de politiques publiques, en les associant dans le processus de décision politique. L'accent mis sur la participation conduit à rénover les formes démocratiques. En effet, les dispositifs participatifs souvent initiés par les autorités locales se multiplient. On peut citer, entre autres, les assemblées, les conseils de quartier, les débats publics, les ateliers d'urbanisme, les jurys citoyens, les conférences de consensus, les sondages délibératifs, les commissions consultatives. Les thématiques de la participation citoyenne évoluent aussi : des affaires politiques locales et des projets d'aménagement aux questions environnementales et sociales.

Alors que dans les années 1960-1970, la démocratie participative était conçue comme une lutte, une contestation du pouvoir, elle est à présent l'objet d'une institutionnalisation dans les politiques publiques. Dans les années 1990 et au début des années 2000, une succession de lois soutient la participation des populations à la vie politique : une série de mesures entérine les principes de l'information, de la consultation et de la concertation avec les habitants. Les textes instituent la complémentarité des citoyens et des pouvoirs publics. La participation des habitants est désormais inscrite au cœur des politiques publiques. De plus, dans le cadre de la décentralisation, le transfert des compétences aux collectivités territoriales tend à rapprocher spatialement l'autorité publique et les citoyens et donc le lieu de décision du lieu d'exercice du pouvoir. La décentralisation concourt donc à ancrer la thématique de la participation dans la vie locale, en faisant prendre part les populations à des actions de leur environnement immédiat. « Les textes et lois [...] font de la participation des habitants dans les quartiers populaires un des objectifs prioritaires. Il s'agit en effet de tenter d'impliquer la population dans toutes les actions mises en place localement, que ce soient les projets liés au logement et à l'urbanisme ou les activités sociales et culturelles, l'idée étant que l'évolution positive des quartiers ne peut s'obtenir que par la contribution effective des habitants eux-mêmes à cette transformation.⁶⁴ »

Les conséquences du renouvellement des formes démocratiques

Ces nouveaux dispositifs démocratiques bouleversent le concept de légitimité politique. Celle-ci « ne dépendrait plus seulement de la nature de l'autorité qui la prend mais de la manière dont elle est prise, de la procédure dans laquelle elle s'inscrit.⁶⁵ » Les élus et l'État n'ont plus « le monopole de la définition de l'intérêt général.⁶⁶ » Les attitudes et les procédures s'en trouvent transformées : les experts doivent se justifier, se confronter aux habitants et intégrer leurs avis ; quant aux populations, elles acquièrent un réel pouvoir. Ces dispositifs ont en effet l'ambition de les associer « à la définition des enjeux, à la préparation des

⁶⁴ Élisabeth Auclair, « La culture et les quartiers populaires », *Diversité*, mars 2007, p. 53-59, [en ligne] http://www.revues-plurielles.org/_uploads/pdf/82/148/89319_14383_18194.pdf (consulté le 31 juillet 2014), p. 54-55.

⁶⁵ Loïc Blondiaux, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », dans Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer, *Gestion de proximité et démocratie participative*, Éd. La Découverte, 2005, p. 124.

⁶⁶ *Ibid.*

solutions, voire à l'évaluation des décisions.⁶⁷ » L'implication des citoyens dans les choix publics leur donne un pouvoir de contrôle des mesures politiques leur permettant de s'assurer de leur adéquation à leurs attentes et besoins. La démarche participative semble ainsi renforcer la qualité et la légitimité de la décision finale. De plus, la démocratie participative contribue à changer la conception du rôle de l'élu : devient-il « un animateur de procédures de débat public ou reste-t-il pleinement maître de la décision ?⁶⁸ »

Ce changement démocratique induit une transformation de la conception de la politique en rétablissant le pouvoir des citoyens : « La promotion de l'idéologie de la participation a pour but de remédier à la perte de légitimité qui résulte de la crise de la représentation ; il s'agit désormais de fonder les systèmes de pouvoir existants, non plus sur un principe transcendant, mais sur un principe démocratique : la légitimité ne vient plus du sommet, de l'institution, mais de la base, des membres⁶⁹ ». Les populations sont donc reconnues comme légitimes et capables de prendre des résolutions raisonnées : « les citoyens ne sont plus considérés comme des sujets incompetents, aveuglés par leurs passions et soucieux de la défense de leurs seuls intérêts, mais comme des acteurs aptes à délibérer avec d'autres de projets collectifs, détenteurs d'une expertise profane susceptible d'être valorisée avec profit.⁷⁰ » La démocratie participative permet ainsi de réunir deux forces qui, plus que s'opposer, se complètent et s'enrichissent mutuellement : « il faut concevoir la démocratie participative comme une confrontation permanente et productive entre une demande de droits des citoyens et une tentative de cadrage politique des autorités en place, une sorte de dialectique qui produit ses effets sur les citoyens eux-mêmes et sur l'action publique.⁷¹ »

Un nouveau service public

Un mouvement d'évolution se fait jour également dans le service public qui vise à faire intervenir davantage les populations dans sa conduite. Il s'agit d'associer les usagers au fonctionnement du service public afin d'en améliorer l'efficacité et la qualité ainsi que de permettre une meilleure compréhension et réception des choix effectués et des décisions prises. La circulaire relative au renouveau du service public promulguée en 1989 en énonce les fondements, dotant les citoyens d'un rôle actif : « Il convient d'associer les usagers à l'amélioration des services publics. [...] Il faut sortir du dilemme entre l'usager passif et l'usager critique. L'usager doit devenir un partenaire qui fait des suggestions et des propositions [...]. Leur travail pourrait contribuer à ce que l'appréciation des usagers devienne un des critères essentiels d'évaluation du fonctionnement des services publics.⁷² » L'amélioration du service public passe ainsi par une

⁶⁷ *Ibid.*, p. 125.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Jacques Chevallier, *Éléments d'analyse politique*, PUF, 1985.

⁷⁰ Pierre-Yves Guiheneuf, Note de lecture sur Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, 2009, [en ligne] http://www.comedie.org/pdf/note_blondiaux.pdf (consulté le 31 juillet 2014) p. 4.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² Michel Rocard, *Circulaire relative au renouveau du service public*, 23 février 1989, [en ligne] <http://www.vie-publique.fr/documents-vp/circulaire-23021989.pdf> (consulté le 31 juillet 2014), p. 8.

mobilisation des acteurs y collaborant, une écoute et un recueil de leurs attentes et de leurs critiques, une participation de ces derniers à l'élaboration des prestations, leur mise en œuvre et leur évaluation. Le nouveau service public se veut donc ascendant. « Il s'agit de (re-)définir le service public, non sur la base de principes abstraits et par en haut, mais en partant des droits fondamentaux de la personne et de leur garantie d'exercice, des besoins et aspirations des usagers, des citoyens et de la société, des solidarités à (re)construire. Ils sont la finalité du service public, le fondement de sa légitimité.⁷³ » Y associer les personnes consiste en « un véritable retournement de perspectives, une "révolution copernicienne".⁷⁴ » Les populations sont donc incitées à devenir coréalisatrices des services publics.

1.3.2. L'action culturelle, une pratique appropriée pour favoriser la participation

Le droit de participer à la vie culturelle

Ce contexte favorable à la participation trouve un écho dans le domaine culturel où le droit des populations à s'engager dans la vie artistique et culturelle est assuré par toute politique démocratique et même encouragé. Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.⁷⁵ » En outre, la participation des populations et la culture semblent interdépendantes : « garantir à chacun le droit de participer à la vie culturelle, c'est enrichir les tissus sociaux ; développer la richesse culturelle des systèmes, c'est permettre à chacun de participer à cette vie plus forte et créative.⁷⁶ »

L'Agenda 21 de la culture, adopté en 2004 par des villes et des gouvernements locaux du monde entier pour promouvoir le développement culturel, pose comme principe fondateur la participation des populations à la culture. « La bonne gouvernance se fonde notamment sur la transparence de l'information et sur la participation citoyenne à l'élaboration des politiques culturelles, dans les processus de prise de décision comme dans l'évaluation des programmes et des projets.⁷⁷ » Il ne s'agit donc pas de cantonner la culture à un débat d'experts, mais bien de concevoir les projets avec les populations. L'Agenda 21 de la culture insiste sur « leur pleine participation à la vie culturelle.⁷⁸ »

En France, la politique de la ville a contribué à développer des projets culturels dans les quartiers en difficulté. L'action culturelle apparaît comme un levier important pour désenclaver certains quartiers, lutter contre l'exclusion sociale de ses habitants, favoriser le mieux-vivre ensemble. C'est notamment en recourant au participatif, en impliquant les populations dans des activités de

⁷³ Pierre Bauby, « La notion de service public », *Bibliothèque(s)*, n° 53/54, décembre 2010, p. 10.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 1948, article 27.

⁷⁶ Patrice Meyer-Bisch, « Politique culturelle et création sociale », *Le Journal de Culture et Démocratie*, n° 25, juillet 2012, [en ligne] http://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2012/08/Journal_25.pdf (consulté le 31 juillet 2014), p. 21.

⁷⁷ *Agenda 21 de la culture, op. cit.*, p. 8.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 9.

création artistique, dans l'élaboration de projets culturels, que les politiques entendent œuvrer à la cohésion urbaine et sociale. Des artistes interviennent alors dans des territoires afin de mener des projets avec les habitants. Ces actions permettent aux habitants de réinvestir et de se réapproprier l'espace public en en faisant un lieu d'expression de leur sensibilité.

« Ainsi, l'action culturelle est considérée par de nombreux acteurs comme un outil pour promouvoir la démocratie participative, par la reconnaissance et l'expression des besoins des habitants, et par leur implication active dans les projets initiés localement. La remise en cause du concept de démocratisation culturelle et le renforcement de la notion de démocratie culturelle amènent à privilégier des démarches qui visent une plus grande participation des habitants. Un des enjeux est d'arriver à passer d'une logique de l'offre – on propose des activités aux habitants – à une logique de coconstruction d'un projet avec la population. Les acteurs culturels prennent conscience de l'intérêt de favoriser l'expression libre et la créativité, permettant à chacun de s'exprimer selon ses capacités et ses envies.⁷⁹ »

Les populations, de nouveaux acteurs culturels

Les actions et politiques culturelles confirment le changement dans la manière de concevoir les populations, c'est-à-dire leur métamorphose de témoins passifs des politiques culturelles à personnes actrices de la vie culturelle : « l'habitant n'est pas seulement un usager, un public potentiel, mais également un citoyen susceptible de s'engager dans la vie culturelle locale dans toutes ses dimensions. L'idée que celles-ci ne peuvent plus être produites par le haut gagne du terrain, et la concertation occupe désormais une place centrale dans tous les champs de la vie publique.⁸⁰ » La logique ascendante, émanant des populations, tend donc à remplacer la logique descendante, provenant des instances dirigeantes. Il s'agit « d'ouvrir le champ à l'expression de l'identité, des préoccupations et des désirs⁸¹ » des populations, habituellement destinataires d'une offre culturelle, car « les habitants ne sont pas uniquement porteurs d'une demande, mais bel et bien aussi d'une "offre" à prendre en considération.⁸² » Or, « occulter [...] les préoccupations, le potentiel vivant et les facultés latentes des destinataires de l'action culturelle, peut aller [...] jusqu'à heurter la dignité et la sensibilité des personnes, accentuant du même coup les résistances à l'offre proposée.⁸³ » La participation des populations est ainsi un gage de réussite de l'action culturelle et de l'atteinte de ses objectifs. Il ne suffit plus de faire "pour" certaines populations, c'est-à-dire de leur proposer une offre culturelle, aussi adaptée soit-elle à leurs aspirations ; il faut désormais faire "avec" elles, en prenant compte leur complexité et leur épaisseur. « Pour donner à de nouveaux publics l'envie d'approcher l'œuvre artistique, on ne peut les considérer seulement comme des récepteurs passifs. C'est au contraire par l'intermédiaire et

⁷⁹ É. Auclair, « La culture et les quartiers populaires », *op. cit.*, p. 55.

⁸⁰ Marie-Christine Bordeaux, Françoise Liot, Introduction au dossier « La participation des habitants à la vie artistique et culturelle », *op. cit.*, p. 7.

⁸¹ Bruno Colin, *Action culturelle dans les quartiers*, Culture & Proximité, octobre 1998, p. 26.

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*, p. 26-27.

au terme d'une démarche personnelle active, que les conditions d'une vraie réceptivité seront réunies.⁸⁴ »

Action culturelle et participation : un bon alliage pour la bibliothèque

Concevoir l'action culturelle comme un simple apport de savoirs revient à nier l'individualité, la singularité et la dignité des personnes à qui s'adresse l'action. Il paraît plus opportun de l'envisager comme un échange de savoirs et de pratiques. Il faut se dégager de l'idée que l'action culturelle sert à combler des lacunes chez certaines populations pour l'envisager comme une construction entre des acteurs divers et variés. L'action culturelle doit refuser d'être vécue comme la consommation d'une offre culturelle, et se considérer comme un assemblage s'enrichissant de ses participants. « Il ne s'agit plus de se contenter de construire une offre en espérant que le public s'en emparera mais de reconnaître chacun dans sa singularité.⁸⁵ », soutient Dominique Lahary.

Ce changement de conception de l'action culturelle trouve un écho en bibliothèque. Le centre d'intérêt des bibliothèques s'est désormais déplacé des ressources documentaires vers les personnes. Il convient de choisir comme point de départ de l'action culturelle la ressource humaine, sans pour autant nier les collections des bibliothèques, ni refuser les actions culturelles plus traditionnelles : ces dernières et les actions dites participatives doivent se penser en complémentarité. En effet, elles proposent des approches différentes de l'action culturelle et cherchent à toucher des personnes différentes. Il paraît judicieux de continuer à offrir les actions habituelles afin de satisfaire les personnes les appréciant et d'en développer de nouvelles pour d'autres types de populations qui se sentent peu concernées par les institutions culturelles et leur offre actuelle.

La bibliothèque semble avoir tout à gagner de la participation des populations dans le domaine de l'action culturelle : « si la culture se trouve du côté des agents publics qui posent les cadres du travail, elle est aussi du côté des usagers qui peuvent apporter des compétences, des représentations sociales différentes, des cultures et une mémoire collective et témoigner ainsi de leur désir d'implication. Assurer l'accès aux savoirs, certes, mais aussi prendre en compte les cultures vivantes présentes sur un territoire, tout en travaillant à la construction du sentiment d'appartenance des habitants à la collectivité.⁸⁶ » Il s'agit d'« identifier "l'utilisateur" comme richesse culturelle et ressource potentielle.⁸⁷ »

L'action culturelle semble donc être le domaine que les bibliothèques peuvent investir pour proposer d'autres approches de la culture et refléter la richesse plurielle de la société.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 23.

⁸⁵ Dominique Lahary, « Bibliothèque, politiques publiques, service public », *Bibliothèque(s)*, n° 53/54, décembre 2010, *Bibliothèques(s)*, p. 16.

⁸⁶ Patricia Remy, « Ouvrir un espace d'intervention aux usagers... », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, n° 1, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-01-0099-007> (consulté le 31 juillet 2014).

⁸⁷ *Ibid.*

2. LES DIFFÉRENTES FORMES D'INTERACTION ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE ET LES POPULATIONS PAR LE BIAIS DE L'ACTION CULTURELLE

La bibliothèque a toujours effectué des actions pour le public desservi. La nouveauté est d'y associer les personnes en faisant pour, avec et par eux. Le but est d'associer les gens à la bibliothèque par le médium de l'action culturelle. De destinataires habituels de l'action culturelle, les populations en deviennent les acteurs.

Il s'agit dans cette deuxième partie d'étudier les modalités de participation des populations à la bibliothèque et leur interaction avec celle-ci grâce à l'action culturelle. Cette partie propose une typologie d'actions culturelles faisant appel à la participation des populations. Il est important de rappeler que le terme de participation est plurivoque : la participation peut concerner la simple présence physique jusqu'à un engagement total dans l'action.

L'action culturelle recourant à la participation permet-elle d'enrichir le rapport de l'institution aux personnes ?

2.1. QUELLES CONCEPTIONS DE LA PARTICIPATION ?

La participation définie comme « l'action par laquelle les citoyens interviennent dans l'élaboration du projet⁸⁸ » peut être plus ou moins active. Il est possible de distinguer différentes formes de participation et de les classer d'après une échelle d'intensité.

La plus connue est celle s'appliquant au domaine politique, élaborée par Sherry Arnstein en 1969⁸⁹. Cette dernière lie participation des citoyens et pouvoir des citoyens en considérant la participation comme une redistribution du pouvoir permettant aux citoyens habituellement exclus des processus décisionnels d'y être associés. Elle établit alors une typologie composée de huit niveaux hiérarchisant de manière croissante les formes de participation. Chaque niveau correspond au degré de pouvoir auquel peuvent prétendre les citoyens et à leur possibilité d'influer sur la décision finale. Les deux premiers niveaux constitués, selon Sherry Arnstein, par la manipulation et la thérapie renvoient à la non-participation car leur objectif est d'éduquer les participants pour qu'ils soutiennent ce qui a été décidé pour eux. Les trois niveaux suivants sont l'information, la consultation et la réassurance ou conciliation : ils constituent la coopération symbolique. Ils permettent aux citoyens d'entendre et de se faire entendre sans toutefois avoir la garantie que leurs attentes et leurs suggestions seront prises en compte par les décideurs, ceux-ci étant les derniers juges. Enfin, les trois derniers niveaux que sont le partenariat, la délégation de pouvoir et le contrôle citoyen correspondent au pouvoir effectif des citoyens. Ces derniers acquièrent une influence certaine sur la décision : ils en détiennent la responsabilité et l'autorité ; vont jusqu'à la concevoir et la planifier.

⁸⁸ Carole Desmarais, *La concertation dans la conduite de projet*, Territorial éditions, 2012, p. 12.

⁸⁹ Cf l'annexe n° 1. Sherry R. Arnstein, "A Ladder of Citizen Participation", JAIP, Vol. 35, No. 4, July 1969, p. 216-224, [en ligne] <https://www.planning.org/pas/memo/2007/mar/pdf/JAPA35No4.pdf> (consulté le 20 août 2014).

Ils négocient avec les décideurs dans le cadre du partenariat, mais ont les pleins pouvoirs lorsqu'ils se situent au niveau des deux ultimes barreaux.

Une autre échelle, appliquée cette fois en bibliothèque, est proposée par le projet canadien *Working Together*⁹⁰. Dénommée « Continuum de la participation du public », elle se compose de cinq phases, proposant au public un engagement toujours plus important dans les activités de la bibliothèque : informer/éduquer, consulter, discuter/débattre, mobiliser/participer, établir un partenariat/collaborer.

À partir de ces deux modèles d'échelle, nous pouvons établir une échelle de la participation à quatre barreaux. Le premier concerne l'information, c'est-à-dire une communication de type unilatéral, un flux à sens unique soit descendant, soit ascendant. Elle est la condition minimale, mais non suffisante, de toute forme de participation. Le deuxième barreau est la consultation qui consiste à sonder l'avis des populations sur une question, un problème, une suggestion. Les décideurs ne sont cependant pas obligés de donner suite aux réactions des habitants. Dans le cadre de la bibliothèque, ce sont les professionnels qui travaillent en interne pour élaborer des services qui répondent aux besoins exprimés lors de la consultation. Le troisième barreau est occupé par la concertation, autrement dit un processus de réflexion en commun sur un choix à faire ou une décision à prendre. Au cours de celle-ci, les populations ont la possibilité de donner leur avis et sont invitées à proposer de nouvelles idées. Elles ont la garantie que leurs avis et opinions seront pris en compte ou qu'une réponse argumentée leur sera apportée si la décision finale s'en écarte. « À la différence de la consultation, la concertation reconnaît aux habitants une véritable capacité d'expertise.⁹¹ » Enfin, le quatrième et dernier barreau peut être nommé implication et consiste en l'association effective des populations à la réalisation concrète d'actions, c'est-à-dire à la prise de décision et/ou au portage d'une action. C'est seulement dans ce dernier cas que le pouvoir est partagé entre populations et décideurs.

Deux sortes de participation active peuvent alors être distinguées. D'une part, une participation consultative dans laquelle les populations s'expriment, donnent leur avis et sont écoutées via des instances de débat. Leur pouvoir consultatif est reconnu, mais n'a pas d'influence directe sur la décision. D'autre part, une participation décisionnelle qui consiste en l'intervention des populations dans le processus de décision grâce à des espaces d'échange et de délibération. Elles influent sur la prise de décision en co-produisant avec les dirigeants ou professionnels.

De plus, l'initiative de la démarche participative peut s'opérer par un triple mouvement⁹² : soit une dynamique descendante – *top down* –, c'est-à-dire que la décision émane des instances politiques ou institutionnelles ; soit une dynamique ascendante – *bottom up* –, autrement dit ce sont les citoyens qui impulsent la démarche ; soit, enfin, un double mouvement, à la fois ascendant et descendant, alliant demande citoyenne et impulsion institutionnelle.

⁹⁰ Cf l'annexe n° 2. Working Together Project, *Trousse d'outils pour des bibliothèques à l'écoute de la communauté*, 2008, [en ligne] <http://www.librariesincommunities.ca/resources/Trousse-doutils-FR-Finale.pdf> (consulté le 4 août 2014) p. 16.

⁹¹ André Hartreau, *Proximité et participation : les nouveaux outils de la communication territoriale*, Territorial éditions, novembre 2009, p. 33.

⁹² Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer, *Gestion de proximité et démocratie participative*, Éd. La Découverte, 2005, p. 22.

En ce qui concerne l'action culturelle en bibliothèque, nous nous attachons à la participation dite active, qui implique la personne en tant que sujet ou qui aboutit à une création de sa part. Nous ne prenons pas en compte les formes de participation passive, telle que la présence à une conférence, où la personne reste spectatrice de l'action qui se déroule. Nous avons donc élaboré une échelle d'intensité de la participation comportant trois niveaux⁹³ : le premier est l'implication, le deuxième la coopération et le troisième la co-construction. Ces trois niveaux ou formes de participation soutiennent l'idée d'un passage d'une logique de diffusion à une logique de création de la culture.

2.2. L'IMPLICATION DANS UN PROJET ORGANISÉ PAR LES PROFESSIONNELS

Cette première forme de participation correspond à une intervention des populations dans une action culturelle pensée, élaborée et proposée par la bibliothèque. L'offre de la bibliothèque laisse toutefois un rôle actif aux populations dans le déroulé de l'action : elles en constituent la raison d'être.

Les types d'actions culturelles que l'on peut trouver sont les ateliers, les clubs de lecture et les débats participatifs.

2.2.1. Les ateliers

Les ateliers « veulent avant tout faire partager à un petit groupe l'intérêt d'une pratique. L'utilisateur se trouve en position active pour explorer un savoir-faire et, au-delà de cette expérimentation, mesurer les finesses d'une maîtrise. Le rendez-vous est alors l'occasion pour l'animateur de l'atelier de distiller un savoir sur le sujet requis et d'en exposer les enjeux.⁹⁴ ». Ce type d'actions semble conserver une partition entre populations et professionnels car ces derniers sont dépositaires de la technique qu'ils dispensent et font pratiquer aux personnes présentes.

La médiathèque Philéas Fogg de Saint-Aubin du Pavail, commune située en Ille-et-Vilaine, est particulièrement exemplaire dans la mise en place d'ateliers puisqu'elle en propose de nombreux aux enfants, tels que des ateliers réguliers de loisirs créatifs, des ateliers de calligraphie, des ateliers de théâtre, des ateliers de courts-métrages, des ateliers de création sonore ou d'effets spéciaux. Les ateliers aboutissent à la création d'un objet artistique – objet matériel, sonore, cinématographique – et/ou à une prestation musicale, théâtrale ou cinématographique. Parmi les ateliers accompagnés d'une performance, nous pouvons citer *Des croches, des mots* qui a consisté à mettre en son un album de la médiathèque, *Gare à Edgar* de Jean-François Dumont, auteur local. Après cinq ateliers de préparation, les enfants ont réalisé deux représentations dont une à la médiathèque Philéas Fogg. Les enfants jouent un rôle actif en se mettant en scène

⁹³ Cf l'annexe n° 3.

⁹⁴ Emmanuèle Payen, « L'action culturelle en bibliothèque », dans Yves Alix (dir.), *Le métier de bibliothécaire*, Éd. du Cercle de la Librairie, 2010, p. 365.

tout en valorisant la collection de la bibliothèque. Ces ateliers sont le lieu d'une expérimentation, la découverte de nouvelles pratiques ou techniques, l'occasion de développer et de mettre à l'épreuve sa créativité. Ils sont une forme de participation dans la mesure où leur réalisation est intrinsèquement liée aux populations présentes. L'écriture du scénario dans le cas de l'atelier de court-métrage *Découvre le tournage d'une série* dépend ainsi des envies et des idées des enfants : ils choisissent le thème du film et le professionnel les guide. Ils deviennent à la fois scénaristes et acteurs de leur court-métrage. Ils découvrent ainsi en une journée tous les aspects d'un tournage en s'initiant à la réalisation d'un scénario, à la création des dialogues, à l'interprétation des personnages et au filmage des scènes. C'est en revanche le professionnel qui effectue le montage.

Un autre exemple de réalisation de films peut être relevé dans le réseau des médiathèques de Plaine Commune. En effet, la médiathèque Persépolis de Saint-Ouen a lancé l'opération *Les médiathèques font leur cinéma*. Prenant la forme de réalisation de courts-métrages, cette opération est une campagne de communication lancée par la bibliothèque afin de modifier son image. Elle a pour objectif de montrer que les bibliothèques sont « des lieux ouverts à tous, attractifs et innovants.⁹⁵ » C'est également un projet participatif car il implique des bibliothécaires, des usagers et/ou des habitants qui ont la possibilité d'échanger sur l'écriture du scénario, de jouer en tant qu'acteur, d'assister au tournage et de suivre le montage.

Dans ce premier type d'actions, c'est la bibliothèque qui est à l'initiative du procédé et qui incite les personnes à participer. Elle propose, met à disposition les moyens humains et techniques ; le contenu de l'atelier dépend ensuite des personnes. Il peut évoluer en fonction des forces en présence. On observe une réelle implication des participants : celle-ci intervient dans le déroulé et le résultat final et non pas dans l'élaboration ou la mise en place de l'action. On reste tout de même sur un modèle classique d'une séparation entre le professionnel qui dispose du savoir et de l'utilisateur qui vient l'expérimenter et s'initier. On ne peut pas conclure à un réel enrichissement réciproque ; le modèle est celui de la bibliothèque vers les personnes. Néanmoins, l'enrichissement a bien lieu dans le résultat final, qui se nourrit des ressources humaines participantes.

2.2.2. Les clubs de lecture

Les clubs ou comités de lecture, rencontres régulières autour de la littérature, sont un lieu de partage des coups de cœur et d'autres découvertes pour les populations comme pour les professionnels. Ce sont des endroits appropriés pour favoriser l'échange et l'expression des populations car celles-ci peuvent émettre des propositions et des avis autant que les professionnels. Ces rencontres permettent ainsi aux populations de s'initier à la critique littéraire et de développer des techniques d'expression et d'argumentation afin de présenter et défendre leur point de vue.

Par exemple, à la bibliothèque de Toulouse, le réseau disposant de plusieurs clubs de lecture, une rencontre interclubs est organisée annuellement où chaque club présente son ouvrage préféré. La rencontre est animée par un modérateur dans

⁹⁵ *Le journal des médiathèques, L'actu des 25 médiathèques et des bibliobus de Plaine Commune*, juillet-août 2013, p. 4.

un cadre chaleureux. Elle est l'occasion de confrontations positives permettant aux participants de développer ou de mettre à l'épreuve leurs qualités oratoires. De plus, un club de lecture, nommé « Graines de critiques », est proposé pour les jeunes de 9 à 15 ans. Ceux-ci se réunissent pour discuter de livres et s'initient à la critique constructive. L'objectif de ce club de lecture est de produire des critiques qui sont éditées en fin d'année.

Les clubs de lecture représentent une forme de participation délibérative et argumentative. Les populations participantes interviennent dans un dispositif pensé, initié, organisé, encadré par les bibliothécaires : leur espace de liberté se résume à leur expression orale. Ces clubs de lecture réunissent souvent des personnes inscrites, se rendant assidûment dans les bibliothèques et ne permettent donc pas d'élargir le cercle des fréquentants. Leur objectif ne semble pas de diversifier les populations, mais de consolider un certain public déjà acquis et de développer ses compétences. Ils illustrent un modèle d'action culturelle où la bibliothèque contribue à faire naître certaines qualités chez les populations. La bibliothèque ne se présente pas pour autant comme une institution prescriptrice, qui chercherait à mener les populations vers les œuvres littéraires qu'elle juge de qualité ; les personnes participantes ayant la possibilité de recommander des ouvrages aux bibliothécaires.

2.2.3. Les débats participatifs

À la médiathèque Elsa Triolet de l'île Saint-Denis, un nouveau format d'action culturelle a été conçu entre février et mai 2014 : il s'agit de débats de société participatifs *Et si on en parlait ?*. Le but de cette action culturelle est de favoriser l'échange des populations au sein de la bibliothèque en mettant en place des débats de société en lien avec l'actualité et impliquant les populations. Une telle action reflète l'interrogation des professionnels sur la manière de donner la parole aux populations et de travailler la place de l'oralité dans la médiathèque. Les objectifs sont, d'une part, de faire vivre la médiathèque comme un espace d'échanges citoyens ouverts à tous, d'inciter la participation des populations à l'identité de la médiathèque, tout en valorisant ses ressources ; d'autre part, de favoriser l'expression, le développement de l'esprit critique, le débat des populations, de cerner leurs centres d'intérêt et de contribuer à la rencontre des diverses populations.

Les populations sont impliquées de manière consultative dans la conception de l'action : leur avis a en effet été recueilli sur la mise en place de débats de société à la médiathèque. L'enquête lancée début mars 2014 a permis de récolter trente-huit réponses au questionnaire. Celui-ci les interrogeait sur le nombre de débats annuels souhaité, le créneau horaire le plus adéquat et sur les thématiques privilégiées – ce sont la citoyenneté, le vivre-ensemble et la parentalité qui ont été les plus plébiscités. Cette consultation préalable semble indispensable pour que le débat soit en adéquation avec les préoccupations et les contraintes des populations. Elle a permis de révéler l'intérêt des personnes interrogées pour l'organisation de débats à la médiathèque. À l'issue de cette enquête, un moment d'échange avec les populations et les partenaires a été programmé afin de faire le bilan de l'enquête et de poursuivre la préparation du débat. Malgré la large communication faite autour de ce rendez-vous, seules trois personnes s'y sont rendues, dont deux membres d'une association. Il a tout de même permis de préciser le créneau horaire et de

fixer la thématique du débat, c'est-à-dire le genre, l'égalité femmes-hommes, suite à une proposition de la personne représentant l'association les Femmes de l'Île.

Le débat a été élaboré selon un certain nombre de principes. Ainsi, le format horizontal a été privilégié pour garantir la participation des populations, les bibliothécaires ne voulant pas se placer dans une perspective de transmission de savoirs, mais d'échange et de partage. Même si ce sont les populations présentes qui débattent, l'action est encadrée par des professionnels. Deux bibliothécaires posent le cadre, en faisant un petit historique de ce premier débat, et jouent le rôle de modérateurs. De plus, des personnes ayant une certaine expertise sur la question traitée pendant le débat sont présentes : une « personne pivot » introduit brièvement les notions abordées ; des « personnes relais » peuvent intervenir pour répondre aux questions soulevées pendant le débat. En outre, la médiathèque met à disposition des ressources – documents, ressources multimédia, revue de presse –, projette un film durant la semaine précédant le débat et permet à tous de consulter les documents une demi-heure avant le débat afin que chacun puisse se familiariser avec la thématique. Enfin, un accueil est organisé pour les enfants en parallèle du débat afin de garantir la participation des parents, et notamment des femmes. Un buffet permet de clore la soirée tout en continuant à échanger.

Le premier débat mené le 16 mai 2014 a connu un certain succès, de nombreuses personnes ayant manifesté leur satisfaction et leur enthousiasme à son issue. Soixante-sept personnes ont participé, dont une majorité de femmes fréquentant la médiathèque ; trente-quatre enfants ont été accueillis. Trois activités leur étaient proposées : lectures d'albums, dessin et jeu. La configuration de la salle mettant tout le monde à égalité a encouragé la parole des participants. Au total, quinze personnes différentes se sont exprimées dans le débat, les autres personnes étant donc restées dans un rôle de spectateur.

Cette action culturelle relève de la participation à la fois consultative et délibérative. Cette formule permet un transfert de la parole des experts et professionnels vers les populations, les experts et professionnels n'étant présents que pour encadrer ou recadrer le débat et être d'éventuelles ressources aux interrogations soulevées par les populations. Dans ce débat participatif, le bibliothécaire conserve néanmoins une position prépondérante d'informateur, de médiateur car c'est lui qui propose les thèmes et prépare une sélection documentaire ainsi qu'une revue de presse sur le sujet. Les populations, quoiqu'actrices dans le choix de la thématique et du moment du débat ainsi que durant le débat pour certaines, sont invitées à intervenir dans une action pensée et mise en place par les professionnels.

2.3. LA COOPÉRATION ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE ET LES POPULATIONS

Cette deuxième forme de participation sur notre échelle rend compte d'un engagement des populations à la fois dans le processus de réalisation et d'élaboration de l'action culturelle. Cependant, celui-ci est souvent une réponse à un appel à participation de la bibliothèque. Ici encore, c'est la bibliothèque qui est à l'initiative de l'action, mais elle laisse une place importante aux populations dans la réalisation de l'action. En effet, la coopération de plusieurs forces est nécessaire pour parvenir à monter l'action. La bibliothèque fournit le cadre, impulse l'idée ;

les populations constituent le sujet ou l'objet de l'action culturelle. Ce deuxième échelon est nommé coopération car populations et bibliothèque (inter)agissent dans un but commun en se répartissant les tâches. Cette forme de participation donne la possibilité à des individus, regroupés, de prendre part à l'élaboration d'une représentation de la culture.

2.3.1. La contribution à un spectacle autour de la lecture

Certaines bibliothèques mettent en place des spectacles autour de la lecture nécessitant une participation des populations pour fonctionner. Le professionnel impulse l'action, mais ce sont bien les populations qui créent le contenu et rendent possible le spectacle.

La Nuit de la lecture

À la médiathèque de Rillieux-la-Pape, un événement annuel existe depuis 2011 : *la Nuit de la lecture*. C'est une lecture-spectacle organisée par la bibliothèque, mais animée par les populations volontaires : ce sont elles qui choisissent les textes et les lisent en public. La bibliothèque propose un thème chaque année : en 2013, il s'agissait du thème de « l'étranger » en lien avec le centenaire de la naissance d'Albert Camus ; en 2014, c'était « À vos délires ». Toutefois, une grande liberté est laissée aux populations participantes puisqu'elles ont la possibilité, à leur convenance, de s'inscrire ou pas dans le thème. Elles indiquent en début de soirée sur un papier libre le titre de l'extrait qu'elles souhaitent lire – celui-ci ne doit pas dépasser cinq minutes. Les titres des livres sont classés en deux catégories : l'une portant sur la thématique et l'autre concernant les choix libres. Un tirage au sort a lieu ensuite pendant la soirée pour désigner l'ordre de passage des lecteurs. Ce tirage au sort est effectué par la compagnie théâtrale « la fille du pêcheur » qui propose par ailleurs deux lectures, une dans chaque catégorie. Les lecteurs peuvent également, s'ils le souhaitent, être accompagnés par des musiciens.

Cet exemple fait des lecteurs des acteurs de l'action culturelle car ce sont leur investissement et leurs propositions qui constituent la matière de la soirée, même s'ils découlent de l'appel à participation de la bibliothèque. De plus, la latitude qui est donnée aux populations dans le choix des extraits montre que la bibliothèque souhaite se dégager d'une attitude prescriptrice. Elle ignore, en effet, jusqu'à la tenue de la soirée, le titre des livres qui vont être lus. Malgré l'impulsion participative et la place accordée aux populations, on peut émettre des réserves sur un éventuel élargissement des publics : les personnes actrices de la *Nuit de la lecture* semblent plutôt être des habitués de la bibliothèque, d'assez forts lecteurs. En 2012, l'ensemble des participants à la soirée étaient à 70 % des personnes inscrites à la médiathèque. Parmi les personnes présentes, les bibliothécaires ont pu comptabiliser 74 % de femmes et donc 26 % d'hommes. Selon les années, la *Nuit de la lecture* attire entre soixante-dix et quatre-vingts personnes ; une petite part vient des communes voisines. L'édition de 2014 a quand même réuni un tiers de nouvelles personnes. Une plus grande diversification

des populations lectrices et donc actrices ainsi que spectatrices est l'enjeu que souhaite relever la bibliothèque.⁹⁶

Capes à comptines

Mené en 2009 à Caen, *Capes à comptines*, à l'initiative de professionnels du spectacle vivant, est un exemple de projet partenarial entre plusieurs acteurs de la ville, et notamment le réseau petite enfance et la bibliothèque, qui cherche à faire participer les populations. Il consiste à créer avec un groupe d'habitants et de professionnels de la petite enfance un spectacle poétique à destination des tout-petits et des adultes qui les entourent. Puis, il s'agit de partager ce spectacle dans les espaces de la petite enfance ou dans des espaces publics, notamment la bibliothèque. C'est un exemple d'une action pensée et conçue par les professionnels, mais dont le contenu est construit par les populations. Les habitants sont ainsi impliqués pendant la phase de réalisation. Ils avaient pour mission en premier lieu de recueillir et choisir des comptines à la fois dans le fonds de la bibliothèque et dans la mémoire collective et personnelle. Ils ont également été impliqués dans un travail d'invention car ont contribué à l'écriture de nouvelles comptines. Puis, ils ont réalisé les capes grâce à des ateliers couture. Enfin, ils se sont investis dans les répétitions et la mise en place du spectacle qui ont conduit à la représentation finale. Ce projet a permis de mettre sur un pied d'égalité professionnels et populations. Il représente un bénéfice pour les habitant(e)s – essentiellement des mamans – qui pour certain(e)s ont pris de l'assurance, confiance en eux (elles) ; qui se sentent plus légitimes pour lire des histoires. Le caractère partenarial contribue non seulement à nouer des relations entre les acteurs institutionnels du territoire, mais entre les populations fréquentant ces diverses structures ; cela permet à la bibliothèque de s'impliquer dans une action à l'échelle d'un quartier et de se faire connaître des personnes du réseau petite enfance.

2.3.2. La population comme témoin ou mémoire

Les populations peuvent devenir le sujet de l'action culturelle lorsqu'elles sont envisagées comme mémoire d'une époque et/ou d'un lieu. Il s'agit alors de recueillir leur témoignage et leurs souvenirs, que ce soit sous forme matérielle et/ou sous forme orale, de les mettre en forme, puis de les rendre publics en les exposant. On retrouve ici une catégorie assez traditionnelle d'action culturelle, l'exposition, mais renouvelée dans sa forme et sa manière de procéder puisque ce ne sont pas les richesses matérielles de la bibliothèque qui sont révélées aux publics, mais les richesses humaines de son environnement géographique. Le contenu de l'exposition est intimement dépendant des personnes collaborant au projet : ce sont elles le moteur de l'action culturelle. De plus, elles ne se contentent pas de déposer un souvenir ; elles effectuent souvent une médiation de l'objet final auquel elles ont contribué.

⁹⁶ Source : entretien avec Cécile Dérioz, responsable de la médiathèque de Rillieux-la-Pape.

Faisons connaissance

À Villeurbanne, le Rize, lieu culturel et patrimonial regroupant une médiathèque et les archives municipales, « a pour vocation de transmettre un récit commun de la ville, construit à plusieurs voix, à partir des archives, des mémoires des habitants et des travaux des chercheurs associés.⁹⁷ » L'équipe « action culturelle », qui est chargée de la valorisation des ressources documentaires et de la recherche, de la programmation, de la médiation culturelle et de la mise en œuvre de projets participatifs, a organisé un temps fort, *Faisons connaissance*, à l'automne 2013. L'objectif de ce temps fort était de retracer la vie du quartier via le regard de ses habitants, de retranscrire l'ambiance d'une époque grâce aux souvenirs intimes. L'établissement a alors impulsé une collecte de photographies et de films amateurs familiaux sur la vie et l'histoire du quartier pour en réaliser une exposition. La collecte était également ouverte aux témoignages oraux ainsi qu'à tout autre document personnel tels que des lettres, des journaux intimes, des affiches. Les contributions apportées par les populations étaient alors numérisées en deux exemplaires, une pour l'exposition et une pour leur propriétaire, avant de leur être restituées. Au total, vingt-deux contributeurs ont participé à la collecte, dont deux ont été médiateurs lors des trois visites commentées de l'exposition. Cette formule de commentaire à deux voix – le Rize et les populations – provient de l'idée d'un habitant villeurbannais. Arrivée inopinément lors de la première visite de l'exposition, elle a été reconduite sur la proposition des habitants. Ceci montre que les populations savent s'emparer des projets initiés par les professionnels et sont capables d'en modifier le cours en étant à l'origine d'idées non émises par les professionnels. Les populations sont ainsi des maillons indispensables permettant à l'exposition d'exister et des forces enrichissant le projet originel.

Archives vivantes

La future bibliothèque municipale de Vitrolles, nommée intermédiathèque, place au cœur de son projet les concepts d'interaction, d'intercommunautaire, d'intermédiation. Elle cherche à abolir les frontières notamment entre personnel et public, envisageant ce dernier comme « lecteur / formateur / spectateur / acteur / créateur⁹⁸ ». La création et la production font partie de ses sept missions majeures. La participation est un axe central de l'action culturelle, elle-même considérée comme le cœur de l'intermédiathèque. Ainsi : « L'appropriation par la création précèdera chacune de nos actions. Le spectateur sera systématiquement acteur.⁹⁹ »

L'intermédiathèque souhaite en outre développer une mémoire patrimoniale de Vitrolles et a donc initié un projet d'*archives vivantes*. Il s'agit de constituer des archives par l'intermédiaire de la participation des populations, autrement dit de recueillir auprès d'elles des photographies de famille, de la ville, des témoignages, des lettres, des cartes postales, des vidéos. Ce projet, entrepris en 2011 à l'initiative de la médiathèque, s'est d'abord effectué en collaboration avec des associations, notamment avec l'association Transborder qui a donné naissance

⁹⁷ Le Rize, son projet, site du Rize : <http://lerize.villeurbanne.fr/ses-missions/> (consulté le 4 août 2014).

⁹⁸ Véronique Vassiliou, *L'intermédiathèque : pré-projet scientifique, culturel, éducatif et social*, mai 2011, p. 5.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 8.

au projet « Un album de famille¹⁰⁰ ». Celui-ci a été l'occasion de numériser des photographies des archives municipales, de recueillir des souvenirs auprès des habitants vitrollais grâce à un dispositif vidéo, le « vidéomaton » : les personnes racontent alors devant la caméra un souvenir lié à la ville. Le projet d'*archives vivantes* « vise à constituer, mettre à disposition et valoriser une base de données patrimoniale¹⁰¹ » sur l'histoire de Vitrolles, appréhendée de manière sensible et intime grâce aux archives personnelles. Les populations permettent donc d'alimenter le fonds d'archives ; elles constituent la matière première d'une mémoire collective. Les thématiques principales du fonds d'archives, qui sont l'urbanisme, la sociabilité et l'environnement, sont avant tout appréhendées par le prisme de la subjectivité. Outre la promotion et l'enrichissement du patrimoine vitrollais et des collections des médiathèques, ce projet culturel « est d'emblée envisagé comme un outil d'appropriation du bâtiment à venir, devant permettre aux habitants de s'y reconnaître.¹⁰² » Il cherche ainsi à renforcer les liens entre professionnels et populations.

Le fonds d'archives ainsi constitué sera accessible via le futur portail web des médiathèques vitrollaises et fera l'objet de valorisations. Dans la future médiathèque, sera créé un « parcours archives vivantes », au moyen d'un dispositif multimédia interactif, présentant des expositions thématiques. De plus, les *archives vivantes* seront à l'origine d'animations impliquant les habitants. Un concours photos « Lumières sur la ville » fera par exemple l'objet d'une exposition physique et/ou virtuelle. Des ateliers de création multimédia seront aussi réalisés avec les habitants. Un atelier permettra d'associer les récits et les souvenirs des populations aux photos d'archives à l'aide du QR-code. Un autre type d'atelier engagera les habitants à réaliser des films sur Vitrolles à partir de leurs archives privées et celles sélectionnées lors du concours. Enfin, des ateliers de production de livres numériques seront mis en place afin que chacun puisse constituer son *livrarchive* avec ses documents familiaux (photographies, lettres, souvenirs). Des actions hors les murs de la médiathèque sont également prévues, telles que des marches d'exploration urbaine ayant pour but de recueillir des témoignages ensuite publiés sur le portail des médiathèques. Toutes ces actions de valorisation des archives entendent faire participer les habitants à la construction d'une mémoire vivante de la ville tout en les initiant à l'utilisation d'outils de création multimédia. Les *archives vivantes* sont donc garantes d'un processus d'enrichissement réciproque : les populations sont le fondement indispensable de l'action culturelle grâce à leur apport ; les professionnels se nourrissent de la matière habitante, la transforme et la mettent en valeur avec ses propriétaires en les sensibilisant à de nouvelles techniques.

Ville en visages

À la médiathèque André Malraux de Strasbourg, une exposition nommée *Ville en visages* a été réalisée en partenariat avec la commission « Lutte contre les Discriminations et Accès aux Droits » du Conseil des Résidents Étrangers en mars-avril 2013. Cette exposition a présenté vingt-six portraits de citoyens étrangers ou

¹⁰⁰ Cf le site <http://unalbumdefamille.com/> (consulté le 22 août 2014).

¹⁰¹ Projet « Archives vivantes », médiathèques de Vitrolles, octobre 2013, p. 1.

¹⁰² Projet « Archives vivantes », *op. cit.*, p. 1.

issus de l'immigration qui ont été photographiées sur leur lieu de travail par Michel Gabriel Duffour. Ces personnes ont de plus accepté de livrer une partie de leur vie qui a été retranscrite sous forme d'un petit texte par Guy Didier. Enfin, les résidents étrangers ont participé aux visites commentées de l'exposition. Une attention particulière a été portée à la variété des origines, des âges, des milieux socio-économiques ainsi qu'à la parité. Le but d'une telle action est de montrer l'aspect cosmopolite et la diversité culturelle de la ville. Les populations ont ainsi été le point de départ d'une action culturelle ayant généré une multitude d'autres activités autour de la thématique de la diversité culturelle : rencontres, projections, conférences et ateliers, ainsi que l'élaboration collective d'un livre de cuisine de recettes du monde.¹⁰³

Élisabeth Auclair remarque qu'« on assiste aujourd'hui à une multiplication des projets artistiques et culturels qui se fondent sur l'expression de la parole des habitants » et souligne qu'« il existe alors un risque réel d'instrumentalisation de la parole. En outre, cette forme de recueil de parole maintient souvent les personnes dans une position passive – face au micro ou à la caméra – et ne les engage pas véritablement dans un acte créatif.¹⁰⁴ » On peut reconnaître que si l'action consiste simplement à recueillir des objets personnels des populations sans autres formes d'échange ou d'implication dans la mise en forme du résultat final, la participation reste limitée. Néanmoins, si cette collecte mène à un travail avec les populations sur la mémoire du lieu et les fait coopérer à la valorisation de ces témoignages, on peut soutenir que les habitants sont engagés dans un processus de création : le fait de mettre des mots sur leurs souvenirs mémoriels ou bien leurs objets-souvenirs.

Melting popotes

À Romans-sur-Isère, les femmes assistant aux ateliers « apprentissage du français » proposés par la maison citoyenne Noël Guichard en lien avec la médiathèque sont actrices d'un atelier « cuisine du monde ». Cette action, née d'une idée d'une bibliothécaire de la médiathèque de la Monnaie en 2008, s'est réalisée en partenariat avec la maison citoyenne, proche de la médiathèque. Dans le quartier de la Monnaie, quartier le plus pauvre de la région Rhône-Alpes, présentant une forte précarité sociale, des femmes de nationalités diverses apprennent aux participants de l'atelier à cuisiner des spécialités de leur pays d'origine. Cet atelier mensuel est ouvert sur inscription à douze personnes le samedi matin ; à la fin de l'atelier, chaque participant repart avec une portion du plat confectionné. Chaque repas met à l'honneur un pays différent. Le but d'une telle action, au-delà du partage de recettes, est d'encourager les échanges humains et culturels, la mixité sociale ainsi que de contribuer au bien vivre-ensemble.

Cet atelier a conduit à plusieurs réalisations permettant de mettre en valeur les savoirs culinaires ainsi que leur cuisinière. Ainsi, un blog¹⁰⁵ a été conçu en 2008 afin de porter à la connaissance de tous les recettes de cuisine photographiées ; le blog comporte aussi une « cartorecette » permettant de localiser l'origine des recettes sur une carte et représentant les ressources de la

¹⁰³ « Exposition la ville en visages », dossier de presse.

¹⁰⁴ É. Auclair, « La culture et les quartiers populaires », *op. cit.*, p. 56.

¹⁰⁵ *Melting popotes*, le blog : <http://bonnerecette.wordpress.com/> (consulté le 14 août 2014).

médiathèque sur la cuisine de tel ou tel pays. De plus, les photographies des gestes des cuisinières prises pendant les ateliers ont permis d'organiser une exposition dans la médiathèque en 2009 : les légendes des photographies ont été écrites par les femmes. Enfin, un livre de recettes intitulé *Melting popotes* a été édité en 2011¹⁰⁶ et est vendu dans les structures locales – les librairies, les médiathèques, la maison citoyenne – ainsi que sur le site de l'éditeur. Ce livre présente chaque recette accompagnée d'une photographie des mains en cours de préparation et d'une photographie du plat final ainsi qu'un portrait et une biographie des cuisinières leur donnant la parole. Cette réalisation est gratifiante pour ces femmes qui ne maîtrisent pas complètement le français : elle permet de mettre en valeur chaque personne avec ses connaissances, ses compétences, ses talents et sa culture propre. Elle contribue ainsi à la reconnaissance de la culture d'origine de chacune des femmes et donc valorise la pluralité des cultures, en favorisant le dialogue entre elles. Cette action culturelle a fait également prendre conscience aux femmes que la bibliothèque est un lieu qui leur est accessible et qu'elles y ont toute leur place.

2.3.3. La participation, un moyen pour travailler avec des populations en difficulté

Le développement d'actions culturelles recourant à la participation des personnes est souvent un bon moyen d'impliquer des populations considérées comme en situation d'exclusion de la société. En les mettant au cœur d'une action culturelle et en les rendant acteurs de celle-ci, la bibliothèque contribue à les reconnaître en tant que personne, à leur redonner confiance et à les réinsérer dans la société.

Contes de SDF

La médiathèque du Bachut à Lyon a ainsi effectué un travail avec les sans domicile fixe en partenariat avec le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Relais SOS, structure d'accueil de jour et de réinsertion. Le projet a consisté à donner la parole aux personnes sans domicile fixe et les a engagées dans un travail créatif, c'est-à-dire faire le récit de leur vie. Cette action avait pour objectif de recréer du lien social, de pacifier la cohabitation entre les divers types de populations, d'intégrer socialement et culturellement les SDF. Des ateliers d'écriture ont alors été menés au sein de la structure Relais SOS par une animatrice. La collaboration des bibliothécaires au projet a fait émerger l'idée de constituer un livre de tous ces récits pour en garder une trace. Des ateliers numériques ont donc été mis en place à la médiathèque du Bachut : ils ont été l'occasion de former les SDF au numérique, ce qui leur a permis de saisir informatiquement et de mettre en forme leur récit de vie. Ainsi a été conçu le livre *Contes de SDF* qui a pu être édité grâce à la coopération de l'atelier reliure de la bibliothèque municipale de Lyon. Le travail des SDF ne s'est pas arrêté à la réalisation de l'objet physique puisque leurs textes originaux accompagnés de dessins ont été exposés à la médiathèque du Bachut. Les auteurs ont également été

¹⁰⁶ Ce livre est également accessible en ligne à l'adresse : http://issuu.com/mediamonnaie/docs/melting_popotes?e=1010843/3491998# (consulté le 14 août 2014)

les moteurs du vernissage de l'exposition : ils ont lu leur récit de vie en public. Un moment d'échange avec les usagers de la bibliothèque s'en est suivi. Cette action a permis de mieux faire comprendre et de valoriser l'expérience des sans domicile fixe, de modifier le regard des autres usagers sur eux, d'œuvrer au respect des différences au sein de la médiathèque et plus largement au sein de l'espace public. La bibliothèque est donc vécue comme un espace d'accueil, de lien social et de citoyenneté.

Passages de témoins

Dans le cadre du salon du livre, *Passages de témoins*, la bibliothèque de Caen travaille avec des personnes en réinsertion, issues de nombreuses structures de la ville – dont des établissements de formation pour personnes en difficulté, des établissements thérapeutiques, pénitentiaires. Le but de l'action est d'amener des populations éloignées de la lecture et de l'écriture à préparer une rencontre d'auteur inscrite dans la programmation de *Passages de témoins*. L'objectif général assigné à cette action est de lutter contre l'illettrisme et de favoriser la réinsertion sociale. La mission des participants consiste à proposer une mise en voix de l'œuvre de l'auteur, c'est-à-dire une lecture à voix haute sur scène d'extraits de son œuvre, puis à échanger et débattre avec lui.

L'initiative de l'action culturelle provient de la bibliothèque de Caen au sein du réseau territoire lecture, mais celle-ci est menée en partenariat avec les structures favorisant l'insertion sociale et professionnelle. Ce sont la bibliothèque et les divers établissements partenaires qui choisissent conjointement l'auteur et le livre en fonction du niveau de lecture des participants. Le projet est donc d'abord pensé et élaboré par les partenaires, puis proposé aux populations.

Cette action menée avec des populations dites empêchées nécessite un grand travail de préparation. Ainsi, pendant six mois, des ateliers lectures sont organisés dans les bibliothèques de quartier pour découvrir l'auteur et le roman. Puis, les participants choisissent les extraits qu'ils souhaitent lire durant la rencontre et les préparent. Cette étape s'effectue dans un premier temps par petits groupes, puis les différents groupes sont rassemblés pour préparer et répéter la mise en voix. Ils sont accompagnés d'une comédienne qui assure un travail de mise en voix et de mise en espace. Le travail de lecture de plusieurs extraits de l'œuvre s'apparente à des saynètes. Au départ, le travail se faisait de manière séparée, c'est-à-dire par structure. Depuis 2014, les structures se mélangent un peu plus.

D'autres ateliers sont proposés aux personnes ne voulant ou ne pouvant pas participer à la mise en voix, notamment un atelier d'écriture qui conduit les apprentis écrivains à exposer leurs réalisations lors de la rencontre. Un blog est également créé et alimenté par les participants : il permet de retranscrire le déroulement du projet, et constitue un espace d'échanges entre les divers participants tout au long de l'action. Cet outil est un moyen de développer un sentiment de cohésion autour de ce projet.

Cette action culturelle recouvre de nombreux bénéfices sur les populations participantes. Elle permet de retrouver l'estime de soi, de reprendre confiance en menant un projet valorisant ; elle est l'occasion de s'investir avec régularité et de respecter ses engagements. Cette action est aussi une ouverture culturelle et un enrichissement personnel : chacun peut découvrir le goût de la lecture, éprouver le

plaisir et l'émotion suscitée par la rencontre avec l'auteur. Elle permet de plus de faire découvrir la bibliothèque et d'amener à sa fréquentation : les personnes deviennent souvent usagères de la bibliothèque. Enfin, ce projet contribue à la formation et à l'apprentissage de ces populations en difficulté et joue un rôle fondamental dans leur resocialisation. Les structures partenaires mesurent les bénéfices retirés par les habitants, notamment les progrès en français et à l'écrit, ainsi qu'un gain en assurance pour les personnes participant plusieurs années de suite au projet. En outre, cette action peut permettre aux personnes porteuses de maladies psychiques d'entamer un parcours de reconstruction grâce à la lecture.

On peut noter un dénominateur commun à ces actions : l'importante place accordée à l'oralité, qui semble être un moyen de sensibiliser et mobiliser des personnes qui ne sont pas forcément à l'aise avec l'écrit.

2.3.4. Des livres vivants

La bibliothèque vivante est un exemple d'action culturelle requérant, par sa nature même, une participation active des populations. La bibliothèque vivante fonctionne de la même manière qu'une bibliothèque classique, à la différence que ce que l'on nomme livres dans ce dispositif sont des êtres humains. « Entre eux et leurs lecteurs, un dialogue va s'installer. Les Livres sont des personnes qui représentent des groupes fréquemment confrontés à des préjugés et à des stéréotypes, souvent victimes de discrimination et/ou d'exclusion sociale. [...] Dans la Bibliothèque vivante, les Livres ont la parole : ils sont en mesure de répondre aux questions du lecteur, voire de lui poser des questions et ainsi d'apprendre, eux aussi.¹⁰⁷ » Ce concept de bibliothèque vivante est né au Danemark des mouvements de jeunesse contre le racisme en 2000. Il est un moyen par la rencontre et le dialogue d'aborder des sujets de société et de lutter contre des préjugés.

Nous allons ici retracer l'expérience de la bibliothèque des Champs Libres à Rennes. Menée en 2013 et réitérée en 2014 suite au succès rencontré, une bibliothèque vivante a été organisée dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale au mois de mars. Le thème en 2013 était « la santé mentale dans la ville ». En 2014, la bibliothèque vivante portait sur les médias et la santé mentale. Le titre était « Santé mentale : balayons les idées reçues ! », le but étant effectivement de lutter contre les poncifs sur la santé mentale. S'étant déroulée lors d'une après-midi d'ouverture de la bibliothèque, elle a attiré cinquante-sept personnes en 2014 contre une trentaine en 2013.

Ce dispositif fonctionne sur une métaphore de la bibliothèque, qui se retrouve transposée à autre chose : le livre est une personne confrontée à la maladie psychique ; le lecteur est une personne ayant choisi le témoignage du livre vivant parmi le catalogue de propositions ; le bibliothécaire est un soignant qui a pour fonction d'accueillir le public, d'expliquer le processus, de gérer l'organisation des emprunts et de veiller au bon déroulement de l'entretien entre les deux personnes. Les livres vivants au nombre de neuf étaient composés en 2014 de membres de familles concernées par la santé mentale, également de soignants et d'un usager de service de psychiatrie, c'est-à-dire d'un patient. Les livres étaient chargés de

¹⁰⁷ Ronni Abergel, Antje Rothmund, Gavan Titley, Péter Wootsch, *La couverture ne fait pas le livre ! Le Guide de l'Organisateur de la Bibliothèque vivante*, 2006, [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48976-la-couverture-ne-fait-pas-le-livre-.pdf> (consulté le 30 juillet 2014), p. 9.

rédigier un texte de présentation de leur témoignage, telle une quatrième de couverture. Ces textes ont été regroupés sous forme de livret par les bibliothécaires, constituant ainsi le catalogue de la bibliothèque vivante. Celui-ci est un livre d'information à destination du lecteur, lui permettant de faire un choix des livres qu'il souhaite emprunter. La conception de ces quatrièmes de couverture est une idée de la bibliothèque. Cela a représenté un travail exigeant, difficile pour le patient, mais tous ont accepté de se livrer à la tâche. Le résultat est valorisant pour le patient, car l'écriture du texte a nécessité un dépassement de soi.

Un règlement est donné à chaque emprunteur qui indique les modalités de lecture – un livre peut être emprunté pour une durée de vingt minutes ; le prêt peut être prolongé de dix minutes si livre et lecteur sont d'accord –, les règles de respect – le livre peut décider de ne pas répondre à une question, photographies et enregistrements sont interdits, le lecteur doit répondre à un petit questionnaire à l'issue de l'emprunt –, et le rôle du bibliothécaire (soignant) qui accompagne. Ce dernier est garant de la non-dérive des échanges et constitue une personne-ressource, pouvant répondre aux questions des lecteurs ou les renvoyer vers d'autres personnes pour discuter de leurs problèmes. Il joue ainsi un rôle de pôle d'information.

L'initiative de la bibliothèque vivante provient du service de psychiatrie de l'hôpital de Rennes, nommé Centre Ressource Familles et Troubles Psychotiques : en effet, celui-ci a sollicité la responsable de l'action culturelle de la bibliothèque des Champs Libres lors d'une réunion de programmation de cette semaine d'information sur la santé mentale, pour organiser une bibliothèque vivante. Le projet est alors un travail partenarial entre le centre hospitalier et la bibliothèque. Les deux structures se partagent ainsi les tâches. Le service de psychiatrie impulse le travail de rédaction des quatrièmes de couverture. Il effectue également un travail logistique, en réalisant un planning des livres. La bibliothèque s'occupe de la signalétique, de l'affichage de la bibliothèque vivante. Elle fournit le cadre qui se veut sécurisé et rassurant pour les personnes participantes. Le personnel de la bibliothèque est également là pour faire le lien, expliquer cette action, en complémentarité avec les bibliothécaires (les soignants dans le dispositif) qui eux renseignent sur la dimension médicale.

Les objectifs de la bibliothèque vivante sont de « favoriser l'établissement d'un dialogue constructif entre des personnes qui, en temps normal, n'en auraient pas l'occasion. » ; d'« aider à mieux se comprendre les uns les autres et à vivre dans la communauté des hommes. » ; d'« apprendre à vivre et à participer dans une société pacifique, à développer un mode de communication ouvert et confiant et à comprendre l'Autre »¹⁰⁸. Dans le cas particulier de la bibliothèque vivante de Rennes, cette action permet aux patients et aux familles de sortir de l'enfermement psychique de la maladie en communiquant sur la santé mentale, de faire évoluer les représentations sociales qui stigmatisent les malades et génèrent leur exclusion, d'inciter des lecteurs concernés par la santé mentale à oser franchir les portes d'un service médical.

Ce dispositif suppose un engagement fort des populations-lectrices, qui sont interpellées pour participer à la bibliothèque vivante, tout en restant libre de leur choix. Elles interviennent dans un parcours pensé en amont par les professionnels – bibliothécaires et personnel médical –, auquel elles adhèrent ou pas. Elles

¹⁰⁸ *Ibid.*

n'influent pas sur l'élaboration de la bibliothèque vivante, mais permettent à celle-ci d'avoir lieu. En revanche, les populations-livres agissent dans la conception de l'action culturelle puisqu'elles assistent à des réunions avec les organisateurs et sont impliquées par leur témoignage dans la rédaction du catalogue et dans le déroulé de la bibliothèque vivante.

Il ne faudrait pas, à travers cet exemple, cantonner la bibliothèque vivante à la santé mentale. Deux autres bibliothèques vivantes ont eu lieu en France : une à la bibliothèque André Malraux de Strasbourg intitulée « Êtes-vous prêts à affronter vos préjugés ? » et une autre à la médiathèque Pierresvives de Montpellier sur l'art urbain. Une diversité de thèmes reste donc exploitable pour ce dispositif.

2.4. LA CO-CONSTRUCTION

Ce troisième degré de participation est plus difficile à mettre en place ou alors est illustré par une co-construction entre structures partenaires et non pas directement entre la bibliothèque et les populations. Nous n'avons donc trouvé que peu d'exemples en France.

La co-construction peut être définie comme une conjugaison de plusieurs acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet ou d'une action. Ce troisième échelon correspond donc à un engagement actif des populations dans le processus de décision et d'organisation. Dire que la bibliothèque co-construit avec les populations signifie que la préparation, la conception, la programmation de l'action culturelle se font avec les populations. Professionnels et habitants sont à égalité, même si le professionnel conserve un rôle d'encadrement. La frontière des compétences est alors abolie : les professionnels ne sont pas plus savants que les populations ; l'expertise se trouve partagée. Une inversion des rôles est ainsi observable : de destinataire habituel de l'action, l'individu devient acteur, concepteur, programmateur.

La bibliothèque peut être à l'origine de l'idée qui est ensuite discutée avec les populations ou bien dont celles-ci s'emparent ; la bibliothèque peut aussi être réceptrice des initiatives des populations, qu'elle aide à mettre en place.

2.4.1. La bibliothèque réceptrice des initiatives des populations

Dans certaines bibliothèques qui ont un rapport de proximité important avec les populations, des personnes vont à la rencontre de la bibliothèque en lui soumettant des idées d'animations ou en lui proposant d'être à l'origine d'une action culturelle. Par exemple, à la bibliothèque Louise Michel du 20^e arrondissement parisien, une famille ayant effectué un long voyage à vélo, traversant plusieurs pays, a proposé aux bibliothécaires d'en parler lors d'une rencontre dédiée. Ils souhaitent partager leur expérience, en évoquant à la fois ce que leur a apporté le voyage et les difficultés éprouvées. Ayant réalisé un blog de photographies de leur voyage, ils ont suggéré d'organiser une soirée pour témoigner de leur périple. En outre, des ateliers créatifs participatifs ont été mis en place depuis la rentrée 2013 suite aux propositions des populations de mettre leurs talents et savoir-faire au service de tous. Un atelier origami a ainsi vu le jour grâce

à l'initiative d'un enfant. Cet atelier a alors été entièrement pris en charge par l'enfant en question accompagné d'un adulte. Les personnes à l'origine de l'idée animent donc l'atelier ; quant à la bibliothèque, elle propose les créneaux horaires et s'occupe de la logistique ainsi que de la communication. On peut citer d'autres ateliers réalisés par les habitants : les ateliers tricot, crochet, pompons ou encore bracelets. Ceux-ci se tiennent au milieu de la bibliothèque et ne nécessitent pas d'inscription préalable, invitant tous ceux qui le souhaitent à s'y joindre.

Un autre exemple peut être relevé à la médiathèque Philéas Fogg de Saint-Aubin du Pavail : une personne inscrite à la médiathèque et ayant étudié le massage shiatsu a proposé d'organiser un atelier massage à la médiathèque. La personne initiatrice a alors pris rendez-vous avec le responsable pour lui expliquer son projet, puis, après accord de ce dernier, a mis en place cet atelier un samedi matin. Trois masseuses étaient alors présentes ; la bibliothèque avait préparé une table bibliographique en lien avec le thème de l'atelier. Cette action ayant attiré un public nombreux a notamment procuré de nouveaux adhérents à la médiathèque.

Ces actions à l'initiative des populations, souvent usagères de la bibliothèque, semblent possibles dans des établissements de petite taille. Elles constituent un projet unique, aisé et rapide à mettre en place. Les populations apportent l'idée et sont impliquées dans l'organisation et la réalisation ; la bibliothèque fournit le cadre, assure l'accueil et la communication.

2.4.2. La participation à l'organisation d'une action

Le ciné habitants

À la bibliothèque Louise Michel du 20^e arrondissement de Paris, une action culturelle permet aux populations d'être actrices de la programmation cinématographique : elle se dénomme *le ciné habitants*. Une fois par mois, les populations choisissent le film qu'elles souhaitent projeter, le présentent et animent un débat à l'issue de la séance. Cette action est certes impulsée par la bibliothèque, mais fonctionne sans les bibliothécaires. Ces derniers ne représentent que le cadre physique et symbolique. Deux réunions par an entre professionnels et habitants impliqués dans ce projet permettent de définir la programmation de chaque semestre. Les populations ont toute latitude dans le choix du film diffusé, si ce n'est que ce dernier doit faire partie de la collection de la bibliothèque. Les populations contribuent toutefois à enrichir la collection de films par leurs suggestions lors de ces rencontres avec les bibliothécaires.

La fête du jeu

Depuis 2013, la bibliothèque du Tortillard, à Val-de-Saône en Seine-Maritime, propose aux jeunes adolescents de participer à l'organisation de *la fête du jeu*. Ce temps fort organisé annuellement depuis 2011 consistait jusqu'à présent à ouvrir la bibliothèque un samedi après-midi avec une mise à disposition de jeux de société accompagnée d'un goûter. Après avoir assisté à une formation sur le thème du public adolescent en bibliothèques, la responsable de la bibliothèque du Tortillard a consulté les adolescents afin de connaître leurs attentes : ceux-ci ont

exprimé le souhait d'être acteurs d'un événement à destination du public de la bibliothèque. La responsable leur a alors délégué l'organisation de *la fête du jeu*.

Une quinzaine d'adolescents – essentiellement des collégiens et quelques lycéens – ont alors répondu à l'appel à participation et se sont portés volontaires pour l'organisation. Parmi ceux-ci, certains fréquentent la bibliothèque, mais d'autres non. Cette action est donc l'occasion de faire découvrir la bibliothèque à des jeunes pouvant être réticents et de démystifier le lieu. Trois réunions appelées « réunions ado'thèque » ont été organisées à la bibliothèque en 2013, en période de vacances scolaires, et prises en charge par l'animateur jeunesse de la commune. Les réunions ado'thèque ont été au nombre de quatre en 2014, dont deux ont eu lieu à la bibliothèque et les deux autres à « l'espace jeunes ». Elles se déroulent sous forme de débats et permettent de délimiter les actions faisables, de définir les rôles de chacun, de mettre au point les dates de rencontre et les échéances.

Les jeunes organisateurs sont alors impliqués dans toutes les phases de la mise en œuvre de la fête : de l'élaboration à la réalisation. Ils sont chargés de la communication de l'événement, autrement dit de distribuer des invitations et de coller des affiches. Ils assurent l'installation et le rangement des stands jeux, l'accueil, l'animation et l'arbitrage, c'est-à-dire l'explication des règles de jeu, le comptage des points, la surveillance des jeux, et enfin la distribution du goûter. Ces tâches sont réparties entre les jeunes : par exemple, chacun a son stand, certains s'occupent de la musique, d'autres du goûter ou de l'affichage. Les rôles ne sont toutefois pas figés et les jeunes s'entraident.

Les bénéfices sur les jeunes sont certains : d'après la responsable, « nous leur donnons l'opportunité de jouer un rôle en tant que citoyens en leur confiant des responsabilités tout en étant encadrés. Certains d'entre eux sont en échec scolaire, mais dans ce contexte ça n'a pas d'importance. Ils vont à la rencontre d'autres personnes, créent du lien social avec les habitants et les personnes de passage. » Les jeunes sont ainsi des acteurs à part entière de cette action car ce sont eux qui la mettent en place : ils ne sont plus les bénéficiaires d'une action organisée par la bibliothèque, mais bien les programmeurs-concepteurs. Cette action est valorisante pour les jeunes participants : elle développe leur capacité à s'exprimer, les engage à prendre des responsabilités, accroît le vivre-ensemble en favorisant le contact des adolescents avec les autres populations.

Cette action culturelle autour du jeu permet de désacraliser la bibliothèque, de modifier l'image que peuvent avoir les gens d'un lieu austère, dédié à l'étude et à la lecture uniquement. De plus, elle fait vivre la bibliothèque comme un espace de convivialité où le jeu et le caractère festif sont compatibles avec la lecture publique. Ainsi, suite à cette journée, la responsable a remarqué que des personnes qui n'étaient pas venues depuis longtemps à la bibliothèque se sont réinscrites.

2.4.3. La co-conception de la programmation culturelle

Séné, commune de 9000 habitants environ, située dans le département du Morbihan, à proximité de Vannes, s'est dotée en septembre 2012 d'un centre culturel nommé Grain de Sel. Ce centre culturel, comportant une médiathèque, une salle d'exposition et une salle de spectacle, place au centre de son projet la participation des habitants. La médiathèque est conçue comme le cœur de Grain de Sel. « C'est elle qui donne le pouls, le rythme de l'équipement. L'ambition affichée est de la voir dépasser les traditionnelles fonctions d'une médiathèque

(consultation, prêts) pour l'inscrire pleinement dans le quotidien des habitants, et notamment des familles.¹⁰⁹ ». La dimension participative est affirmée : « Elle encourage l'expression des habitants, la possibilité de partager et de transmettre une passion, un savoir-faire, un talent. C'est une Médiathèque-Agora.¹¹⁰ » ; « Les habitants sont pleinement invités à être acteurs de la vie de la Médiathèque¹¹¹ ».

Les choix artistiques de Grain de Sel reposent sur un Comité d'animation collégial, regroupant des élus, des techniciens, c'est-à-dire des professionnels, des membres de l'Office municipal de la culture de Séné et des habitants. Ce mode de gouvernance encourage la co-construction et la co-décision. Le Comité d'animation choisit, après consensus, les animations en fonction des propositions qui lui sont faites : celles-ci émanent d'artistes professionnels locaux ou extérieurs, de partenaires culturels, d'associations sinagotes¹¹² et même d'habitants.

La volonté municipale d'associer les populations à la programmation artistique de la commune a conduit des habitants à s'organiser en Groupes Locaux d'Orientation de la Programmation ou GLOP dès 2010. Les GLOP sont des petits groupes de personnes volontaires et disponibles, accompagnés de professionnels de la culture, qui ont pour mission d'aller découvrir des spectacles et des expositions aux alentours et de rapporter des idées de programmation à Séné. Ces découvertes leur permettent de se constituer une « sorte de référentiel critique¹¹³ » et de former leur regard à la lecture d'œuvres artistiques. La création du nouveau centre culturel a dans un premier temps questionné le devenir des GLOP. Afin de leur donner un nouveau souffle, l'idée a émergé de leur confier la conception de la programmation culturelle de Grain de Sel lors d'un festival dédié. Cette initiative illustre « la nécessité de s'extraire parfois de la notion de "public" pour donner à l'habitant une nouvelle fonction, une implication forte dans le champ culturel » et « d'imaginer ensuite co-construire avec lui (et non plus pour lui) les fondements des politiques culturelles publiques...¹¹⁴ »

Le festival des GLOP, prévu du 15 au 22 novembre 2014, s'appelle désormais les journées « Aux œuvres, citoyens ! » ou encore les journées AOC. Le thème choisi concerne les actions artistiques participatives. L'objectif de ces journées est, d'une part, de proposer des temps de réflexion sur les formes artistiques participatives et, d'autre part, de porter à la connaissance des publics des créations passées, en cours ou à venir. Cela comprend des performances artistiques plastiques ainsi que des spectacles participatifs, c'est-à-dire des spectacles qui mettent en avant les habitants. La volonté est donc d'impliquer les habitants dans les actions des journées AOC, notamment en les invitant à participer à des œuvres initiées par des artistes professionnels. Les spectacles participatifs sont à distinguer des spectacles interactifs qui consistent en l'intervention du public en cours de représentation. Au contraire, les spectacles participatifs supposent un travail en amont et un accompagnement professionnel. L'habitant est dans ce cas-là la base du spectacle et non pas un prétexte. Deux groupes de

¹⁰⁹ *Grain de Sel*, dossier de presse, ville de Séné, août 2012.

¹¹⁰ Centre Culturel de Séné, « Raconte-moi un centre culturel pour Séné... », *Projet artistique et culturel*, juin 2010, p. 4.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² Sinagot(e) : de Séné.

¹¹³ Matthieu Warin, *Les journées « Aux œuvres, citoyens ! »*, dossier de présentation, [sd], p. 4.

¹¹⁴ Centre culturel Grain de Sel – Séné, *GLOP ! Le festival...*, pré-projet, 27 juillet 2013, p. 4.

populations distincts sont ainsi mobilisés : un groupe d'organiseurs bénévoles – les GLOP – et un groupe de participants aux créations et spectacles.

Afin de préparer ces journées, les GLOP se sont organisés en quatre sous-groupes : le groupe A comme « avalanche d'artistes » est constitué de personnes souhaitant s'impliquer dans la recherche et le choix des compagnies et des artistes. Le groupe B comme « bâtons de pèlerin » se compose de personnes travaillant sur la communication et la diffusion de l'événement auprès des habitants. Le groupe C comme « comme à la maison » sera chargé de l'accueil des festivaliers, c'est-à-dire des artistes, des participants et des spectateurs. Ces trois groupes sont composés à la fois d'habitants et de techniciens, c'est-à-dire du directeur de la salle de spectacles, de la directrice de la médiathèque et de la salle d'exposition, du directeur culturel de la ville et d'une artiste médiatrice professionnelle. Enfin, le groupe T comme « table ronde » réunit des personnes souhaitant réfléchir à la notion de participation des habitants dans le programme culturel de la commune. Ce dernier groupe est constitué de trois tables rondes distinctes : une composée d'habitants, une autre de professionnels et une dernière d'élus. Cette disposition a été choisie pour favoriser la prise de parole de chacun et le dialogue sans verrous. Chaque groupe parle entre soi dans un premier temps, puis tous se rencontreront pour une mise en commun. En effet, des moments de réflexion et de travail interrogeant la place des habitants dans les projets culturels et artistiques auront lieu durant les journées AOC. Un premier moment appelé « la grande cogitation » mêlera habitants, artistes, professionnels et élus qui examineront les conditions de réussite des formes artistiques participatives ; un autre moment se composera uniquement d'élus qui se questionneront sur la prise en compte des habitants dans les politiques culturelles.

La médiathèque qui est au cœur de Grain de Sel sera au centre de tous les événements. Elle sera en particulier partie prenante de deux actions participatives. Souhaitant lancer des jeux littéraires pour mobiliser les populations sur la commune, la médiathèque intégrera un projet existant intitulé « les mots-maillons » et mis en place par la compagnie Les Arts paisibles. Celui-ci consiste en un atelier d'expression lapidaire, ouvert à tous, sans inscription : les participants composeront des haïkus à partir de marbre veiné. Cet atelier se déplacera dans les bibliothèques du département, permettant de construire un texte de manière itinérante, à la façon d'un cadavre exquis. À la fin du mois de novembre, la fête du mot permettra de découvrir tous les haïkus qui ont été composés. Cet atelier d'écriture participative peut être qualifié d'œuvre collective, à la fois sur un lieu et sur plusieurs lieux reliés par une chaîne, que constituent les créations des habitants. L'œuvre littéraire devient facteur de rassemblement et de lien géographique, social, humain. La deuxième action programmée est un projet de lecture à voix haute d'une comédienne avec des habitants.

Les GLOP sont encadrés dans leur travail par une artiste professionnelle recrutée en septembre 2013. Les populations ne sont pas forcément dans une phase d'émancipation ; elles sont encore en demande de méthodologie de la part des professionnels. Ces derniers peuvent soumettre des propositions qui sont ensuite discutées ensemble. Le fonctionnement des GLOP illustre bien l'idée d'une interaction entre professionnels et populations, d'un partage des compétences. La programmation et l'organisation des rencontres « Aux œuvres, citoyens ! » se font de manière horizontale : les professionnels ne se considèrent pas comme des

« sachants », mais comme « des habitants comme les autres, parmi les autres¹¹⁵ ». Tous œuvrent à un but commun.

On peut ainsi relever dans cette action plusieurs conceptions de la participation : l'organisation et la programmation à travers l'investissement des GLOP dans la préparation de tous les aspects des journées « Aux œuvres, citoyens ! » ; la coopération avec les professionnels grâce au partage des tâches entre techniciens et habitants ; la fonction réflexive et délibérative, notamment avec la mise en place des tables rondes.

La co-construction ou co-conception semble être l'apogée et la forme la plus aboutie de la participation grâce au rôle important qui est accordé aux populations qui en font quasiment des partenaires des professionnels.

¹¹⁵ Entretien avec Delphine Cadé, responsable de la médiathèque et de la salle d'exposition de Grain de Sel.

3. LES CONSÉQUENCES DES FORMES DE PARTICIPATION SUR L'INTERACTION ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE ET LES POPULATIONS

La mise en place d'actions culturelles faisant appel à la participation des populations entraîne un certain nombre de bouleversements sur les pratiques des bibliothécaires, sur la perception des populations et donc sur leur relation.

Il s'agit dans cette ultime partie de tirer les conséquences de cette nouvelle conception de l'action culturelle à la fois sur les acteurs, d'évoquer les limites éventuelles de la participation et d'envisager les conditions permettant la réussite d'une action culturelle que l'on peut qualifier de participative.

3.1. UN REPOSITIONNEMENT DES PROFESSIONNELS

Engager les populations à prendre part de manière active à l'action culturelle en bibliothèque provoque un changement du rôle des professionnels. Ceux-ci se retrouvent-ils pour autant d'égal à égal avec les populations ?

3.1.1. Une remise en cause de l'expertise bibliothéconomique ?

Les différents degrés de participation ont permis de se rendre compte que certaines formes de participation sont plus pratiquées et donc sans doute plus évidentes à mettre en place. Ainsi, la co-construction avec les populations est pour le moment peu représentée en France. Il semble que, dans certains cas, l'idée de co-construire avec les populations soit un sujet encore non exploité et donc peu pris en compte par les professionnels. Ces derniers ont intégré l'idée de développer des activités laissant une part active croissante aux populations, mais ne paraissent pas tous vouloir partager avec eux les missions de programmation et d'organisation de l'action culturelle. Sans doute considèrent-ils que cela remet en cause leur expertise et leur fonction et souhaitent-ils rester dans une posture de dominance. Les bibliothécaires conçoivent alors leur métier toujours sous l'angle de l'apport de connaissances, dans un mouvement *top down*.

Les professionnels craignent-ils d'être dépossédés de leur fonction ?, d'être dépassés par un processus qu'ils ont contribué à mettre en place ? Ainsi transparaissent une certaine appréhension de ne pas avoir la totale maîtrise des actions menées, une peur de la réaction non prévisible des populations et une réticence à partager les arcanes du métier. Peut-on alors parler de concurrence entre populations et bibliothécaires ? Initier les populations à certains aspects du métier de bibliothécaire pourrait-il représenter une remise en cause du professionnel ?

« Le personnel des bibliothèques est-il professionnellement prêt à définir et à ouvrir un espace d'intervention aux usagers ? Notre culture et notre formation professionnelles ne sont-elles pas bousculées par cette

perspective ? On avancera la crainte d'un brouillage de l'identité du lieu, d'une déqualification des personnels, de l'éparpillement des missions. Il ne s'agit pas de cela : les habitants ne prendront pas la place du personnel, ne le remplaceront pas dans ses compétences techniques strictes. Il s'agit de se mettre professionnellement dans une posture d'écoute active des populations que l'on doit servir, de valoriser, d'optimiser et d'intégrer des ressources que l'on ne trouve pas au sein de la bibliothèque. Ce que l'on risque ? La présence active d'une partie de la population que l'offre culturelle initiale touchait peu, une régulation probable des incivilités (le partage d'un lieu avec des adultes actifs calme considérablement les imprévisibles ardeurs adolescentes), une appropriation possible de la bibliothèque et de son offre propre par la réduction de la distance culturelle entre le lieu et les habitants.¹¹⁶ »

Il semble qu'un certain nombre d'obstacles doivent être franchis pour que la participation soit reconnue et institutionnalisée dans les pratiques des bibliothécaires. Pourtant, la participation des populations à la vie de la bibliothèque ne peut être qualifiée de remise en question des professionnels.

3.1.2. Le nouveau visage du bibliothécaire

Plus qu'une remise en cause du professionnel, l'association des populations à l'action culturelle signe un renouveau du métier de bibliothécaire. D'abord considéré comme prescripteur, c'est-à-dire comme celui qui sait ce qui est bon pour éduquer et édifier les populations et leur impose une offre jugée de qualité, le bibliothécaire s'est fait médiateur, autrement dit l'intermédiaire entre les œuvres et les personnes, permettant aux populations d'accéder à la culture et de se l'approprier.

Il s'agit à présent de refuser ces deux visages qui relèvent de la démocratisation culturelle pour envisager ce qu'on pourrait qualifier de troisième ère du rôle de bibliothécaire, qui est celui largement protéiforme du facilitateur¹¹⁷. Le bibliothécaire est celui qui rend possibles les rencontres, les échanges, les expressions individuelles, les créations au sein de la bibliothèque. « La connaissance [...] se conquiert, se construit. Le simple accès ne suffit pas.¹¹⁸ » Le bibliothécaire est également celui qui encourage les personnes à sortir de leur rôle traditionnel de publics assistant à une présentation de la culture et celui qui suscite les initiatives des populations.

Ce nouveau visage du bibliothécaire est également celui de l'accompagnateur. Comme le souligne Delphine Cadé¹¹⁹, les habitants ont besoin d'un accompagnement, sinon ils s'essouffent vite : « c'est par l'accompagnement

¹¹⁶ P. Remy, « Ouvrir un espace d'intervention aux usagers... », *BBF*, *op. cit.*

¹¹⁷ Cette idée est défendue par Vincent Chapdelaine, directeur général de l'entreprise sociale Espaces temps, organisme à Montréal qui développe des espaces, outils et pratiques favorisant la circulation de l'information culturelle, scientifique et citoyenne ainsi que des connaissances : « Je suis d'avis que le bibliothécaire doit être un facilitateur de l'échange de connaissance entre les citoyens. » (*Archimag*, n° 254, mai 2012, p. 41, disponible en ligne : <http://vincentac.com/2012/06/06/entrevue-accordee-a-archimag/> (consulté le 22 août 2014)).

¹¹⁸ Dominique Lahary, « Bibliothèque, politiques publiques, service public », *Bibliothèque(s)*, n° 53/54, décembre 2010, p. 12.

¹¹⁹ Entretien avec Delphine Cadé, responsable de la médiathèque et de la salle d'exposition de Grain de Sel, Séné.

des personnes [...] et leur qualification progressive que se créent les conditions d'une possible appropriation et d'une progressive maîtrise du sujet par les habitants intéressés.¹²⁰ » Les professionnels ne nient pas leur fonction de formation et d'éducation, d'éveil de l'esprit critique : celle-ci ne s'opère pour autant pas dans une visée prescriptive, mais plutôt dans un but d'émancipation. « Le bibliothécaire se définit moins par sa capacité à proposer une offre valorisante que par celle de rendre service¹²¹ », autrement dit de proposer aux populations des activités correspondant à leurs attentes.

Selon Jean-Claude Utard, les bibliothécaires jouent un « rôle de guides enthousiastes¹²² ». Ils doivent donner envie aux populations de participer à la vie de la bibliothèque à travers son action culturelle. Ils peuvent également être des meneurs, c'est-à-dire qu'ils animent, dans la mesure où ils donnent vie, impulsent, créent du mouvement, en poussant les populations à s'impliquer et agir dans l'action culturelle. Ainsi, « les bibliothécaires se considèrent moins comme des pourvoyeurs de culture que comme des animateurs du lieu¹²³ ».

En outre, le bibliothécaire soutient et encadre les productions qui sont réalisées afin qu'elles soient menées à bien. Il reste le garant du respect de tous et de la bonne entente, comme par exemple dans le dispositif de la bibliothèque vivante, où il veille à ce que les « livres » ne soient pas victimes de mauvais traitements. La participation des populations ne signifie pas qu'il faille les livrer à elles-mêmes ; les professionnels doivent au contraire trouver le bon équilibre entre encadrement et espace de liberté, le degré d'encadrement pouvant être modulé selon l'autonomie des populations.

Le bibliothécaire est enfin un mailleur car il est celui qui fait le lien entre tous les acteurs et partenaires d'une action culturelle, celui qui maintient la cohérence de l'action.

Pour brosser le portrait du nouveau bibliothécaire et résumer ces différentes facettes, nous pouvons lui transposer les trois fonctions de l'animateur définies par Jean-Claude Gillet¹²⁴. Premièrement, le bibliothécaire occupe la fonction de production : il contribue à la mise en place de l'action culturelle, il est la plupart du temps celui qui impulse le projet participatif et organise le cadre nécessaire à son déroulement. Deuxièmement, le bibliothécaire remplit la fonction de facilitation : le professionnel devient l'accompagnateur de la création de l'action culturelle, l'aide ou le soutien pour l'accomplissement du projet. Troisièmement, le bibliothécaire détient la fonction de régulation : il est le garant du bon déroulé de l'action et responsable de la sécurité de tous au sein de l'action culturelle ; il doit donc gérer les personnes avec lesquelles il mène l'action.

On peut appliquer à cette évolution de la conception du métier cet intertitre issu de la revue *Bibliothèque(s)* : « Changement de pratiques, continuité des

¹²⁰ Centre culturel Grain de Sel – Sénégal, *GLOP ! Le festival...*, op. cit., p. 4.

¹²¹ Claude Poissenot, *La nouvelle bibliothèque : contribution pour la bibliothèque de demain*, Territorial éditions, 2009.

¹²² Jean-Claude Utard, « Les bibliothèques et l'édition indépendante », dans Emmanuèle Payen, *Les bibliothèques dans la chaîne du livre*, Éd. du Cercle de la Librairie, 2004, p. 168.

¹²³ L'équipe de la bibliothèque Louise Michel, *Participation des usagers : vers un service co-construit ?*, juin 2014, [en ligne] http://www.bibliothequesdanslacite.org/sites/default/files/participation_des_usagers.pdf (consulté le 22 août 2014).

¹²⁴ Jean-Claude Gillet, cité par Cécile Croce, « Pratiques artistiques et pratiques d'animation : la portée du champ élargi des arts plastiques », dans F. Liot (coord.), *Projets culturels et participation citoyenne...*, op. cit., p. 79.

missions¹²⁵ ». En effet, afin de poursuivre les objectifs immuables d'égalité d'accès à la connaissance et la culture, le bibliothécaire doit ajuster ses pratiques à l'évolution sociétale. Il ne peut plus se contenter d'user des mêmes méthodes, mais doit s'adapter aux besoins et attentes variés des populations.

3.1.3. Une complémentarité des profils professionnels

Le nouveau bibliothécaire sait s'entourer des compétences nécessaires pour monter les actions culturelles. À la réticence face à une prétendue destitution de leur fonction, à la crainte de la concurrence, s'opposent la richesse collective et la complémentarité des profils professionnels.

Par exemple, la médiathèque-centre social de Signy-l'Abbaye fonctionne grâce à une équipe mixte : « Le fait que l'équipe soit composée de bibliothécaires et d'animateurs amène une originalité certaine à l'établissement puisque des idées nouvelles germent. Venir d'horizons professionnels différents permet d'enrichir le travail de chacun et de dégager de nouvelles perspectives. Chaque corps de métier doit s'ouvrir à l'autre et s'adapter, d'où l'importance d'être plus souple en terme de règlement.¹²⁶ » La combinaison des profils professionnels semble être une garantie particulièrement féconde en ce qui concerne l'action culturelle et la réflexion sur les manières de faire participer les populations.

À Séné, les Groupes Locaux d'Organisation de la Programmation impliquées dans la préparation des journées « Aux œuvres, citoyens ! » bénéficient dans leur travail de l'aide d'une artiste médiatrice professionnelle. La participation requiert à la fois un accompagnement précis et du temps, d'où est apparue la nécessité de faire appel à un professionnel pour cette tâche d'encadrement. Le rôle de l'artiste est de mettre en mouvement les personnes, de les guider dans leur travail investigateur et leurs pérégrinations. De même, à Caen, le travail avec les personnes en réinsertion dans le cadre du festival *Passages de témoins* s'effectue avec l'aide d'une comédienne : cette professionnelle spécialiste de l'appropriation orale et de l'interprétation de textes peut ainsi guider et conseiller les populations dans leur mise en voix du roman choisi.

Travailler en partenariat dans le domaine de l'action culturelle, et qui plus est participative, relève un intérêt particulier. Le partenariat permet d'apporter des compétences extérieures à la bibliothèque ; d'enrichir l'action, la portée et la visibilité de la bibliothèque. À la médiathèque Philéas Fogg de Saint-Aubin du Pavail, de nombreux ateliers participatifs ne peuvent se dérouler qu'en recourant à des partenariats. Ainsi l'atelier de courts-métrages *Découvre le tournage d'une série* peut se réaliser grâce à la présence d'un membre de la compagnie du Lysandore. L'envie de la bibliothèque de proposer le tournage de films s'est heurtée à la réalité. En effet, cette médiathèque située dans une commune de 744 habitants¹²⁷, gérée par un seul professionnel, aidé de dix-neuf bénévoles, dispose de moyens – humains, matériels, financiers – limités. La compagnie apporte ainsi

¹²⁵ Raphaëlle Gilbert, Fabrice Chambon, « Nouveaux services aux publics, nouvelles compétences », *Bibliothèque(s)*, n° 53/54, décembre 2010, p. 19.

¹²⁶ Émilie Dauphin, « La bibliothèque comme lieu de vie et non d'interdits », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n° 4 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-04-0040-009> (consulté le 20 juillet 2014).

¹²⁷ Selon le recensement de 2010.

sa technique et ses compétences et, gérant entièrement l'action, permet de libérer du temps au responsable pour les autres tâches quotidiennes.

La délégation d'animations à des professionnels extérieurs au domaine des bibliothèques ou la gestion d'une partie d'une action culturelle par un professionnel spécialiste sont synonymes d'enrichissement du processus participatif.

3.1.4. Une reconfiguration de la bibliothèque

De la même manière que nous avons parlé de troisième ère du métier de bibliothécaire, la bibliothèque semble se diriger vers une troisième voie. Comme le soutient Vincent Chapdelaine, « les bibliothèques se transforment peu à peu de lieux documentaires en lieux de vie. La prochaine grande étape est de les transformer en lieux participatifs, où citoyens, étudiants et communautés de toutes sortes pourront travailler, créer, collaborer, et organiser des activités d'échange de connaissances au sein d'espaces flexibles, invitants et agréables.¹²⁸ » La bibliothèque se fait ainsi espace de rencontres, structure d'accueil ouverte à tous. Le défi est de parvenir à modifier son image, à lever un des obstacles à sa fréquentation, qui est de se sentir étranger à la bibliothèque, de la percevoir comme un espace de lettrés, aux procédures contraignantes. La bibliothèque n'est plus seulement le temple du livre, mais le lieu où les initiatives participatives peuvent trouver refuge, contribuant à mettre en valeur les personnes. Dans un mouvement réciproque, la bibliothèque s'enrichit au contact des populations : « permettons aux usagers et aux communautés de se les approprier et de les transformer, avec le soutien des bibliothécaires, en lieux vivants d'échanges de connaissances, de collaboration et de créativité.¹²⁹ » La bibliothèque devient ainsi un espace de coopérations diverses.

De plus, la bibliothèque constitue le cadre nécessaire au bon déroulé de la démarche participative. Elle en fournit les moyens techniques, logistiques et humains. Elle assure un environnement serein et protecteur par les règles qu'elle instaure : par exemple, dans le cas des débats participatifs mis en place à la médiathèque Elsa Triolet, elle est garante de la pluralité des points de vue, de la confrontation des opinions tout en empêchant les jugements dévalorisants, les débordements et les prises de position extrémistes. La bibliothèque reflète la neutralité du service public en rendant possible l'expression libre des divers points de vue des populations. En outre, dans l'exemple de la bibliothèque vivante, le lieu bibliothèque fournit un cadre qui se veut sécurisé afin que les personnes puissent s'exprimer librement sans craindre de quelconques attaques.

Cette « nouvelle bibliothèque¹³⁰ » cherche à inverser la relation entre l'institution et les populations. Jusqu'à présent, l'offre de la bibliothèque prévalait sur la prise en compte des attentes des populations. Maintenant, la bibliothèque

¹²⁸ Vincent Chapdelaine, « Vers une bibliothèque participative », *Découvrir*, le magazine de l'Acfas, mars 2013, [en ligne] http://www.acfas.ca/publications/decouvrir/2013/03/vers-bibliotheque-participative?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=vers-une-bibliotheque-participative-acfas (consulté le 10 août 2014).

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ Cf le titre de Claude Poissenot, *La nouvelle bibliothèque : contribution pour la bibliothèque de demain*, *op. cit.*

cherche à s'adapter aux populations dans toute leur diversité en mettant en place pour et avec ces dernières des actions culturelles qui contribuent à les valoriser et à leur ouvrir des portes : elle peut être alors qualifiée de bibliothèque inclusive. Donner la parole aux personnes à travers des actions dédiées comme *Contes de SDF* permet de montrer l'intérêt qu'elle porte à des populations pouvant se sentir exclues de la société. Selon Claude Poissenot, « la bibliothèque apparaît comme le point de rassemblement et d'ancrage physique des individus citoyens.¹³¹ » Cette conception de bibliothèque inclusive est à distinguer de celle de bibliothèque intégratrice, dans laquelle ce sont les personnes qui doivent s'adapter à l'institution et faire siennes des représentations de la culture ne trouvant pas forcément d'écho dans leur intériorité.

3.1.5. Un enrichissement mutuel

Les actions culturelles recourant à la participation active et supposant un partage des tâches conduisent les professionnels à refuser la prescription institutionnelle et à accepter que les populations puissent apporter des compétences et une certaine expertise. Il s'agit de faire disparaître la verticalité des relations, synonyme de hiérarchie, au profit d'une horizontalité.

Les actions participatives prenant pour sujet les populations, ou co-construisant avec elles, remettent en cause le fait que les professionnels seraient les connaissant et les populations les néophytes à acculturer. « Cette implication du public dans les activités ou les services de la bibliothèque donne le cadre d'un dialogue entre sujets et non plus un croisement d'utilisateurs ou un lien hiérarchique entre le bibliothécaire savant et les foules ignorantes.¹³² » Le bibliothécaire doit apprendre à se mettre dans une posture de retrait pour permettre aux populations de s'exprimer. Celles-ci sont des ressources importantes pour la conception d'actions : « À Séné comme ailleurs, à Séné plus qu'ailleurs, naissent des initiatives qui consistent pour les artistes à se frotter à la "pâte humaine" (selon l'expression de l'écrivain Gérard Alle), à se nourrir de l'histoire ou de la part créative des "gens" pour imaginer des aventures artistiques nouvelles.¹³³ » Le partage des tâches, la collaboration à une action culturelle, la co-programmation tendent à faire reconnaître les populations comme des sources d'enrichissement non seulement de l'action culturelle et également des bibliothécaires. Ainsi Virginie Villard-Grosjean déclare : « Le lecteur est un maillon qui va nous faire progresser.¹³⁴ » Les populations détiennent effectivement une expertise particulière de leur environnement : certains ont une connaissance fine de leur quartier, de leur ville, de son histoire, ou sont dépositaires d'une mémoire précieuse qu'il importe de révéler. Mettre au jour les compétences des populations apparaît essentiel pour la réussite d'une action culturelle participative ainsi que pour le développement social d'un territoire. « Les professionnels comme les élus ont à apprendre des habitants comme les habitants ont à apprendre d'eux et entre eux.¹³⁵ » L'action

¹³¹ *Ibid.*, p. 25.

¹³² Xavier Galaup, « Usagers et bibliothécaires : concurrence ou co-création ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, n° 4, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-04-0040-008> (consulté le 20 juillet 2014).

¹³³ Matthieu Warin, *Les journées « Aux œuvres, citoyens ! »*, dossier de présentation, [sd], p. 5.

¹³⁴ Entretien avec Virginie Villard-Grosjean, coordinatrice des actions culturelles du réseau de lecture publique de la ville de Bourg-en-Bresse.

¹³⁵ Patrick Norynberg, *Faire la ville autrement*, Éd. Yves Michel, 2001, p. 112.

culturelle participative est donc une réunion de plusieurs forces ayant des conséquences positives sur les différentes parties prenantes.

Les populations ont également une expertise d'usage, c'est-à-dire une expérience (ou non) spécifique de la bibliothèque, qui conduit les professionnels à se réinterroger sur leurs moyens d'action. Les projets culturels collaboratifs avec les populations dévoilent à la bibliothèque et à ses personnels les obstacles empêchant certaines populations de fréquenter l'établissement : cet échange aide à envisager des actions alternatives pour contourner l'intimidation que le lieu bibliothèque peut provoquer. L'interaction entre les populations et les bibliothécaires permet donc de percevoir les difficultés rencontrées par les populations face à la bibliothèque, de remettre en question certaines pratiques des professionnels pouvant inconsciemment être excluantes, de réajuster leurs propositions, d'améliorer leurs services, leurs actions culturelles et d'en développer d'autres en adéquation avec les attentes des populations ; tout ceci dans le but d'accueillir et de concerner toutes les populations. En prenant en considération les personnes réelles et non les personnes désirées, les bibliothécaires peuvent adopter des pratiques nouvelles mieux adaptées et plus inclusives. Nous pouvons acquiescer devant ces paroles de la coordinatrice nationale du projet canadien *Working Together* soutenant l'idée de s'appuyer sur l'expertise des populations : « En tant qu'employés de bibliothèque, nous ne sommes pas des experts en ce qui a trait à ce que veulent nos communautés ou à ce dont elles ont besoin en termes de services de bibliothèque – c'est la communauté qui est l'experte en la matière. Notre travail consiste à développer un service de bibliothèque qui reflète les besoins et la vision de la communauté. On travaille avec elle, pas pour elle.¹³⁶ »

Plus qu'une concurrence, la participation des populations permet de tirer profit de l'expertise de certaines personnes sur tel ou tel domaine, expertise que ne possède pas le bibliothécaire qui est un généraliste. Mettre en commun les compétences est ainsi synonyme d'enrichissement mutuel et une garantie du bien-fondé de l'action culturelle : « il nous faut associer les utilisateurs finaux à la construction des services dont ils ont besoin, dans le respect de nos missions de service public et dans le cadre de véritables politiques de lecture publique définies avec les élus.¹³⁷ »

3.2. LES BÉNÉFICES SUR LES POPULATIONS

Nous souhaitons évoquer ici les conséquences de la participation à l'action culturelle sur les populations qui ne sont pas portées naturellement à se rendre en bibliothèque ; l'un des objectifs de la participation nous paraissant d'amener des gens nouveaux à découvrir la bibliothèque.

L'horizontalité des relations instaurée par la mise en place d'actions culturelles participatives favorise la prise de parole et de pouvoir, l'émergence et l'expression des talents individuels. La participation semble indispensable à toute volonté de changement des habitudes des populations : « aucune assistance n'est

¹³⁶ Annette Defaveri, coordinatrice nationale, dans *Working Together Project*, *op. cit.*, p. 28.

¹³⁷ X. Galaup, *op. cit.*

efficace si les intéressés eux-mêmes ne prennent pas en charge leur projet de transformation.¹³⁸ »

3.2.1. Émancipation personnelle

La participation des populations à l'action culturelle est un moyen de révéler ou d'activer les compétences de celles-ci, de valoriser leur savoir-faire, leur témoignage, leur individualité. Le potentiel créatif des populations est ainsi mis au jour, par exemple dans la participation à un atelier, l'écriture de textes, la contribution à un spectacle. L'action culturelle participative se fait la révélatrice des richesses et des capacités cachées de chacun.

La créativité et la pratique sont mises en évidence. L'action « prime sur le résultat, comme le processus devient plus important que le produit, le “comment” que le “quoi”.¹³⁹ » Le fait que des personnes soient associées à la production d'une action culturelle et qu'elles agissent importe plus que l'objet qu'elle réalise : aucun jugement n'est ainsi porté par les professionnels sur la qualité artistique ou littéraire du résultat. Par exemple, à propos des quatrièmes de couverture élaborées par les livres vivants, le bibliothécaire n'intervient pas pour harmoniser les différentes présentations : il respecte intégralement le témoignage de la personne avec ses imperfections. Les participants d'une action culturelle ne sont pas exposés au risque de l'échec car aucune échelle de la réussite n'est établie et aucune évaluation de la performance de leur intervention n'est effectuée. Le projet culturel et l'implication personnelle qu'il sous-entend sont donc plus importants que le produit culturel.

De plus, les actions culturelles recourant à la participation des populations laisse une place importante à l'oralité et donc à l'expression des populations. Prendre la parole lors d'un débat participatif, se mettre en scène lors d'une lecture ou d'une mise en voix en public permettent aux populations de s'affirmer et de prendre confiance en elles. Ainsi, « la parole des habitants peut être un moyen d'intégration et d'affirmation de sa singularité. Quand les habitants prennent la parole, ils existent et leur identité sociale se construit dans cette dynamique. Expression et identité sont intimement liées.¹⁴⁰ » « L'expression, c'est aussi le moyen de manifester son existence, d'être présent, d'occuper une certaine place.¹⁴¹ » L'affirmation de soi par ses créations, ses réalisations, induit donc une reconnaissance (ou une prise en compte critique) par les autres, une reconnaissance en tant que personne et non en tant qu'utilisateur d'un service ou fonction dans la société. La participation à l'action culturelle conduit à la valorisation de la personne. Par exemple, le dispositif de la bibliothèque vivante met en exergue des personnes qui constituent des ressources souvent introuvables dans les collections de la bibliothèque. *Melting popotes* met en avant des femmes d'origines diverses, généralement peu enclines à aller en bibliothèque, grâce à la révélation et la transmission de leurs talents culinaires.

¹³⁸ Michel Monbeig, « L'impossible démocratie participative », *Pensée plurielle*, 2007/2 n° 15, p. 29-47, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2007-2-page-29.htm> (consulté le 20 août 2014), p. 30.

¹³⁹ Cécile Croce, « Pratiques artistiques et pratiques d'animation : la portée du champ élargi des arts plastiques », dans F. Liot (coord.), *Projets culturels et participation citoyenne...*, op. cit., p. 81.

¹⁴⁰ P. Norynberg, op. cit., p. 116.

¹⁴¹ *Ibid.*

L'implication et l'engagement que la participation suppose permettent l'émancipation de soi. Par exemple, lors de *Passages de témoins*, le travail de mise en voix du texte a été difficile pour certaines des personnes en réinsertion, n'ayant pas un rapport aisé avec l'écrit, mais celui-ci est compensé par la satisfaction de l'objet créé qui implique un dépassement, un franchissement de ses limites, telle que la timidité, la peur du regard de l'autre. L'expression orale ou l'expression par une production matérielle engage ainsi à « sortir de soi¹⁴² », à « accéder à une reconnaissance qui ne brime pas ce que l'on est, devenir sujet non plus au sens d'assujetti mais au contraire d'émancipé¹⁴³ ». Dans le cas des *Contes de SDF*, en faisant le récit de leur vie, les personnes sans domicile fixe accèdent à une reconnaissance sociale.

La participation à l'action culturelle prend en considération la personne dans toutes ses dimensions afin de bâtir avec elle des itinéraires menant à une appropriation de la culture. Celle-ci semble possible seulement si elle est construite avec les populations : il ne s'agit pas de faire siennes des représentations culturelles jugées lointaines et extérieures, mais bien de se forger ses propres références. Le but de l'appropriation de la culture par les populations est alors de favoriser le développement personnel et l'autonomie. Une action culturelle appropriée se définit dès lors comme « adaptée à un contexte, une situation, un public, une population¹⁴⁴ » ; « pertinente et cohérente¹⁴⁵ » ; « adoptée et partagée par ceux à qui nous la destinions¹⁴⁶ ». « En permettant de découvrir ou consolider des capacités, d'opérer un travail sur soi qui permet à des êtres de se (re)construire, l'action culturelle, progressivement, joue indéniablement sur la restauration d'une confiance en soi. L'expérience artistique a un impact psychologique¹⁴⁷ ». Être impliqué dans une action culturelle a ainsi des conséquences positives sur la construction de son individualité. « Prendre de l'assurance, se sentir en confiance, se découvrir, tester ses propres aptitudes positivent l'image de soi. On apprend à s'accepter, à se retrouver, à se connaître et à s'aimer, atténuant par là-même des souffrances intérieures ou une tendance à l'incommunicabilité¹⁴⁸ ». La participation à l'action culturelle engage donc un processus de réconciliation avec soi-même et permet un sentiment d'accomplissement de soi.

Une action culturelle recourant à la participation des populations a la capacité de les transformer en porteurs de projets. La délégation d'activités, le travail en collaboration avec les bibliothécaires plaçant les populations à égalité avec les professionnels les engagent à honorer les responsabilités qui leur sont confiées. La prise en charge d'un projet et la confiance en soi recouvrée incitent les populations à prendre en main leur quotidien, à ne pas se laisser déterminer par des facteurs extérieurs. En participant à une action culturelle, les populations partagent le statut de créateur. Étant partie prenante de l'acte créatif, elles

¹⁴² Christian Maurel, « Le travail de la culture : des concepts aux pratiques », dans F. Liot (coord.), *Projets culturels et participation citoyenne...*, op. cit., p. 31.

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ Jean-Paul Rathier, Laura Innocenti, « Qu'est-ce qu'une action culturelle appropriée ? », dans F. Liot (coord.), *Projets culturels et participation citoyenne...*, op. cit., p. 100.

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ B. Colin, *Action culturelle dans les quartiers*, op. cit., p. 172.

¹⁴⁸ *Ibid.*

deviennent co-auteurs de la production et par conséquent actrices et maîtresses de leur propre vie, qui n'est plus déterminée par des modèles de culture imposés de l'extérieur ni des choix qui leur sont étrangers. Elles se forgent leur propre culture : la découverte et l'appropriation de nouvelles techniques grâce aux ateliers se métamorphosent en savoirs, renforçant ou élargissant la culture de chaque individu. De plus, l'initiation des habitants à de nouveaux savoir-faire, l'émergence probable de nouveaux centres d'intérêt qui en découle, modifient et développent leurs pratiques culturelles. « Le travail artistique autour d'une forme d'expression dans laquelle ils se reconnaissent, contribue à l'épanouissement de leur personnalité.¹⁴⁹ »

Ainsi, « l'action culturelle peut déclencher des transformations dans les intériorités des personnes¹⁵⁰ ». La participation des populations à l'action culturelle est une sorte de maïeutique : en favorisant l'expression, la prise de responsabilités, elle permet l'accouchement de soi, c'est-à-dire de son individualité, de ses capacités et qualités en puissance.

3.2.2. Insertion sociale et formation citoyenne

« Toute activité culturelle est rencontre¹⁵¹ ». De plus, par sa dénomination même, l'action culturelle participative sous-entend qu'elle réunit plusieurs membres. Il semble que ce type d'action culturelle ait vocation à dépasser la simple juxtaposition ou même l'addition de participants pour créer un ensemble qui se nourrit et s'enrichit de ses diverses composantes, démultipliant leurs forces. L'enjeu de ces actions culturelles participatives, dit Cécile Dérioz¹⁵², est de passer des pratiques individuelles aux pratiques collectives, « du je au nous ».

En impliquant, coopérant ou co-construisant avec les populations, la bibliothèque fait preuve d'ouverture dans ses méthodes, ce qui provoque un changement de regard des populations sur l'institution, ressentie comme plus proche, plus accessible et plus à l'écoute. Celle-ci se retrouve ainsi désacralisée et démythifiée. L'action culturelle participative renforce donc les liens entre les bibliothécaires et les populations et également entre les populations elles-mêmes lorsqu'elles sont investies dans une aventure commune. Les actions participatives menées contribuent à créer ou recréer du lien social, non seulement au sein de la bibliothèque, mais au cœur de l'environnement proche de la bibliothèque. Elles sont une manière pour des personnes isolées d'établir de nouveau des relations avec les autres et de rompre la solitude. « La volonté d'établir une communication entre les différents groupes sociaux par le biais de la culture [est] considérée comme le moyen par excellence d'établir un lien social.¹⁵³ » En effet, en mettant au centre de projets des personnes habituellement délaissées, l'action culturelle participative contribue à les réinsérer dans la société, à modifier le regard des

¹⁴⁹ B. Colin, *op. cit.*, p. 63.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 167.

¹⁵¹ Patrice Meyer-Bisch, « Politique culturelle et création sociale », *Le Journal de Culture et Démocratie*, n° 25, juillet 2012, [en ligne] http://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2012/08/Journal_25.pdf (consulté le 31 juillet 2014), p. 21.

¹⁵² Entretien avec Cécile Dérioz, responsable de la médiathèque de Rillieux-la-Pape.

¹⁵³ Bernadette Dufrene et Michèle Gellereau, « La médiation culturelle : Enjeux professionnels et politiques », *Hermès, La Revue*, 2004/1 n° 38, p. 199-206, p. 202.

autres citoyens sur celles-ci et à mieux les faire accepter. La bibliothèque vivante organisée aux Champs Libres, *Contes de SDF* ou encore le travail spécifique lors de *Passages de témoins* évoqués plus haut concourent à lutter respectivement contre la mise à l'écart sociale des malades mentaux, des sans domicile fixe, des personnes en dehors du parcours professionnel, grâce à l'espace d'expression et au rôle actif qui leur est donné. « La participation est donc un moyen de faire évoluer positivement les relations interpersonnelles en bibliothèque et de créer du lien social au sein de la communauté.¹⁵⁴ » Travailler à une entreprise commune permet de fédérer les participants entre eux et de développer un sentiment d'identité, à travers par exemple la mémoire d'un lieu, comme l'envisagent les *archives vivantes*.

La culture apparaît comme un domaine intéressant à investir pour œuvrer au tissu social car elle produit du liant entre les personnes. À l'image de l'art, elle est une « pratique "socialisante" et "constructive" qui permet à l'individu [...] de reprendre une place au sein d'un groupe¹⁵⁵ ». Comme le soutient Jean Caune, « dans toutes les sociétés, dans toutes les civilisations, la culture est quelque chose qui permet de faire lien ; la culture est ce qui nous met en rapport les uns avec les autres ; la culture est ce qui tisse les relations humaines.¹⁵⁶ » Le culturel et le social semblent ainsi intrinsèquement liés. D'après Claude Escot, la construction sociale est synonyme de « la construction d'un regard culturel au service d'une transformation sociale, vers une société de progrès porteuse de plus de justice, de dignité et de plaisir de vivre, pour tous.¹⁵⁷ » L'action culturelle participative serait un moyen de résistance des bibliothèques face aux déterminations et aux exclusions sociales. Elle rééquilibrerait les injustices en permettant à tous de s'impliquer dans un projet. Elle aurait le pouvoir de faire émerger « de nouvelles dynamiques individuelles et collectives capables de produire du changement, des transformations sociales.¹⁵⁸ » « Il est clair que la culture est aujourd'hui un levier de l'insertion, qu'elle joue un rôle important dans la reconstruction de l'individu avec sa différence, son originalité, ses opinions.¹⁵⁹ »

La bibliothèque, en tant qu'espace d'accueil des interventions diverses des populations, joue une fonction de socialisation entre anonymes. Elle est un cadre qui conjugue autonomie et vie collective. « Ce lieu public participe à la fabrication du lien social en mettant ensemble des individus parfois atomisés et aux liens sociaux ténus.¹⁶⁰ » En s'efforçant de rassembler grâce à l'action culturelle des profils socialement différenciés – des personnes se rendant naturellement à la bibliothèque et des personnes en difficulté ou éloignées du monde de la culture qu'elle tente de

¹⁵⁴ David Sandoz, *Repenser la médiation culturelle en bibliothèque publique : participation et quotidienneté*, mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, 2010, [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48311-repenser-la-mediation-culturelle-en-bibliotheque-publique-participation-et-quotidiennete.pdf> (consulté le 20 août 2014), p. 36.

¹⁵⁵ Lisa Pignot, « L'art comme passe-muraille », *L'Observatoire, La revue des politiques culturelles*, n° 32, septembre 2007, p. 21.

¹⁵⁶ « Pour des théâtres ouverts ! Démocratisation et médiation de la culture », rencontres théâtrales, département de la culture, ville de Genève, 31 janvier 2013, [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=VBK-TBBKU6k> (consulté le 20 juillet 2014).

¹⁵⁷ Claude Escot, « Culture, science et participation », dans F. Liot (coord.), *Projets culturels et participation citoyenne*, op. cit., p. 146.

¹⁵⁸ B. Colin, op. cit., p. 11.

¹⁵⁹ Jean-Louis Plantevigne, cité par B. Colin, op. cit., p. 12.

¹⁶⁰ C. Poissenot, *La nouvelle bibliothèque...*, op. cit., p. 66.

sensibiliser grâce à des projets participatifs –, elle souhaite remplir une fonction de mixité sociale.

En outre, en devenant collaboratrices de l'action culturelle, les populations apprennent ou accomplissent leur métier de citoyen. En effet, en étant investies de missions particulières, en ayant des responsabilités, comme les jeunes organisant *la fête du jeu*, en étant le maillon d'une entreprise collective, elles mettent à l'épreuve leur capacité d'agir : elles exercent leur aptitude à s'exprimer dans l'espace public, elles expérimentent de nouvelles pratiques, elles sont amenées à effectuer des choix et à prendre des décisions. Ces projets participatifs contribuent donc à la mise en action des populations. Fanny Bohy déclare par exemple que « ce sont eux [les habitants] qui devraient être programmeurs.¹⁶¹ » En éveillant leur esprit critique, en développant leur goût de l'action collective, la bibliothèque favorise leur engagement dans la vie de l'établissement et plus largement dans celle de leur quartier ou de leur environnement. Nous pouvons rejoindre ici le concept d'*empowerment* dans lequel « la participation est une question sociale et politique visant l'accroissement du pouvoir des habitants sur leur vie et leur environnement¹⁶² ». La bibliothèque tend à forger des citoyens éclairés en les encourageant à développer leur esprit et regard critiques. La bibliothèque acquiert donc une dimension démocratique, en garantissant l'expression de tous et en offrant à chacun l'opportunité d'être acteur.

3.3. LES LIMITES DE LA PARTICIPATION

Malgré la foi que nous avons dans la participation des populations à l'action culturelle, il nous semble important d'en souligner les écueils ou l'éventuelle non-atteinte de ses objectifs.

3.3.1. Une instrumentalisation de l'action culturelle ?

Nous avons indiqué dans la première partie qu'action culturelle et participation constituait un bon alliage pour la bibliothèque¹⁶³. Néanmoins, la participation peut parfois apparaître comme un additif contribuant à instrumentaliser l'action culturelle. En effet, on peut se demander si dans le cas des actions envers des populations éloignées du livre, des arts et de la culture, le participatif n'est pas une manière de s'intéresser à elles et de les impliquer pour qu'elles portent en retour leur attention sur la bibliothèque. N'est-ce pas alors une perversion de la participation ? Les actions culturelles participatives sont-elles seulement une manière de les sensibiliser à l'art et à la culture pour les inciter à fréquenter la bibliothèque ? Si le seul objectif de la participation est d'accroître les statistiques d'inscriptions et donc de démontrer par des chiffres l'intérêt de la bibliothèque aux élus, l'intention semble quelque peu démagogique. Le fait de subordonner l'action culturelle à une visée quantitative – une plus grande

¹⁶¹ Entretien avec Fanny Bohy, responsable des actions culturelles, des projets citoyens et du champ social du réseau des médiathèques de Plaine Commune.

¹⁶² Marion Carrel, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Éditions, 2013, p. 60.

¹⁶³ Cf 1.3.2. : « Action culturelle et participation : un bon alliage pour la bibliothèque », p. 28.

fréquentation de l'établissement – remet en question le bien-fondé de l'intention participative.

En outre, comme nous l'avons souligné dans la deuxième partie, la participation est très souvent à l'initiative des professionnels. Ainsi, nous pouvons nous interroger sur la raison de développer des actions participatives si elles ne correspondent pas à une demande forte des populations. Autrement dit, pourquoi donner le pouvoir aux populations si elles ne le réclament pas ? Est-ce une manière de renforcer la légitimité des bibliothécaires ? La participation est-elle seulement une ouverture de façade, les professionnels continuant à contrôler les processus et à imposer leurs choix, ou bien a-t-elle la volonté d'intégrer les populations dans les démarches de réalisation et d'élaboration en leur donnant un vrai pouvoir ? À ce doute sur la légitimité de l'offre participative, nous pouvons opposer la raison que l'offre crée la demande, c'est-à-dire que seule la proposition initiale de la bibliothèque peut inciter les personnes à devenir actrices et à soumettre à leur tour des idées d'actions culturelles. L'offre est ainsi le déclencheur de la demande.

Il s'agit de différencier la participation à l'action culturelle de la participation ayant une influence sur la conduite ou la politique stratégique de l'établissement. Comme nous l'avons vu grâce aux divers échelons, la participation à l'action culturelle n'a pas forcément vocation à déléguer un pouvoir décisionnel aux populations. Elle sert plutôt de révélateur de la créativité des populations. Il ne faut également pas confondre le participatif et l'occupationnel, qui constituerait un trompe-l'œil : celui-ci donnerait l'impression aux populations de les associer à des activités, mais contribuerait en réalité à les enfermer dans une certaine pratique et ne leur laisserait aucune modalité d'intervention sur le cours de l'action. La participation suppose l'élaboration d'un projet avec un objectif précis, la clarification du rôle laissé aux populations et une posture professionnelle particulière.

Enfin, nous pouvons noter un risque d'instrumentalisation de la parole des habitants. « En effet, les identités des communautés résidant sur les quartiers pourraient être seulement prises en compte comme "matériau" à partir duquel des intervenants extérieurs auraient la liberté de construire un récit, un scénario, la trame d'un spectacle... sans qu'un espace réel d'expression de ces identités soit construit, ce qui fonde théoriquement les bases d'une réelle reconnaissance.¹⁶⁴ » Les populations ne serviraient donc que d'ingrédients de base et n'auraient aucune influence sur le contenu, l'élaboration et la réalisation de l'action culturelle. Or, « priver la participation citoyenne d'impact effectif sur l'action revient à la priver de sens. Elle se résume alors à un habillage de décisions déjà prises, un simulacre, une tromperie¹⁶⁵ ». Ceci s'apparente au premier barreau de l'échelle de Sherry Arnstein : la manipulation, autrement dit la participation n'est qu'un faux-semblant qui cherche à obtenir l'accord des populations et à faire mieux accepter les choix des décideurs. Cependant, nous pouvons objecter que les réalisations culturelles dans les quartiers sont un apport des populations résidentes, non pas une contribution inerte qui consisterait en une mise à nu dans laquelle puiserait à leur gré les artistes, mais « une démarche volontaire par laquelle ils se déclareront

¹⁶⁴ B. Colin, *op. cit.*, p. 57.

¹⁶⁵ Pierre-Yves Guiheneuf, Note de lecture sur Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie...*, *op. cit.*, p. 4.

partie prenante de la création artistique ou du processus de réalisation de l'action culturelle.¹⁶⁶ »

3.3.2. La difficulté de toucher les individuels

La volonté des professionnels et l'énergie déployée pour favoriser la participation des populations à l'action culturelle en bibliothèque se heurte parfois à une rude réalité.

Premièrement, en termes de quantité, la participation est souvent plus faible que ce qui est espéré. Les populations ne saisissent pas la main qui leur est tendue et semblent peu préoccupées par la participation. Cette absence de réponse est-elle le signe d'un manque d'intérêt ou de temps ? Les personnes semblent se satisfaire de l'offre de la bibliothèque et n'imaginent pas pouvoir l'influer. Par exemple, à la médiathèque Elsa Triolet, peu de personnes sont venues au moment d'échange faisant suite à la consultation des personnes sur la mise en place de débats participatifs, malgré la communication réalisée via divers canaux. D'après Delphine Cadé, responsable de la médiathèque de Séné, il est difficile de toucher les personnes individuelles, c'est-à-dire ne faisant pas partie d'un tissu associatif ou institutionnel, de mobiliser les habitants. La solution facile est alors de passer par des groupes déjà constitués, telles que les associations. Élargir le cercle des bénéficiaires est un combat quotidien pour les bibliothécaires et les pousse à se remettre constamment en question. « Le quantitatif compte autant que le qualitatif » selon Fanny Bohy. Il faut que l'action participative profite au plus de personnes possibles et il ne suffit pas de se satisfaire des quelques personnes présentes. Comme le souligne Anne-Marie Bertrand, « le succès public est, pour la lecture comme pour les autres politiques culturelles, le signe incontestable de la réussite d'une politique.¹⁶⁷ » Une forte participation à une action culturelle serait donc la garantie de l'adéquation de celle-ci aux attentes des populations.

Deuxièmement, les personnes participantes ne sont pas toujours celles qui étaient visées par le dispositif. Un certain défaut de représentativité peut être pointé : les dispositifs participatifs attirent souvent les personnes les plus investies dans la vie culturelle. Un décalage entre la population visée et la population touchée est donc observable. Le danger à éviter est de faire des dispositifs de participation et notamment de coopération et de co-construction le monopole d'un groupe de privilégiés. Même si l'institution s'ouvre aux initiatives des populations, ce sont souvent les habitués de la bibliothèque qui répondent aux sollicitations. L'enjeu est d'intéresser d'autres cibles, plus éloignées du monde de la culture et des bibliothèques. Les actions culturelles participatives renforcerait-elles malgré elles les inégalités en contribuant à l'appropriation des actions par les groupes dominants et en excluant certains groupes sociaux ? Peut-être pouvons-nous par exemple relever une limite à la diversification des populations dans l'expérience des GLOP : ceux-ci sont des personnes non-initiées, mais tout de même intéressées par les expériences culturelles et qui aiment s'investir dans le bénévolat. Ceci peut faire écho aux dispositifs mis en place dans le cadre de la démocratie participative

¹⁶⁶ B. Colin, *op. cit.*, p. 25.

¹⁶⁷ Anne-Marie Bertrand, « Le peuple, le non-public et le bon public : les publics des bibliothèques et leurs représentations chez les bibliothécaires », dans Olivier Donnat et Paul Tolila (dir), *Le(s) public(s) de la culture*, Presses de Sciences Po, 2003, p. 148.

pour favoriser l'expression des habitants : « Dans d'autres dispositifs, plus ouverts, force est de constater l'absence de ces "citoyens ordinaires". N'interviennent et ne s'expriment dans la plupart des cas que des citoyens intéressés, informés et souvent organisés sous une forme associative ou sous une autre. L'hypothèse selon laquelle il serait possible d'intéresser, de mobiliser, de faire parler dans ces instances un échantillon représentatif, ou un improbable "grand public" n'a guère de fondement.¹⁶⁸ »

La solution des partenariats pour toucher des populations plus éloignées et peu présentes semble fonctionner. On peut contribuer à réduire les injustices sociales en exhortant les personnes habituellement délaissées par les pouvoirs publics à participer. « Cela passe par un effort de communication systématique envers les populations les plus éloignées de la sphère politique ; par des incitations sélectives à la participation ; par une recherche constante de représentativité ; par un aménagement des lieux, des horaires et des conditions de réunion ; par l'acceptation de formes d'intervention diverses. C'est à ce prix qu'il est possible d'éviter la reproduction des rapports de force.¹⁶⁹ » Ceci paraît transposable en bibliothèque si cette dernière noue des relations solides avec des acteurs locaux et met en place des actions avec ceux-ci.

Les actions culturelles que nous avons pu recenser font part d'une conception restreinte de la participation : nombreuses sont celles qui restent impulsées et proposées par les professionnels. Peu d'actions de co-construction de l'action culturelle sont mises en œuvre en bibliothèque. La dimension décisionnelle de la participation reste donc limitée.

3.4. LES CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UNE ACTION CULTURELLE PARTICIPATIVE

3.4.1. Un environnement favorable

L'action culturelle dite participative ne peut fonctionner que si elle s'inscrit dans une action plus globale et dans un environnement favorable.

Le soutien d'une municipalité sensibilisée aux pratiques participatives apparaît tout d'abord comme une condition indispensable à toute tentative participative. L'orientation participative d'une action culturelle peut naître d'une impulsion politique : certains élus souhaitent impliquer les habitants dans leurs actions et incitent donc les bibliothèques à porter des projets qui se veulent participatifs. C'est le cas par exemple de Plaine Commune qui place les habitants au cœur de son projet communautaire en les invitant à participer « à la vie de l'agglomération et à l'élaboration des choix qui concourent à la construction du

¹⁶⁸ Loïc Blondiaux, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements* n° 50, juin 2007, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-mouvements-2007-2-page-118.htm> (consulté le 20 août 2014).

¹⁶⁹ *Ibid.*

projet de territoire.¹⁷⁰ » L'action culturelle participative a toutes les chances d'aboutir si elle est appuyée par une volonté politique forte. Ainsi, à Séné, la politique culturelle encourage le partage des compétences entre élus, professionnels et habitants et met l'accent sur la participation pour renforcer la cohésion sociale. Une politique culturelle qui favorise le modèle ascendant (*bottom up*) et qui soit prêt à mettre la participation des populations dans ses pratiques et ses priorités est donc la première condition essentielle.

Ensuite, l'action culturelle participative peut avoir une portée si elle est menée en adéquation ou en coopération avec d'autres institutions culturelles. L'action culturelle participative est un domaine qui a vocation à réunir plusieurs populations ; elle ne peut donc se penser seule : c'est uniquement en fédérant divers acteurs sur le territoire qu'elle peut atteindre son objectif d'élargissement des personnes concernées. L'action peut s'inscrire dans une manifestation locale ou nationale : nous pouvons citer l'exemple de la bibliothèque vivante de Rennes qui se réalise dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale. L'action bénéficie alors d'une double communication : celle émanant des Champs Libres et celle issue du collectif rennais organisant la semaine d'information sur la santé mentale à l'échelle de la ville. De plus, la forte dynamique partenariale entre structures éducative, culturelle et sociale dans des quartiers situés en zone urbaine sensible, comme celui de la Monnaie à Romans-sur-Isère, est particulièrement favorable à la mise en place d'actions participatives. Parfois, un tissu associatif dense, comme celui du quartier de la bibliothèque Louise Michel à Paris, fait de la participation une activité naturelle et concourt donc à l'implanter en bibliothèque.

Enfin, l'action culturelle participative se présentant comme une combinaison d'acteurs, qu'ils soient individuels ou institutionnels, mêle les compétences et les professions. Par exemple, la programmation culturelle de la médiathèque Philéas Fogg est rendue possible grâce à l'implication de plusieurs types d'acteurs : des intervenants professionnels ou des acteurs locaux, tels que la compagnie du Lysandore, les Frères ailleurs, artistes réalisant des sculptures métalliques soudées ; des bénévoles qui animent certains ateliers (atelier de loisirs créatifs, atelier couture, café lecture dit café palabre, atelier bébé lecteur) ; des habitants. Il s'agit de tirer parti des compétences et qualités des personnes volontaires. L'action spécifique lors de *Passages de témoins* peut s'effectuer grâce au travail mené avec les structures d'insertion et la présence d'une comédienne mettant ses qualités d'interprétation au service du projet. Cette conjugaison d'acteurs s'illustre à travers la construction récente d'établissements hybrides où la bibliothèque se retrouve au sein d'un environnement plus vaste abritant plusieurs institutions, tels que le centre culturel Grain de Sel regroupant une médiathèque, une salle d'exposition et une salle de spectacle ; l'équipement des Champs Libres qui réunit la bibliothèque, le musée de Bretagne et l'espace des sciences ; le Rize qui allie médiathèque et archives municipales ; ou encore la médiathèque-centre social Yves Coppens de Signy-l'Abbaye.

Les démarches participatives permettent de travailler sur la frontière qui s'est construite entre le social et le culturel en tissant des liens entre structures d'insertion sociale et professionnelle et structures culturelles, comme dans le cas des *Contes de SDF*, *Passages de témoins* ou de *Melting popotes*. L'action culturelle participative est une opportunité de créer une passerelle entre ces deux domaines.

¹⁷⁰ « L'aggo Plaine Commune », site Plaine Commune : http://www.plainecommune.fr/communaute-d-agglomeration/#.U_ieKWpp_9p (consulté le 23 août 2014).

3.4.2. Une dynamique positive

Il semble intéressant d'examiner les conditions nécessaires au développement de la participation des populations. Se lancer dans une action culturelle participative requiert l'instauration par les professionnels d'une ambiance particulière et surtout un rapport privilégié avec les populations. Sandrine Bidinger déclare ainsi : « Nous avons des publics, avons-nous des acteurs ? Acceptons-nous de travailler avec et non plus pour ? Alors pourquoi ne pas parler de service humain ?¹⁷¹ »

Une proximité avec les populations est un facteur primordial. Ceci est possible dans les établissements « à taille humaine », que l'on retrouve dans les espaces ruraux, également dans les petites agglomérations et dans les quartiers où l'on reproduit l'esprit rural, c'est-à-dire une relation particulière aux populations fondée sur une connaissance personnelle, le dialogue, la confiance et le respect mutuels. La relation instaurée avec les populations est en effet la base de toute action culturelle participative. Cet aspect est soutenu par le projet *Working Together* : « Le travail en collaboration avec la communauté n'est possible qu'une fois que le personnel aura établi des relations et aura obtenu la confiance et le respect des personnes qu'il rencontre. Par conséquent, les relations sont le fondement de la collaboration.¹⁷² » Selon Hélène Certain, responsable de la bibliothèque Louise Michel à Paris, il faut instaurer en amont une relation plus proche avec les usagers et travailler sur l'accueil, qui se doit d'être individualisé. Il s'agit alors de reconnaître chacun en tant que tel et de ne pas le considérer comme un utilisateur parmi d'autres d'un service public. L'équipe de la bibliothèque Louise Michel soutient encore qu'il faut « favoriser les relations interpersonnelles et installer une ambiance informelle et conviviale, plus propice à la prise d'initiative des usagers¹⁷³ ». Les professionnels doivent s'efforcer à ce que les populations n'aient pas l'impression de s'adresser à une institution, mais à des personnes faisant preuve de compréhension et d'humanité. Les manifestations spontanées d'usagers sont donc rendues possibles par l'atmosphère qui est façonnée : les professionnels doivent créer les conditions pour que le dialogue puisse facilement s'établir entre eux et les populations.

Le savoir-être est une qualité qui se révèle centrale dans la nouvelle conception du métier. Les bibliothécaires doivent effectivement avoir une sensibilité apte à déceler les envies ou potentialités des populations et savoir saisir les occasions qui peuvent se présenter lors de discussions informelles entre professionnels et usagers. Les professionnels doivent faire preuve d'une ouverture d'esprit et être capables d'accueillir positivement les initiatives des populations. « Il faut une absolue bienveillance pour faire du participatif » selon Fanny Bohy¹⁷⁴. La bibliothèque Louise Michel se fait ainsi le terrain d'accueil d'initiatives diverses : des musiciens péruviens, fréquentant la bibliothèque, ont par exemple

¹⁷¹ Sandrine Bidinger, médiathèque Malraux, Communauté urbaine de Strasbourg, propos recueillis par Janou Neveux, *Bibliothèque(s)*, n° 53/54, décembre 2010, p. 17.

¹⁷² Working Together Project, *Trousse d'outils pour des bibliothèques à l'écoute de la communauté*, op. cit., p. 28.

¹⁷³ L'équipe de la bibliothèque Louise Michel, *Participation des usagers : vers un service co-construit ?*, juin 2014 [en ligne] http://www.bibliothequesdanslacite.org/sites/default/files/participation_des_usagers.pdf (consulté le 22 août 2014).

¹⁷⁴ Entretien avec Fanny Bohy, responsable des actions culturelles, des projets citoyens et du champ social du réseau des médiathèques de Plaine Commune.

proposé et réalisé un spectacle mêlant conte et musique lors du deuxième anniversaire de la bibliothèque. Cette bibliothèque devient aussi le lieu d'hébergement d'expériences de professionnels : une conteuse utilise une salle de la bibliothèque pour répéter et ainsi tester ses spectacles. Cette manière de procéder nécessite de la flexibilité de la part des professionnels, qui doivent adapter leur programmation en fonction des idées qui émergent des populations. Cela contribue à configurer un lieu de vie qui évolue et se renouvelle en permanence. Le défi consiste ensuite à maintenir et savoir gérer la spontanéité.

De plus, nous pouvons évoquer la philosophie de Grain de Sel dont les principes sont le vivre-ensemble, la convivialité, la fraternité, la bienveillance, la confiance et la responsabilité de chacun. L'aspect protocolaire et les règles strictes sont rejetés : par exemple, le règlement intérieur est remplacé par une plaquette comportant quelques conseils de vivre-ensemble ; l'inscription, entièrement gratuite, repose sur un contrat de confiance tacite. La simplicité de l'opération, l'absence de formalités administratives contraignantes induisent un changement de lectorat : les populations ne s'inscrivent pas en tant que consommateurs ni même usagers d'un service, mais en tant que collaborateurs d'un lieu de vie. Le projet artistique et culturel du centre culturel Grain de sel affirme ainsi : « Le pari, la gageure, consistent à oser un équipement dédié à la seule culture et de miser sur l'appétit et la curiosité de chacun pour venir y construire ou y puiser des moments de vie collective. L'invitation à entrer doit pour cela être forte, large, sincère. Offrir une médiathèque toute neuve aux abonnés-lecteurs de la bibliothèque actuelle, permettre au déjà-spectateur sinagot, public captif et constitué, d'étancher sa soif de spectacles à deux pas de chez lui, restent des ambitions certes nécessaires mais non suffisantes. Il s'agit ici de bien autre chose : d'inventer un équipement culturel public qui s'installe dans l'évidence du quotidien, de bousculer autant que faire se peut la question des "publics" en réinterrogeant celle de "l'habitant".¹⁷⁵ »

Néanmoins, la posture d'accueil, certes préalable à toute politique de coopération ou co-élaboration, n'est pas suffisante. Dans un article du *Bulletin des bibliothèques de France*, une intervenante « encourage à sortir de cette position de l'accueil et à entrer dans "celle du partage"¹⁷⁶ ». Appliqué à notre sujet, cela signifie qu'il ne faut pas se contenter d'attendre que s'expriment les initiatives personnelles et les recueillir, mais il s'agit de les stimuler. Selon Gildas Carrillo, responsable de la médiathèque Philéas Fogg de Saint-Aubain du Pavail, il est indispensable d'aller chercher les gens, de leur donner envie, de susciter les propositions et de créer une émulation. Il faut inciter les populations à se dépasser en les faisant passer du statut de consommateur à celui de co-créateur. Il est dans un premier temps nécessaire de montrer ce que l'on peut faire en bibliothèque afin de changer son image de réserve de livres et faire naître ensuite les contributions. Les bibliothécaires doivent alors instaurer un climat où chacun se sent libre de s'exprimer et d'agir, créer un environnement capable de décomplexer les gens ; où chacun se sent invité, accueilli, écouté et soutenu dans ses propositions. Les professionnels ont pour mission de déclencher les contributions individuelles, de faire en sorte que la bibliothèque soit identifiée comme un lieu accueillant les apports individuels, un lieu de mémoire vivante et de création partagée.

¹⁷⁵ Centre Culturel de Séné, « Raconte-moi un centre culturel pour Séné... », *Projet artistique et culturel*, juin 2010, p. 7.

¹⁷⁶ Brigitte Munch, « Le bibliothécaire : acteur culturel ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 2, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-02-0077-006> (consulté le 20 août 2014).

3.4.3. Un travail de longue haleine

L'action culturelle faisant appel à la participation des populations est un travail au long cours.

Afin de le mener à bien, il semble indispensable d'avoir une équipe mobilisée, motivée et soudée autour d'un projet commun, qui partage les mêmes valeurs à propos de l'intérêt de la participation en bibliothèque.

La volonté d'une action culturelle participative implique une étude préalable des attentes des populations afin de comprendre la communauté de personnes concernées par la bibliothèque, de déterminer ses besoins pour pouvoir ensuite élaborer et planifier des actions avec elles, les évaluer avec leur collaboration. Cette idée est soutenue par Élisabeth Auclair : « La participation des habitants nécessite donc un travail de préparation, afin de faire émerger les attentes des habitants et d'éviter de plaquer des projets clefs en main sur un quartier.¹⁷⁷ » Une action culturelle faisant appel à la participation des populations ne peut fonctionner que si elle entre en résonance avec leurs préoccupations. « Les habitants n'écoutent pas les réponses aux questions qu'ils ne se posent pas. Leur participation à tout processus de changement doit d'abord prendre appui sur les questions qui les préoccupent.¹⁷⁸ » Pour rejoindre les préoccupations des habitants, une action culturelle doit « entrer en relation avec ces cultures vivantes, composer avec elles, mettre en valeur leurs racines et les initiatives de la population se nourrissant d'elle¹⁷⁹ ». La culture vivante peut se définir comme la culture à travers laquelle s'exprime l'identité des populations.

L'action culturelle participative émerge souvent d'un souhait de désacraliser le lieu bibliothèque : les professionnels ne doivent donc pas avoir peur de proposer des animations éloignées du livre et de la lecture. La bibliothèque peut être perçue comme le symbole de la culture et des cultures ; or, celles-ci ne s'expriment pas forcément ou pas seulement par le médium de l'écrit. Il faut accepter de varier les formes et les moyens d'expression. Il n'apparaît pas fondamental de vouloir relier absolument l'action culturelle aux collections de la bibliothèque, même si chaque projet doit prendre sens au sein de la bibliothèque. Il semble plus judicieux que chaque action fasse écho aux populations du territoire dans lequel s'inscrit la bibliothèque et mette en exergue leurs richesses, talents et compétences. C'est alors à la bibliothèque d'adapter ses collections et de penser des actions culturelles en adéquation avec les populations et non pas aux populations de se conformer aux représentations culturelles de la bibliothèque.

Susciter du désir chez les populations est la condition sine qua non pour mener un projet partagé d'action culturelle. Le désir est en effet le moteur de l'action culturelle participative : « l'expérience artistique permet à de nombreuses personnes de renouer avec le désir. Désir de dire, désir de faire, désir de s'engager, de communiquer, de rencontrer, de partager, de construire.¹⁸⁰ » Mais il faut créer les conditions permettant à ce désir de naître, ce qui est le rôle des professionnels. Le travail avec les populations doit s'inscrire dans une démarche progressive pour ne pas les effrayer et obtenir l'effet inverse du but recherché, autrement dit les

¹⁷⁷ É. Auclair, « La culture et les quartiers populaires », *op. cit.*, p. 55.

¹⁷⁸ P. Norynberg, *Faire la ville autrement*, *op. cit.*, p. 103.

¹⁷⁹ B. Colin, *Action culturelle dans les quartiers*, *op. cit.*, p. 55.

¹⁸⁰ B. Colin, *op. cit.*, p. 174.

faire fuir : il est ainsi impossible de co-construire des actions avec des populations ne se rendant pas habituellement en bibliothèque. Il faut leur proposer d'abord d'intervenir dans des actions entièrement pensées par la bibliothèque, développer leur appétence à être acteurs, et, petit à petit, leur donner de plus grandes responsabilités. Par exemple, lors de l'atelier sérigraphie à la médiathèque Philéas Fogg, le professionnel a d'abord inclus les participants dans son projet. Puis, tous ont réalisé quelque chose de plus large que ce qui était prévu en travaillant sur un livre d'artiste.

Une difficulté demeure : celle de parvenir à convaincre les particuliers de participer à la vie de la bibliothèque. Pour cela, il est souvent nécessaire de s'adresser à des groupes déjà constitués, tels que des associations, des structures locales : ceux-ci constituent alors des relais ou des tremplins pour fédérer d'autres populations. Chaque action culturelle se pensant en fonction d'un public cible, la bibliothèque gagne à se tourner vers les structures concernées pour pouvoir aller à la rencontre de telle ou telle population. C'est ici que le travail en partenariat trouve tout son intérêt : il correspond à la « nécessité pour le secteur culturel de sortir de son auto-centration et d'entrer (plus exactement de revenir) en dialogue avec d'autres mondes sociaux, d'autres réalités institutionnelles, d'autres pratiques professionnelles¹⁸¹ ». Comme le souligne Camille Hubert, « la construction d'actions co-construites avec les habitant-e-s se passe sur le long terme, et demande un important travail de lien, de rencontres avec les acteurs et actrices du territoire, de participation aux événements proposés par d'autres pour les rencontrer, les connaître et construire des projets en partenariats sur le temps long. Sortir de la médiathèque s'avère donc primordial.¹⁸² » L'action culturelle participative requiert donc un travail de terrain important, nécessitant du temps et des moyens humains, accompagné d'une communication aux médias diversifiés. Les bibliothécaires ne doivent pas hésiter à franchir les murs de la bibliothèque pour aller au-devant des populations.

3.4.4. Ma proposition : un guide de la participation

Afin de garantir le succès de l'action culturelle participative, je propose aux bibliothèques de créer un guide de la participation. Celui-ci permettrait d'identifier les suggestions entrant dans le champ de l'action culturelle de la bibliothèque et de stimuler les idées personnelles des populations. Il serait propre à chaque établissement et inclurait toutes les activités participatives que la bibliothèque met en place ou envisage de mettre en place. La participation en bibliothèque dépasse en effet l'action culturelle, autrement dit, cette dernière est une manière parmi d'autres de participer à la vie de la bibliothèque.

Le guide de la participation, à l'initiative des professionnels, aurait vocation à évoluer, notamment grâce aux apports des populations. Il donnerait un cadre à la participation, contribuant ainsi à l'institutionnaliser et à la faire entrer dans les pratiques naturelles de la bibliothèque. Il permettrait de bien déterminer les

¹⁸¹ Jacques Bonniel, « Élargir le cercle des connaisseurs », *L'Observatoire, La revue des politiques culturelles*, n° 32, septembre 2007, p. 24.

¹⁸² Camille Hubert, *Mise en place de débats de société participatifs à la médiathèque de l'Île Saint-Denis (Réseau des médiathèques de Plaine Commune)*, rapport de stage, février-mai 2014, p. 15.

domaines d'intervention, tout en laissant une marge de manœuvre importante aux populations.

Ce guide, donnant une certaine visibilité à la participation, serait l'occasion de former les personnels aux pratiques culturelles participatives et de les sensibiliser à la participation. Il serait un moyen de rappeler le rôle central que jouent les professionnels dans la mise en place d'actions participatives ; d'insister sur l'important travail de délimitation et d'encadrement de l'action, permettant ensuite aux professionnels de se dégager de la responsabilité et de donner le pouvoir aux populations.

Il servirait de support pour communiquer auprès des populations afin qu'elles se sentent concernées par la bibliothèque, qu'elles aient conscience de son ouverture et de son invitation à prendre part à sa vie.

De plus, ce guide permettrait d'éviter d'éventuelles dérives : par exemple, que la bibliothèque se transforme en salle de répétitions et ne soit donc plus qu'une coquille vide. Le modèle d'une bibliothèque conçue comme une simple plateforme ne paraît pas approprié pour développer les actions culturelles participatives. Ceci semble renforcer la relation de service à laquelle tente d'échapper la bibliothèque misant sur le participatif. Il s'agit au contraire de maintenir un dialogue et une interaction nécessairement synonymes d'enrichissement réciproque entre bibliothécaires et populations.

Le guide de la participation devrait contenir les divers niveaux de participation et donc les différentes façons de contribuer à la vie de la bibliothèque. Il permettrait aux professionnels comme aux populations d'apprendre à maîtriser les manières variées de participer et d'organiser des projets en accord avec les populations selon le degré d'implication souhaité. Il n'est pas obligatoire d'inciter les populations à agir sur des aspects décisionnels si celles-ci n'en expriment ni le goût ni l'envie. Pour faire de la co-construction, il semble indispensable de commencer à un échelon inférieur et de gravir progressivement l'échelle de la participation toujours selon la motivation des populations. Il ne faut pas exclure des niveaux inférieurs de participation, telle que la consultation, pour définir le souhait participatif et l'objet de l'action culturelle participative. Chaque degré de participation a sa légitimité et doit savoir être utilisé en fonction du contexte et de l'objectif fixé. Le niveau ultime, la co-construction, même s'il représente une forme plus aboutie de participation, n'est pas hiérarchiquement supérieur aux autres formes de participation.

Le guide de la participation permettrait de bien définir le rôle de chacun – des professionnels et des populations – tout en gardant une souplesse dans l'organisation. Le fonctionnement doit effectivement rester humain et ne pas s'enfermer dans un carcan procédural. Enfin, le guide devrait prêter une attention particulière au temps important qui est nécessaire pour développer des projets participatifs : ce temps inclut les diverses étapes de la sensibilisation, de la formation, de la préparation, de la réalisation, de l'évaluation.

Un projet d'action culturelle participative réussi peut être défini comme un projet qui s'appuie sur un diagnostic des attentes et envies des populations, qui a eu le temps de se construire dans la durée et qui permet un partage des responsabilités portées par chacun.

CONCLUSION

Non seulement l'action culturelle semble être un moyen approprié pour favoriser l'interaction entre la bibliothèque et les populations, mais elle représente le domaine idéal pour garantir l'égalité de tous face à la culture : son caractère protéiforme demeure adaptable à différentes situations, populations ou visées. Cette capacité à se transformer la rend particulièrement adéquate pour assurer la participation des populations à la vie de la bibliothèque.

Devant l'échec relatif de l'action culturelle traditionnelle à diversifier ses participants, nous avons voulu envisager un modèle alternatif d'action culturelle : un modèle qui s'écarte de la filiation de la démocratisation culturelle, un modèle qui ne corresponde plus à l'imposition d'une certaine conception de la culture, pour privilégier une construction partagée avec les personnes qui en sont habituellement bénéficiaires, dans un mouvement à la fois horizontal et ascendant. Rejetant l'antagonisme entre culture élitaire et culture populaire, l'action culturelle que nous promovons se veut une articulation des cultures et une reconnaissance de la capacité des populations à être productrices de représentations culturelles. L'action culturelle et la participation des populations apparaissent comme un couple bien assorti pour permettre à la bibliothèque de poursuivre sa mission grâce à la construction partagée du savoir.

Nous avons pu voir que la polysémie du vocable participation laisse un grand champ d'action aux bibliothèques. La participation peut en effet se décliner en fonction de divers degrés d'intensité qui permettent de façonner une pluralité d'actions : l'implication, la coopération et la co-construction proposent différentes modalités de participation. Cette action culturelle faisant appel à la participation laisse une place importante à l'oralité et à la pratique afin de tenter de mobiliser d'autres populations. Il est important de souligner que l'échelle de participation n'est pas synonyme de hiérarchie, mais une manière d'illustrer une prise de responsabilités croissante dans diverses étapes de l'action culturelle. La gageure est de parvenir à articuler ces différents niveaux de participation au sein d'une programmation culturelle riche et variée tout au long de l'année. La participation doit être conçue comme un moyen et non comme une fin. Le degré de la participation doit alors être choisi en fonction de son projet et du désir des populations. Un ensemble de facteurs – l'état des lieux du territoire, le profil des populations, le projet que l'on souhaite développer, l'objectif qui y est assigné – permet de trouver le dosage adéquat de la participation.

Cette nouvelle appréhension de l'action culturelle induit des changements sur les parties prenantes, investies dans une aventure commune. D'une part, une métamorphose du métier de bibliothécaire est notable : loin d'être minimisé, le rôle du professionnel, indispensable à l'organisation de l'action, semble se démultiplier. Désormais facilitateur, il est tout à la fois celui qui suscite, reçoit, encadre, accompagne, réunit les conditions nécessaires au bon déroulé de l'action. D'autre part, la posture participative prise par les populations entraîne une nouvelle conception de celles-ci : actrices de l'action culturelle, elles deviennent sources certaines d'enrichissement pour cette dernière et partenaires des bibliothécaires. En outre, à travers cette participation à l'action culturelle, se jouent la construction personnelle de chacun et la construction de son être social, de son rapport aux autres. Le recours au participatif reconfigure la bibliothèque

dorénavant perçue comme un espace de reconnaissance individuelle et sociale et non plus comme un espace d'exclusion.

Pour trouver un écho, l'action culturelle participative doit être pensée comme une synergie, perceptible, d'une part, dans l'interaction entre professionnels et populations ; d'autre part, dans la cohésion des acteurs d'un territoire. De plus, la participation à l'action culturelle ne doit pas écarter les références culturelles : il paraît opportun de mêler les savoirs apportés par les populations et les savoirs déposés dans des œuvres. Nous plaidons enfin pour une polyvalence et une diversité de l'action culturelle, associant activités traditionnelles et activités plus novatrices.

Peu de bibliothèques osent encore s'emparer de la participation pour concevoir l'action culturelle. Pour pouvoir prendre son essor, l'action culturelle participative nécessite un cadre favorable à la fois en interne – une équipe de professionnels bienveillants et motivés – et en externe – un environnement territorial incitatif. Afin de définir les contours de la participation et d'en maîtriser le processus, nous suggérons aux professionnels de se doter d'outils, tels qu'un guide de la participation. L'action culturelle participative constitue un domaine qui reste à explorer et à s'approprier ; elle représente en cela une opportunité pour étoffer le métier de bibliothécaire et contribuer à l'ajuster aux évolutions sociétales permanentes.

Sources

Liste des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête.

- Fanny Bohy, responsable des actions culturelles, des projets citoyens et du champ social du réseau des médiathèques de Plaine Commune.
- Laëtitia Bros, responsable de la bibliothèque du Tortillard de Val-de-Saône.
- Delphine Cadé, responsable de la médiathèque et de la salle d'exposition du centre culturel Grain de Sel de Séné.
- Gildas Carrillo, responsable de la médiathèque Philéas Fogg de Saint-Aubain du Pavail.
- Hélène Certain et Julien Prost, respectivement responsable et bibliothécaire à la bibliothèque Louise Michel de la Ville de Paris.
- Christine Cordonnier, responsable de l'action culturelle de la médiathèque des Champs Libres de Rennes Métropole.
- Odile Cramard, chargée de mission bibliothèques, élargissement des publics et patrimoine écrit à l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation.
- Hélène Decaen-Leboulanger, coordinatrice du réseau territoire-lecture à la bibliothèque de Caen.
- Cécile Dério, responsable de la médiathèque municipale de Rillieux-la-Pape.
- Francine Haegel, responsable de l'action culturelle des médiathèques de la ville et communauté urbaine de Strasbourg.
- Charlotte Hénard, responsable des pôles société et civilisations et du pôle actualité de la médiathèque José Cabanis de Toulouse.
- Géraldine Huet, responsable du développement des publics et des projets partagés au Rize à Villeurbanne.
- Violaine Kanmacher, responsable du département jeunesse de la bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon.
- Virginie Loiseau, chargée de mission Vie littéraire au centre régional du livre de Franche-Comté.
- Anne Meyer, responsable du département documentation régionale et dépôt légal de la bibliothèque municipale de Lyon.
- Laurence Pelletier, artiste, médiatrice professionnelle dans le cadre des journées « Aux œuvres, citoyens ! » à Séné.
- Jonathan Serrero, agent multimédia des médiathèques de Vitrolles.
- Virginie Villard-Grosjean, coordinatrice des actions culturelles du réseau de lecture publique de la ville de Bourg-en-Bresse.

Bibliographie

LES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

BERTRAND, Anne-Marie *et al.*, *Les bibliothèques municipales et leurs publics : Pratiques ordinaires de la culture*, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2001, disponible en ligne à l'adresse : <http://books.openedition.org/bibpompidou/238> (consulté le 16 juillet 2014).

LAHARY, Dominique, « Bibliothèque, politiques publiques, service public », *Bibliothèque(s)*, n° 53/54, décembre 2010, p. 11-17, [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59925-53-54-service-public.pdf> (consulté le 20 août 2014).

MARESCA, Bruno, GAUDET, Françoise et EVANS, Christophe, *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : Attractivité, fréquentation et devenir*, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2007, disponible en ligne à l'adresse : <http://books.openedition.org/bibpompidou/176> (consulté le 16 juillet 2014).

POISSENOT, Claude, « La fréquentation en questions », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2010, n° 5, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-05-0067-013> (consulté le 5 juillet 2014).

L'ÉVOLUTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

AROT, Dominique, BERTRAND, Anne-Marie, DAMIEN, Robert, *et al.*, *Horizon 2019 : bibliothèques en prospective*, Presses de l'enssib, 2011.

BERTRAND, Anne-Marie, « Médiations, formations, réflexions et interrogations », dans *L'écrit et ses médiations*, BPI, 14 novembre 2009, [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48210-mediations-formations-reflexions-et-interrogations.pdf> (consulté le 25 août 2014).

CHAPDELAIN, Vincent, « Vers une bibliothèque participative », *Découvrir*, le magazine de l'Acfas, mars 2013, [en ligne] http://www.acfas.ca/publications/decouvrir/2013/03/vers-bibliotheque-participative?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=vers-une-bibliotheque-participative-acfas (consulté le 10 août 2014).

DAUPHIN, Émilie, « La bibliothèque comme lieu de vie et non d'interdits », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n° 4, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-04-0040-009> (consulté le 20 juillet 2014).

GILBERT, Raphaëlle et CHAMBON, Fabrice, « Nouveaux services aux publics, nouvelles compétences », *Bibliothèque(s)*, n° 53/54, décembre 2010, p. 18-20, [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59925-53-54-service-public.pdf> (consulté le 20 août 2014).

POISSENOT, Claude, *La nouvelle bibliothèque : contribution pour la bibliothèque de demain*, Territorial éditions, 2009.

POISSENOT, Claude, « L'irruption de l'usager concret », *Bibliothèque(s)*, n° 53/54, décembre 2010, p. 24-27, [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59925-53-54-service-public.pdf> (consulté le 20 août 2014).

SAINSOT, Alain, « Réinventer la bibliothèque ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n° 4, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-04-0055-002> (consulté le 5 juillet 2014).

LES PRATIQUES CULTURELLES

COULANGEON, Philippe, *Sociologie des pratiques culturelles*, Éditions La Découverte, 2010.

DONNAT, Olivier, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique : enquête 2008*, Éditions La Découverte / Ministère de la culture et de la communication, 2009.

DONNAT, Olivier, « Le populaire à l'épreuve de la diversité culturelle », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2014, n° 1, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-01-0062-005> (consulté le 26 août 2014).

DONNAT, Olivier et TOLILA, Paul (dir), *Le(s) public(s) de la culture*, Presses de Sciences Po, 2003.

EVANS, Christophe, « Les publics populaires », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2014, n° 1, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-01-0106-009> (consulté le 26 août 2014).

FLEURY, Laurent, *Sociologie de la culture et des pratiques culturelles*, Armand Colin, 2^e édition, 2011.

GLEVAREC, Hervé, *La culture à l'ère de la diversité*, Éditions de l'Aube, 2013.

L'ACTION CULTURELLE EN BIBLIOTHÈQUE

Animation et bibliothèques : hasards ou nécessité ?, synthèse du colloque organisé par la Bibliothèque publique d'information au Centre Georges Pompidou les 3 et 4 avril 1995, 1996.

GADALA, Clarisse, *Pourquoi exposer : les enjeux de l'exposition en bibliothèque*, mémoire de conservateur des bibliothèques, 2008, [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/2056-pourquoi-exposer-les-enjeux-de-l-exposition-en-bibliotheque.pdf> (consulté le 20 juillet 2014).

DOURY-BONNET, Juliette, « L'action culturelle en bibliothèque », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 1, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0096-004> (consulté le 20 août 2014).

HUCHET, Bernard et PAYEN, Emmanuèle (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2008.

MEYER, Céline, *L'art en bibliothèque publique*, mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, 2009, [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque->

numerique/documents/2073-1-art-en-bibliotheque-publique.pdf (consulté le 20 août 2014).

MUNCH, Brigitte, « Le bibliothécaire : acteur culturel ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 2, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-02-0077-006> (consulté le 20 août 2014).

PAULY, Grégoire, « L'action culturelle en bibliothèque : historique, finalités, typologie, statistiques », billet de blog, juillet 2013, [en ligne] <http://www.blogrepaully.net/2013/07/laction-culturelle-en-bibliotheque.html> (consulté le 20 août 2014).

PAYEN, Emmanuèle, « Action culturelle et production de contenus », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 1, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0020-004> (consulté le 20 août 2014).

POISSENOT, Claude, « Publics des animations et images des bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 5, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0087-002> (consulté le 5 juillet 2014).

SEIBEL, Bernadette, *Bibliothèques municipales et animations*, Dalloz / Ministère de la Culture, 1983.

THIRIET, Mathilde, *La formalisation de l'action culturelle : réflexion à partir de l'exemple de la Médiathèque de l'agglomération troyenne*, mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, 2005, [en ligne] <http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/thiriet.pdf> (consulté le 20 août 2014).

LES POLITIQUES CULTURELLES – LA DÉMOCRATISATION CULTURELLE

BONNIEL, Jacques, « Élargir le cercle des connaisseurs », *L'Observatoire, La revue des politiques culturelles*, n° 32, septembre 2007, p. 23-26.

CAUNE, Jean, *La démocratisation culturelle : une médiation à bout de souffle*, Presses universitaires de Grenoble, 2006.

CAUNE, Jean, « Pratiques culturelles, médiation artistique et lien social », *Hermès, La Revue*, 1996/2 n° 20, p. 169-175, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-1996-2-page-169.htm> (consulté le 25 août 2014).

DUFRENE, Bernadette et GELLEREAU, Michèle, « La médiation culturelle : Enjeux professionnels et politiques », *Hermès, La Revue*, 2004/1 n° 38, p. 199-206, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2004-1-page-199.htm> (consulté le 25 août 2014).

GUILLEMONT, Benoît, « Construire une nouvelle page de l'action culturelle », *L'Observatoire, La revue des politiques culturelles*, n° 32, septembre 2007, p. 27-30.

MEYER-BISCH, Patrice, « Politique culturelle et création sociale », *Le Journal de Culture et Démocratie*, n° 25, juillet 2012, [en ligne] http://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2012/08/Journal_25.pdf (consulté le 31 juillet 2014).

Ministère de la Culture et de la Communication, Comité d'histoire, *Histoire des politiques de « démocratisation culturelle » : La démocratisation culturelle dans tous ses états*, 28 avril 2011, révisé en juillet 2012, [en ligne] <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ministere/Histoire-du-ministere/Travaux/La-démocratisation-culturelle-au-fil-de-l-histoire-contemporaine> (consulté le 20 août 2014).

PIGNOT, Lisa, « L'art comme passe-muraille », *L'Observatoire, La revue des politiques culturelles*, n° 32, septembre 2007, p. 20-22.

POIRRIER, Philippe (dir.), *Politiques et pratiques de la culture*, La Documentation française, 2010.

« Pour des théâtres ouverts ! Démocratisation et médiation de la culture » rencontres théâtrales, département de la culture, ville de Genève, 31 janvier 2013, [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=VBK-TBBKU6k> (consulté le 20 juillet 2014).

SAEZ, Guy, « Frères ennemis ? : Les projets de culture populaire et de démocratisation culturelle (1944-1970) », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2014, n° 1, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-01-0046-004> (consulté le 26 août 2014).

SAEZ, Guy, « Politiques culturelles et éducation populaire », *L'Observatoire, La revue des politiques culturelles*, n° 33, mai 2008, p. 22-28.

WARESQUIEL, Emmanuel de (dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, CNRS Éditions – Larousse, 2001.

LES DROITS CULTURELS

Cités et Gouvernements Locaux Unis – Commission de culture, *Agenda 21 de la culture*, 2008, [en ligne] http://reseauculture21.fr/wp-content/uploads/2014/03/AG21_fr.pdf (consulté le 31 juillet 2014).

Définir les droits culturels, Réseau culture 21, [sd], [en ligne] <http://reseauculture21.fr/droitsculturels/> (consulté le 25 juillet 2014).

Les droits culturels, Déclaration de Fribourg, 2007, [en ligne] <http://reseauculture21.fr/droitsculturels/files/2012/07/DeclarationFribourg.pdf> (consulté le 25 juillet 2014).

Unesco, *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, 2005, [en ligne] <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf> (consulté le 25 juillet 2014).

Unesco, *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982, [en ligne] http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico_fr.pdf/mexico_fr.pdf (consulté le 25 juillet 2014).

Unesco, *Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle*, 2001, [en ligne] <http://reseauculture21.fr/droitsculturels/files/2012/07/D%C3%A9claration2001.pdf> (consulté le 25 juillet 2014).

LA PARTICIPATION À L'ACTION PUBLIQUE – LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

BACQUÉ, Marie-Hélène, REY, Henri et SINTOMER, Yves, *Gestion de proximité et démocratie participative*, Éditions La Découverte, 2005.

BAUBY, Pierre, « La notion de service public », *Bibliothèque(s)*, n° 53/54, décembre 2010, p. 8-10, [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59925-53-54-service-public.pdf> (consulté le 20 août 2014).

BLONDIAUX Loïc, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, 2001/5 n° 18, p. 44-51, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-mouvements-2001-5-page-44.htm> (consulté le 20 août 2014).

BLONDIAUX, Loïc, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements*, n° 50, juin 2007, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-mouvements-2007-2-page-118.htm> (consulté le 20 août 2014).

CARREL, Marion, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Éditions, 2013.

Centre d'analyse stratégique, *La participation des citoyens et l'action publique*, La Documentation française, 2008, [en ligne] <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000344/0000.pdf> (consulté le 31 juillet 2014).

France Qualité Publique, *La participation des usagers/clients/citoyens au service public*, La Documentation française, 2003.

GUIHENEUF, Pierre-Yves, Note de lecture sur BLONDIAUX, Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, 2009, [en ligne] http://www.comedie.org/pdf/note_blondiaux.pdf (consulté le 20 août 2014).

MONBEIG, Michel, « L'impossible démocratie participative », *Pensée plurielle*, 2007/2 n° 15, p. 29-47, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2007-2-page-29.htm> (consulté le 20 août 2014).

NORYNBERG, Patrick, *Faire la ville autrement*, Éditions Yves Michel, 2001.

POLÈRE, Cédric, *La « démocratie participative » : état des lieux et premiers éléments de bilan*, Millénaire 3, le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon, 2007, [en ligne] http://www.millenaire3.com/fileadmin/user_upload/syntheses/Polere_democratie_participative.pdf (consulté le 20 août 2014).

ROCARD, Michel, *Circulaire relative au renouveau du service public*, 23 février 1989, [en ligne] <http://www.vie-publique.fr/documents-vp/circulaire-23021989.pdf> (consulté le 31 juillet 2014).

WUHL, Simon, « La démocratie participative en France : repères historiques », Institut de recherche et débat sur la gouvernance, septembre 2008, [en ligne] <http://www.institut-gouvernance.org/fr/analyse/fiche-analyse-418.html> (consulté le 27 juillet 2014).

MÉTHODES D'ANALYSE DE LA PARTICIPATION

ARNSTEIN, Sherry R., "A Ladder of Citizen Participation", *AIP Journal*, Vol. 35, No. 4, July 1969, p. 216-224, [en ligne] <https://www.planning.org/pas/memo/2007/mar/pdf/JAPA35No4.pdf> (consulté le 30 août 2014).

DESMARAIS, Carole, *La concertation dans la conduite de projet*, Territorial éditions, 2012.

HARTEREAU, André, *Proximité et participation : les nouveaux outils de la communication territoriale*, Territorial éditions, novembre 2009.

Working Together Project, *Trousse d'outils pour des bibliothèques à l'écoute de la communauté*, 2008, [en ligne] <http://www.librariesincommunities.ca/resources/Trousse-doutils-FR-Finale.pdf> (consulté le 30 août 2014).

LA PARTICIPATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

AUCLAIR, Elizabeth, « La culture et les quartiers populaires », *Diversité*, mars 2007, p. 53-59, [en ligne] http://www.revues-plurielles.org/_uploads/pdf/82/148/89319_14383_18194.pdf (consulté le 20 août 2014).

BORDEAUX, Marie-Christine et LIOT, Françoise (coord.), dossier « La participation des habitants à la vie artistique et culturelle », *L'Observatoire, La revue des politiques culturelles*, n°40, été 2012, p. 7-77.

COLIN, Bruno, *Action culturelle dans les quartiers*, Culture & Proximité, octobre 1998.

LIOT, Françoise (coord.), *Projets culturels et participation citoyenne : Le rôle de la médiation et de l'animation en question*, L'Harmattan, 2010.

LA PARTICIPATION EN BIBLIOTHÈQUE

ABERGEL, Ronni, ROTHEMUND, Antje, TITLEY, Gavan, WOOTSCH, Péter, *La couverture ne fait pas le livre ! Le Guide de l'Organisateur de la Bibliothèque vivante*, 2006, [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48976-la-couverture-ne-fait-pas-le-livre-.pdf> (consulté le 30 juillet 2014).

CERTAIN, Hélène, PROST, Julien, DÉRIOZ, Cécile, TITZ, Cyril, « Les usagers fabriquent la bibliothèque », *La bibliothèque, fabrique du citoyen*, Congrès ABF, Lyon, 7 juin 2013, [fichier audio en ligne] http://www.abf.asso.fr/fichiers/audio_video/ABF/congres/2013/rencontres/rencontr_e2_07062013_14h30.mp3 (consulté le 20 août 2014).

DAY, Damien, *Enjeux, état des lieux et dynamiques de participation en bibliothèques*, mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, 2014, [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64226-enjeux-etat-des->

lieux-et-dynamiques-de-participation-en-bibliotheques.pdf (consulté le 20 août 2014).

« Des bibliothèques inclusives : inclure, valoriser, co-construire », journée d'étude ABF, Toulouse, 31 mars 2014, [en ligne] <http://www.abf.asso.fr/2/23/388/ABF/des-bibliotheques-inclusives-inclure-valoriser-co-construire?p=1> (consulté le 30 août 2014).

GALAUP, Xavier, *L'usager co-créateur des services en bibliothèque publique : l'exemple des services non-documentaires*, mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, 2007, [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1040-l-usager-co-createur-des-services-en-bibliotheque-publique.pdf> (consulté le 20 août 2014).

GALAUP, Xavier, « Usagers et bibliothécaires : concurrence ou co-création ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, n° 4, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-04-0040-008> (consulté le 20 juillet 2014).

« La bibliothèque participative : quand le public s'en mêle », journée professionnelle de l'ABF Rhône-Alpes, Bourg-en-Bresse, 21 novembre 2013.

LUTZ, Marion, *La place du public en bibliothèque : accueil, participation et évolutions*, mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, 2012.

REDON, Axelle, *La culture recomposée à l'aune de la participation et de la co-création*, mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, 2013.

REMY, Patricia, « Ouvrir un espace d'intervention aux usagers... », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, n° 1, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-01-0099-007> (consulté le 31 juillet 2014).

SANDOZ, David, *Repenser la médiation culturelle en bibliothèque publique : participation et quotidienneté*, mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, 2010, [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48311-repenser-la-mediation-culturelle-en-bibliotheque-publique-participation-et-quotidiennete.pdf> (consulté le 20 août 2014).

LES EXEMPLES

Louise Michel, Ville de Paris

CERTAIN, Hélène, « Bibliothèque familiale et familière » *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013 n° 2, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-02-0060-009> (consulté le 22 août 2014).

L'équipe de la bibliothèque Louise Michel, *La facilitation : nouveau positionnement des professionnels*, juin 2014, [en ligne] http://www.bibliothequesdanslacite.org/sites/default/files/la_faciliation.pdf (consulté le 22 août 2014).

L'équipe de la bibliothèque Louise Michel, *Participation des usagers : vers un service co-construit ?*, juin 2014, [en ligne] http://www.bibliothequesdanslacite.org/sites/default/files/participation_des_usagers.pdf (consulté le 22 août 2014).

Lyon

ROUGE, Anne-Marie, « Comment les bibliothèques européennes font-elles face à la crise ? La bibliothèque et les SDF : une action de médiation en direction des personnes Sans Domicile Fixe à la bibliothèque municipale de Lyon », Congrès ABF, Lyon, 7 juin 2013.

Plaine Commune

HUBERT, Camille, *Mise en place de débats de société participatifs à la médiathèque de l'Ile Saint-Denis (Réseau des médiathèques de Plaine Commune)*, rapport de stage, février-mai 2014.

Le journal des médiathèques, L'actu des 25 médiathèques et des bibliobus de Plaine Commune, juillet-août 2013.

Rennes Métropole

Bibliothèque des Champs Libres, « Catalogue de la bibliothèque vivante : santé mentale : balayons les idées reçues ! », semaine d'information sur la santé mentale, 21 mars 2014.

Bibliothèque des Champs Libres, « Règlement intérieur de la bibliothèque vivante », semaine d'information sur la santé mentale, 22 mars 2013.

RENAUDIN, Coline, « Une bibliothèque vivante, l'expérience de la bibliothèque Rennes Métropole, dans le cadre de la semaine de la santé mentale par Christine Cordonnier, service action culturelle à la bibliothèque des Champs Libres », compte-rendu, journée d'étude ABF « Des bibliothèques inclusives : inclure, valoriser, co-construire », Toulouse, 31 mars 2014 [en ligne] <http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/Midi-Pyrenees/Inclubib-%20Biblioth%C3%A8que%20vivante.pdf> (consulté le 30 août 2014).

Rillieux-la-Pape

Nuit de la lecture, mai 2014, extraits et diaporama sur le site de la médiathèque : http://mediatheque.ville-rillieux-la-pape.fr/portail/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=52&Itemid=73 (consulté le 30 août 2014).

Romans-sur-Isère

BOISIER, Sylvie, « Ateliers Melting popotes », *Bibliothèques dans la cité*, [en ligne] <http://www.bibliothequesdanslacite.org/content/atelier-melting-popotes> (consulté le 30 août 2014).

Melting popotes, le blog : <http://bonnerecette.wordpress.com/> (consulté le 14 août 2014).

Melting popotes, le livre :
http://issuu.com/mediamonnaie/docs/melting_popotes?e=1010843/3491998
(consulté le 14 août 2014).

Saint-Aubin du Pavail

CARRILLO, Gildas et GUILMARD, Gaëlle, *Travail collaboratif avec les bénévoles et co-création avec les usagers : la relation humaine, poumon d'une médiathèque 3^e lieu,* juillet 2014, [en ligne]
http://www.bibliothequesdanslacite.org/sites/default/files/communication/fiche_act ion_mediathèque_phileas_fogg_2014.pdf (consulté le 26 août 2014).

Dossier de présentation de la Médiathèque Philéas Fogg, une médiathèque 3^e lieu pour une commune de moins de 800 habitants, octobre 2011 - juin 2013, [en ligne]
http://www.bibliothequesdanslacite.org/sites/default/files/communication/mediathe que_3_lieu_2011_2013_0.pdf (consulté le 26 août 2014).

Séné

Centre culturel de Séné, *Projet artistique et culturel,* juin 2010.

Centre culturel Grain de Sel – Séné, *GLOP ! Le festival...*, pré-projet, 27 juillet 2013.

Grain de Sel, dossier de presse, ville de Séné, août 2012.

WARIN, Matthieu, *Les journées « Aux œuvres, citoyens ! »*, dossier de présentation, [sd].

Strasbourg

Conseil des Résidents Étrangers, Commission « Lutte contre les Discriminations et Accès aux Droits » et Médiathèque André Malraux, « Exposition la ville en visages », dossier de presse, exposition et programme d'animations à la Médiathèque André Malraux, du vendredi 15 mars au samedi 4 mai 2013.

Vitrolles

Projet « Archives vivantes », médiathèques de Vitrolles, octobre 2013.

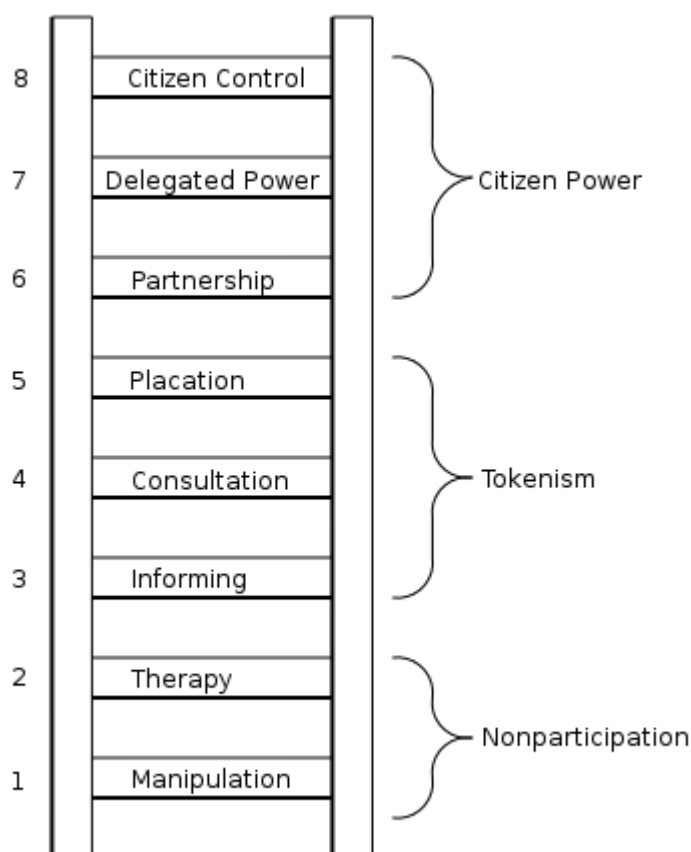
VASSILIOU, Véronique, *L'intermédiathèque : pré-projet scientifique, culturel, éducatif et social,* mai 2011.

Table des annexes

ANNEXE 1 : LA PARTICIPATION EN POLITIQUE.....	88
ANNEXE 2 : LA PARTICIPATION EN BIBLIOTHÈQUE.....	89
ANNEXE 3 : LA PARTICIPATION À L'ACTION CULTURELLE EN BIBLIOTHÈQUE	90

ANNEXE 1 : LA PARTICIPATION EN POLITIQUE

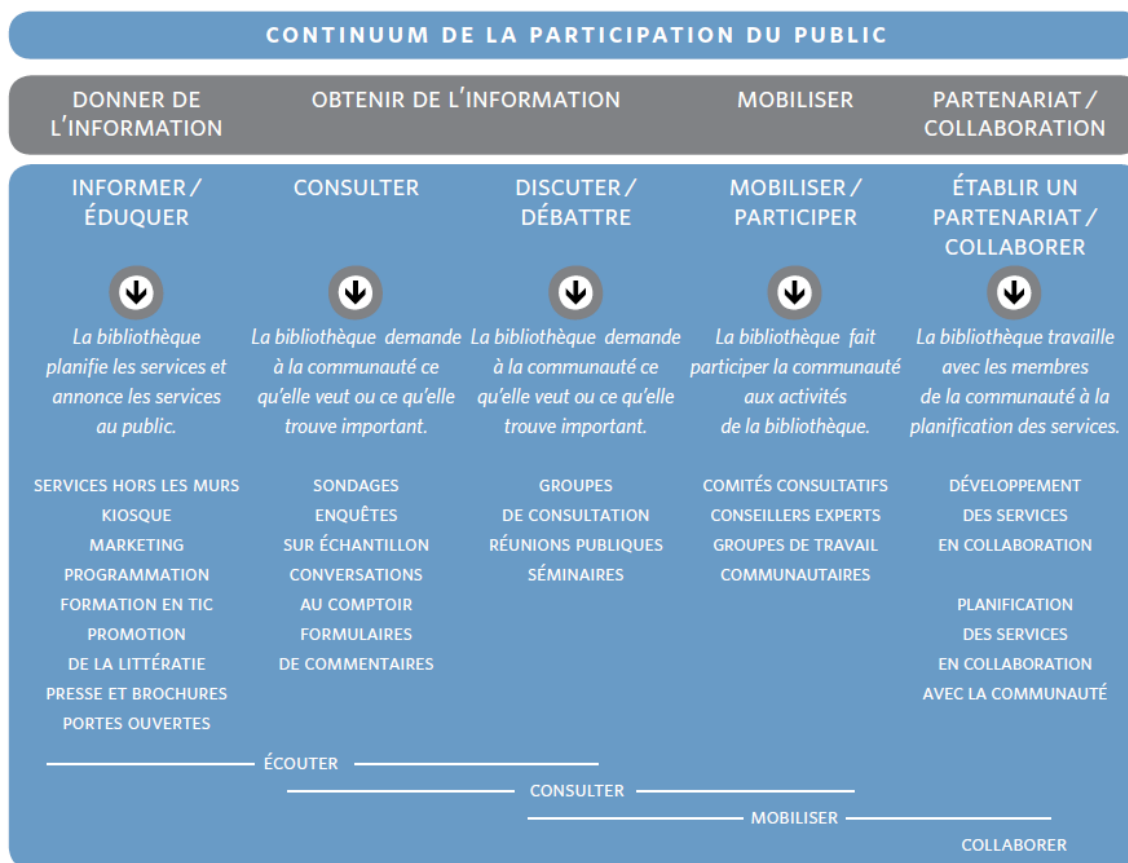
Échelle d'intensité de Sherry Arnstein



Source : ARNSTEIN, Sherry R., "A Ladder of Citizen Participation", AIP Journal, Vol. 35, No. 4, July 1969, p. 216-224, [en ligne] <https://www.planning.org/pas/memo/2007/mar/pdf/JAPA35No4.pdf> (consulté le 30 août 2014).

ANNEXE 2 : LA PARTICIPATION EN BIBLIOTHÈQUE

Échelle du projet *Working Together*



Source : Working Together Project, *Trousse d'outils pour des bibliothèques à l'écoute de la communauté*, 2008, p. 16, [en ligne] <http://www.librariesincommunities.ca/resources/Trousse-doutils-FR-Finale.pdf> (consulté le 30 août 2014).

ANNEXE 3 : LA PARTICIPATION À L'ACTION CULTURELLE EN BIBLIOTHÈQUE

Proposition d'échelle

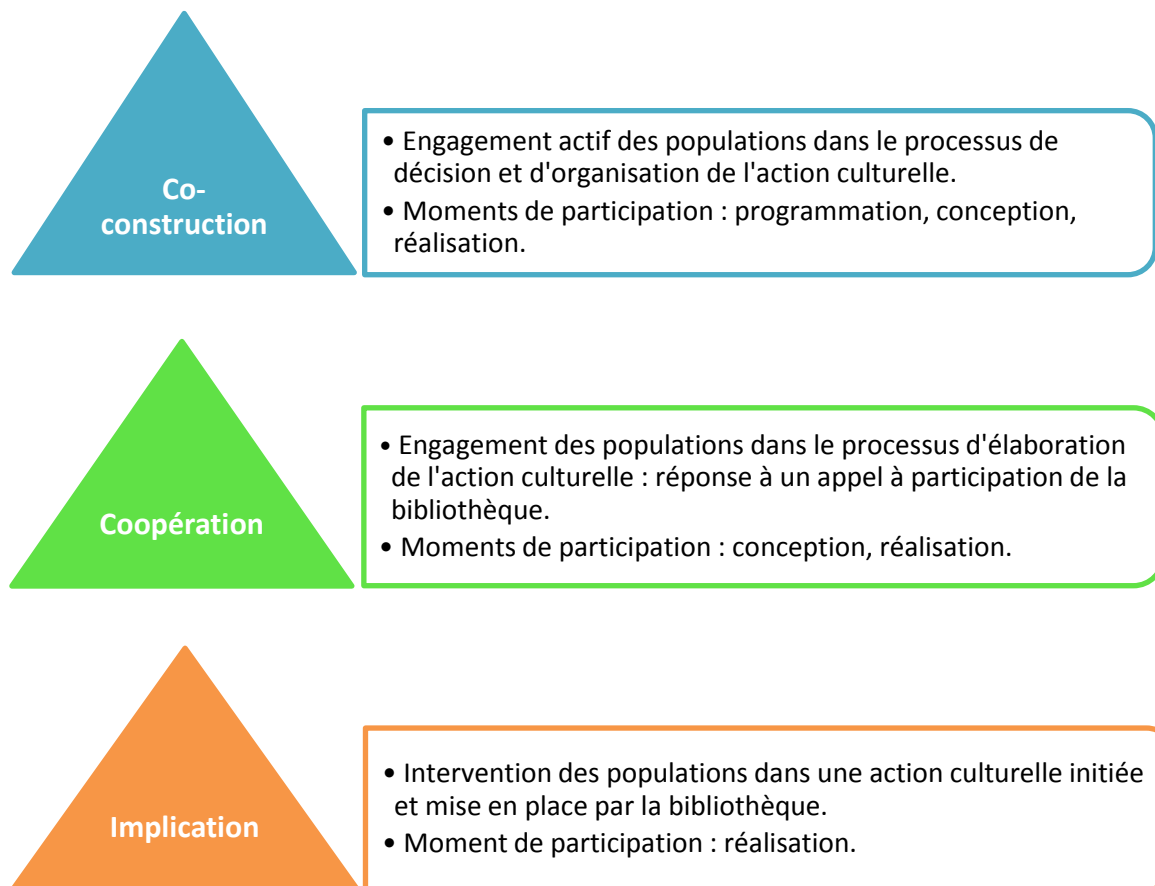


Table des matières

INTRODUCTION	9
1. L'ACTION CULTURELLE, UN MOYEN PARTICULIÈREMENT ADAPTÉ À L'INTERACTION ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE ET LES POPULATIONS ?.....	13
1.1. L'action culturelle au cœur des bibliothèques de lecture publique ?	13
1.1.1. <i>Typologie et place de l'action culturelle en bibliothèque</i>	<i>13</i>
1.1.2. <i>Une appropriation de l'action culturelle par quelques happy few</i>	<i>15</i>
1.2. Un modèle d'action culturelle en bibliothèque qui doit être réinterrogé	17
1.2.1. <i>À rebours de la démocratisation de la culture</i>	<i>17</i>
Le principe de la démocratisation culturelle	17
Instaurer une démocratie culturelle ?	18
1.2.2. <i>Vers une reconnaissance des droits culturels.....</i>	<i>19</i>
La diversité culturelle.....	19
Les droits culturels	20
Des personnes productrices de culture	21
Une ambition sociale et démocratique.....	22
1.3. Un contexte favorable à la participation des populations : faire des citoyens acteurs.....	23
1.3.1. <i>Une institutionnalisation de la participation dans l'action publique</i>	<i>23</i>
Une revendication citoyenne.....	23
Un changement de modèle politique	23
Les conséquences du renouvellement des formes démocratiques	24
Un nouveau service public.....	25
1.3.2. <i>L'action culturelle, une pratique appropriée pour favoriser la participation</i>	<i>26</i>
Le droit de participer à la vie culturelle	26
Les populations, de nouveaux acteurs culturels	27
Action culturelle et participation : un bon alliage pour la bibliothèque	28
2. LES DIFFÉRENTES FORMES D'INTERACTION ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE ET LES POPULATIONS PAR LE BIAIS DE L'ACTION CULTURELLE.....	29
2.1. Quelles conceptions de la participation ?	29
2.2. L'implication dans un projet organisé par les professionnels ...	31

2.2.1.	<i>Les ateliers</i>	31
2.2.2.	<i>Les clubs de lecture</i>	32
2.2.3.	<i>Les débats participatifs</i>	33
2.3.	La coopération entre la bibliothèque et les populations	34
2.3.1.	<i>La contribution à un spectacle autour de la lecture</i>	35
	La Nuit de la lecture	35
	Capes à comptines	36
2.3.2.	<i>La population comme témoin ou mémoire</i>	36
	Faisons connaissance	37
	Archives vivantes	37
	Ville en visages	38
	Melting popotes	39
2.3.3.	<i>La participation, un moyen pour travailler avec des populations en difficulté</i>	40
	Contes de SDF	40
	Passages de témoins	41
2.3.4.	<i>Des livres vivants</i>	42
2.4.	La co-construction	44
2.4.1.	<i>La bibliothèque réceptrice des initiatives des populations</i>	44
2.4.2.	<i>La participation à l'organisation d'une action</i>	45
	Le ciné habitants	45
	La fête du jeu	45
2.4.3.	<i>La co-conception de la programmation culturelle</i>	46
3.	LES CONSÉQUENCES DES FORMES DE PARTICIPATION SUR L'INTERACTION ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE ET LES POPULATIONS	51
3.1.	Un repositionnement des professionnels	51
3.1.1.	<i>Une remise en cause de l'expertise bibliothéconomique ?</i>	51
3.1.2.	<i>Le nouveau visage du bibliothécaire</i>	52
3.1.3.	<i>Une complémentarité des profils professionnels</i>	54
3.1.4.	<i>Une reconfiguration de la bibliothèque</i>	55
3.1.5.	<i>Un enrichissement mutuel</i>	56
3.2.	Les bénéfiques sur les populations	57
3.2.1.	<i>Émancipation personnelle</i>	58
3.2.2.	<i>Insertion sociale et formation citoyenne</i>	60
3.3.	Les limites de la participation	62
3.3.1.	<i>Une instrumentalisation de l'action culturelle ?</i>	62
3.3.2.	<i>La difficulté de toucher les individuels</i>	64

3.4. Les conditions de réussite d'une action culturelle participative	65
3.4.1. <i>Un environnement favorable</i>	65
3.4.2. <i>Une dynamique positive</i>	67
3.4.3. <i>Un travail de longue haleine</i>	69
3.4.4. <i>Ma proposition : un guide de la participation</i>	70
CONCLUSION	73
SOURCES	75
BIBLIOGRAPHIE	77
TABLE DES ANNEXES	87
TABLE DES MATIÈRES	91